



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 139 • NUMÉRO 018 • 3<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 25 février 2004**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 février 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

---

Prière

---

• (1400)

[Traduction]

**Le Président:** Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter *Ô Canada*, qui sera entonné par la députée de Burlington.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

#### SEE JANE RUN

**Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le week-end dernier, j'ai accueilli dans ma circonscription, Kitchener-Centre, un événement spectaculaire appelé See Jane Run.

Le See Jane Run permet aux femmes de se rassembler et de s'entraider, notamment pour que davantage de femmes siègent à des conseils d'administration, que les femmes se sentent habilitées dans la collectivité, qu'elles réussissent dans le milieu des affaires et qu'elles deviennent des chefs de file, quel que soit leur champ d'intérêt.

Des femmes de tous les groupes d'âge ont affirmé que ce genre d'occasion répond à un besoin, ne serait-ce que pour échanger en matière de connaissances et d'expériences, pour que la prochaine génération de Canadiennes continue à profiter de nouvelles possibilités et à en créer, non seulement pour les femmes, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens.

Cent quarante femmes ont participé à l'édition de cette année de See Jane Run. Elles sont venues écouter une conférencière dynamique, Marion Thomson Howell, et s'enrichir les unes et les autres. En fin de compte, cet événement nous laisse un message et c'est qu'il faut poursuivre cette initiative.

\* \* \*

• (1405)

#### L'AGRICULTURE

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, il y a maintenant dix mois que les frontières ont été fermées aux exportations de boeuf canadien et le gouvernement ne les a pas encore fait réouvrir. Par surcroît, le gouvernement s'attend à ce que les producteurs se prévalent du programme PCSRA dont certains détails n'ont même pas encore été établis définitivement.

Le revenu net en espèce est le pire jamais enregistré depuis que le gouvernement a commencé à tenir des statistiques dans les années 20.

Le gouvernement libéral est responsable de la viabilité du secteur agricole depuis 1993, mais il a fait un bien piètre travail. Le ministre de l'Agriculture soutient avoir la situation en main, mais il a lamentablement échoué en ce qui concerne la réouverture des frontières. Il n'a même pas terminé les changements réglementaires exigés avant la réouverture des frontières.

Les familles agricoles canadiennes sont acculées à la faillite. Il est temps que le gouvernement intervienne et aide nos producteurs et leurs familles qui traversent une période terriblement difficile.

\* \* \*

#### L'ENVIRONNEMENT

**M. Julian Reed (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter les municipalités de Halton, Burlington, Oakville et Halton Hills, de leurs initiatives en matière d'assainissement de l'air.

La ville de Halton a commencé, en octobre dernier, à utiliser du carburant biodiésel qui représente aujourd'hui près de 40 p. 100 de ses achats en carburant. Le biodiésel contribue à réduire les émissions de gaz à effet de smog et les polluants atmosphériques toxiques. La ville a même adopté une politique contre la marche au ralenti qui vise à ne pas laisser tourner inutilement les moteurs d'automobile.

La ville de Burlington a mis en place des programmes pour encourager l'utilisation du transport en commun et a lancé une campagne de sensibilisation du public.

Oakville réduit, les jours de smog, les activités qui contribuent à l'émission de gaz à effet de serre et a réduit l'utilisation de pesticides.

Halton Hills a mis en oeuvre, il y a plusieurs années, un programme de plantation d'arbres.

Je félicite ces municipalités des efforts qu'elles déploient pour assainir l'air.

\* \* \*

#### LA STATION DE TÉLÉVISION CKCO

**M. Janko Perić (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> mars 1954, la station de télévision CKCO de Kitchener diffusait pour la première fois des émissions destinées à la population du sud de l'Ontario.

Depuis un demi-siècle, la station offre des émissions d'information et de divertissement de la plus haute qualité. On y a notamment produit des émissions telles que *Polka Time*, *Romper Room* et *Bowling for Dollars* et son émission *Good Morning Canada* est diffusée sur les ondes du réseau CTV.

*Article 31 du Règlement*

CKCO compte des journalistes exceptionnels et la station s'est vu remettre, au cours des cinq dernières années, sept prix de l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision. Au fil des ans, la station CKCO est devenue une institution et ses journalistes des sources fiables d'information sur des événements locaux, nationaux et internationaux.

Mes collègues du sud de l'Ontario se joignent à moi pour féliciter l'équipe de la station CKCO qui, depuis 50 ans, offre des émissions primées de très grande qualité.

\* \* \*

#### LE MOIS DES JEUNES ENTREPRISES

**M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.):** Monsieur le Président, au Canada, février est le mois des jeunes entreprises et je félicite l'organisme Jeunes Entreprises de l'immense travail qu'il accomplit au nom des jeunes du Canada atlantique.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique entretient depuis longtemps un partenariat productif avec Jeunes Entreprises. Les deux organismes reconnaissent l'importance de familiariser les jeunes gens à l'entrepreneuriat à un moment de leur vie où ils prennent des décisions sur leur carrière et leur lieu de résidence.

Dans ma circonscription, Jeunes Entreprises organise des programmes pour les écoliers et 20 adolescents de Bouctouche ont profité d'un programme d'initiation à l'entreprise offert à l'école Clément-Cormier.

[Français]

Voici quelques exemples d'activités entreprises par l'APECA pour accroître la sensibilisation des jeunes aux avantages de l'entrepreneuriat.

Le programme Jeunes entrepreneurs a favorisé la création de 260 entreprises d'été et de 400 emplois.

De toute évidence, la relation entre l'APECA et Jeunes entreprises a été des plus productives.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

#### LES RESSOURCES NATURELLES

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, le Canada est un pays riche en ressources naturelles. La mise en valeur ordonnée de ces ressources créerait une économie susceptible de combler tous nos besoins.

Si nous réalisons au maximum le potentiel de nos ressources non renouvelables et si nous les gérons avec soin, toutes les provinces pourraient jouir d'une économie stable. Malheureusement, nous ne retirons pas le maximum de bénéfices de la mise en valeur de nos ressources. Nous n'arrivons pas à protéger ou à améliorer nos secteurs de l'agriculture, des pêches, des forêts ni, en général, notre environnement.

C'est le gouvernement qui tient les rênes. Le gouvernement fédéral devrait montrer l'exemple. Malheureusement, à cet égard, le gouvernement libéral échoue lamentablement.

\* \* \*

#### ELIZABETH BEATON

**L'hon. Mark Eying (Sydney—Victoria, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à une remar-

quable Cap-Bretonnaise qui a marqué la vie d'une multitude de personnes durant les 85 années qu'a duré son existence.

Elizabeth Beaton est née à New Waterford, au Cap-Breton, au mois de mars 1918. À l'âge de 15 ans, elle a trouvé sa vocation et est entrée dans l'ordre des Ursulines, prenant le nom de soeur Bess Beaton. Durant les 70 années suivantes, elle a été une enseignante dévouée à Edmonton, mais elle a quand même trouvé le temps de retourner occasionnellement à son bien-aimé Cap-Breton.

En plus d'être enseignante, elle était une athlète passionnée dans sa jeunesse. Cet intérêt pour les sports a été décelé par l'équipe de basket-ball de l'école secondaire Archbishop Jordan d'Edmonton, qui a fait d'elle une membre honoraire et lui a remis un maillot à son nom.

Son décès au mois de janvier 2004 a laissé le monde et les nombreux gens qu'elle a touchés un peu plus pauvres, mais, quand elle était parmi nous, elle a enrichi nos vies.

\* \* \*

[Français]

#### LA COUPE DU MONDE DE PLONGEON

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, le Québec a brillé à la Coupe du monde de plongeon à la Fédération internationale de natation qui regroupe 49 pays.

Deux jeunes Lavallois, Alexandre Despatie et Philippe Comtois, ont remporté une médaille de bronze en plongeon synchronisé à la tour de 10 m, se qualifiant ainsi pour les Jeux olympiques d'Athènes qui auront lieu cet été. Le fait est d'autant plus intéressant que pour la première fois, le plongeon synchronisé fera partie des disciplines olympiques.

De plus, Alexandre Despatie s'est mérité une médaille d'or en plongeon au tremplin de 3 m et une de bronze à la tour de 10 m. Il s'était déjà qualifié pour ces deux épreuves en vue des prochains Jeux olympiques d'Athènes.

Tout comme la communauté de la ville de Laval et la population du Québec, je suis très fière de la réussite de ces deux jeunes hommes et je leur souhaite, en mon nom et au nom du Bloc québécois, la meilleure des chances à Athènes.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, je tiendrai mon sixième petit-déjeuner annuel dans ma circonscription pour souligner les réalisations des femmes de Parkdale—High Park.

Cette année, nous soulignerons les succès remportés par les femmes suivantes: Jane Bunnett, une musicienne primée; Heather Haldane, productrice, Tapestry Pictures Inc.; Kathy Kennedy, chef d'entreprise et militante communautaire; Aurora Meliton, porte-parole des aînés; Barbara Sharratt, enseignante, critique littéraire, militante socio-politique et journaliste; et Pat Schnurr, artiste et entrepreneure.

La Journée internationale de la femme a pour thème cette année «C'est elle qui m'inspire!» De nombreuses Canadiennes, qu'il s'agisse d'athlètes ou de militantes sociales, ont accompli de grandes choses dans leur collectivité, leur pays et dans le monde. Certaines de ces femmes n'obtiennent guère de reconnaissance pour leurs efforts, mais elles n'en constituent pas moins des exemples éclatants pour la jeunesse au Canada, car elles ont poursuivi leurs rêves en dépit des obstacles.

La Journée internationale de la femme représente une occasion spéciale pour rendre hommage aux diverses réalisations des femmes dans toute la société.

\* \* \*

### LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, la Chambre a renvoyé le projet de loi C-3 à un comité avant l'étape de la deuxième lecture parce que le ministre responsable de la réforme démocratique nous a fait croire qu'il voulait faire part de son opinion sur la mesure.

Toutefois, lorsque j'ai interrogé le ministre lors de sa comparution devant le comité hier, il a reconnu qu'il n'avait jamais pris le temps de communiquer avec une ou l'autre des parties touchées par le projet de loi. Qui plus est, le ministre nous a aussi dit que les gens visés par la mesure n'étaient même pas au courant de son existence.

Comme si cela ne suffisait pas, le ministre s'est servi des députés libéraux au sein du comité afin d'empêcher la comparution de témoins. Même le directeur général des élections, responsable d'administrer le projet de loi, n'a pas été autorisé à comparaître.

Nous avons été sots de croire que les réformes démocratiques promises par le ministre signifiaient que les processus allaient être plus démocratiques au Parlement. Or, c'est pire, bien pire que sous l'ancien régime. Les réformes du nouveau ministre signifient simplement la disparition totale de la démocratie.

\* \* \*

[Français]

### EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA

**M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.):** Monsieur le Président, hier soir, la vérificatrice générale a décerné à Exportation et développement Canada, le Prix d'excellence des rapports annuels des grandes sociétés d'État. C'est la sixième fois de suite que EDC reçoit ce prix depuis qu'il a été créé en 1994.

Ce prix traduit l'attachement de EDC aux principes de transparence et de responsabilisation. Il reconnaît aussi l'excellence de EDC, une organisation qui a réussi à concilier une approche commerciale dans les affaires avec la réalisation de grands projets de politique publique.

Soulignons également que, pour la première fois, la Corporation commerciale canadienne a remporté le Prix d'excellence des rapports annuels dans la catégorie des petites sociétés d'État.

C'est un privilège pour le ministre du Commerce international d'être responsable de ces deux sociétés d'État qui ont remporté le Prix de la vérificatrice générale cette année.

### Article 31 du Règlement

● (1415)

[Traduction]

### LA SITUATION DE LA FEMME

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, chaque jour qui passe sous un gouvernement libéral voit la situation de la femme s'aggraver. Nous perdons du terrain au lieu d'en gagner.

Voici quelques faits éloquentes.

Selon les résultats d'une enquête dévoilés par Oxfam récemment, la moitié des femmes qui travaillent au Canada gagnent moins de 20 000 \$ par année. Pis encore, la situation précaire de ces femmes se répand.

Dans un rapport, le centre de santé des femmes des Prairies, au Manitoba, signale que près de la moitié des ménages canadiens qui sont considérés comme ayant des besoins criants en matière de logement sont dirigés par des femmes. Autrement dit, ces femmes vivent dans des conditions désespérées, et le gouvernement les ignore.

Aujourd'hui, les Instituts de recherche en santé du Canada confirment que la richesse est synonyme de santé, qu'un tiers des femmes qui dirigent des familles monoparentales sont pauvres et que, sans un programme national de garderies, les enfants issus de famille à faible revenu partent perdants au plan de la santé et de l'apprentissage.

Où est le gouvernement fédéral dans ce dossier? Il est absent, il a disparu, obsédé qu'il est à remplir les poches de ses copains du milieu des affaires et à transformer les excédents faramineux en réductions d'impôt et en octroi d'indemnités à des banquiers, alors que la moitié de la population ne cesse de prendre du recul.

Quand le gouvernement va-t-il se réveiller et défendre les intérêts des Canadiens...

**Le Président:** Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

\* \* \*

[Français]

### LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, il y a quelques semaines, je faisais parvenir à mes concitoyennes et concitoyens un bulletin parlementaire, dans lequel je dénonçais le projet d'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent mis de l'avant par l'armée américaine et manifestement appuyé par le gouvernement canadien, puisque nous en serions déjà à l'étape de l'étude de faisabilité.

Plus de 800 citoyennes et citoyens, seulement dans la circonscription de Verchères—Les-Patriotes, ont déjà réagi en me transmettant un coupon-réponse faisant état de leur vive opposition à ce projet, qui aurait des impacts catastrophiques pour le Québec, tant au point de vue économique qu'environnemental.

Les gros navires, dont on veut favoriser le passage en plus grand nombre entre la haute mer et les Grands Lacs, cesseraient eux aussi de décharger leurs cargaisons dans les ports québécois et pourraient dorénavant le faire directement dans les ports américains et ontariens, en plus d'amplifier le phénomène d'érosion des berges et de provoquer le saccage d'écosystèmes fragiles.

J'exige donc du gouvernement fédéral qu'il mette ses culottes face à l'administration Bush et qu'il fasse en sorte que le projet d'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent ne voie jamais le jour, un point c'est tout!

*Questions orales*

[Traduction]

**L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE**

**L'hon. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.):** Monsieur le Président, de nombreux Canadiens croient que notre industrie pétrolière commerciale a vu le jour en Alberta.

Samedi prochain, le Musée du pétrole du Canada, situé dans le village d'Oil Springs, là où fut exploité le premier puits de pétrole commercial canadien, sera l'hôte du lancement du nouveau livre de Patricia McGee, *The Story of Fairbank Oil*. Il s'agit d'une chronique relatant les débuts de la production canadienne et mondiale de pétrole brut en Ontario.

L'industrie pétrolière a pris naissance dans le comté de Lambton, dans le sud-ouest de l'Ontario, dans les années 1850. La technologie et la main-d'oeuvre de l'époque ont été exportées dans un pays qui s'appelait alors la Perse, où des habitants du comté de Lambton ont ouvert ces champs de pétrole.

Le livre de Mme McGee raconte l'histoire de la famille Fairbank qui, pendant 124 ans, a vendu sans interruption le pétrole brut du comté de Lambton à la société Imperial Oil, une entreprise fondée également dans le comté de Lambton.

Cent trente-neuf ans après sa fondation, la quincaillerie Van Tuyl and Fairbank, à Petrolia, est sur le point de devenir un lieu historique national, une juste reconnaissance de l'importance de la famille Fairbank dans le monde du pétrole...

**Le Président:** Le député de Lethbridge a la parole.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. Rick Casson (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, l'Association médicale canadienne a lancé aujourd'hui sa campagne nationale sur l'accès aux services de santé, demandant aux gouvernements d'agir maintenant pour assurer aux Canadiens l'accès à des soins de santé dans des délais appropriés.

Le président de l'Association médicale canadienne, le Dr Sunil Patel, a souligné que, pour le gouvernement fédéral, le meilleur moyen de diminuer la pression exercée sur un système surchargé serait d'annuler ou de rembourser totalement la TPS payée actuellement par les services de santé. J'ai d'ailleurs présenté un projet de loi d'initiative parlementaire dans le but de corriger cette erreur historique.

Soustraire les services de santé à la TPS allégerait le fardeau des hôpitaux et autres établissements de santé qui ploient sous le poids sans cesse croissant des coûts des immobilisations. Actuellement, la TPS payée uniquement par les hôpitaux financerait l'achat d'environ 25 appareils d'imagerie par résonance magnétique. Si l'on soustrayait tous les services de santé à la TPS, on injecterait 210 millions de dollars par an dans le système, ce qui permettrait de réduire le temps d'attente pour recevoir les soins requis.

L'Association médicale canadienne souligne que cela est conforme à l'annonce faite récemment au sujet de la TPS et du nouveau pacte pour les municipalités. Il est maintenant temps d'avoir un nouveau pacte pour la santé.

● (1420)

**LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS**

**L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour souligner le Mois de l'histoire des noirs.

C'est là une occasion de célébrer les nombreuses réalisations et contributions des Afro-Canadiens qui, au cours de l'histoire, ont tant fait pour permettre au Canada de devenir le pays culturellement diversifié, humanitaire et prospère que l'on connaît aujourd'hui.

De plus, ce mois est l'occasion pour la majorité des Canadiens d'en apprendre davantage au sujet des expériences des noirs dans la société canadienne et du rôle vital que cette collectivité a joué tout au long de notre histoire commune.

Dans le cadre des célébrations du Mois de l'histoire des noirs, des expositions spéciales sont présentées dans les quatre succursales de la bibliothèque municipale de Brampton. De plus, les élèves de la région prendront part à une foule d'activités. Par exemple, des élèves du conseil scolaire de Peel participeront aujourd'hui à un forum de discussion qui aura lieu au HJA Brown Education Centre et qui portera sur les obstacles que la communauté noire doit surmonter.

J'invite donc tous les députés à se joindre à moi pour reconnaître les contributions de la communauté noire à la société canadienne.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le gâchis des commandites des libéraux n'est pas devenu un programme gouvernemental avant que les libéraux se fassent prendre par la vérificatrice générale en décembre 2002. Avant cela, c'était une caisse noire secrète du Parti libéral.

Pourquoi se servait-on de cette caisse pour enrichir les amis des libéraux et les agences de publicité proches du parti?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, si la vérificatrice générale a entrepris un examen en mars 2002, c'est parce que le gouvernement lui avait demandé d'examiner le programme.

Je voudrais citer un extrait d'une lettre datée du 12 décembre 2001 que le député de Red Deer a envoyée à celui qui était ministre à l'époque, M. Gagliano, demandant des fonds pour un projet dans sa circonscription. Six mois avant que le programme ait été mis sur pied, selon ce que dit le député, ce dernier a écrit une lettre au ministre.

**L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui vient de faire cette allégation. Je vais lui citer ce que la secrétaire du Conseil privé a dit sous serment. Kathy O'Hara a dit: «Le programme de commandites n'était pas vraiment un programme avant décembre 2002».

Combien de ministres du Cabinet ont eu accès à ces fonds avant décembre 2002?

*Questions orales*

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, nous savons que bien des députés de tous les partis à la Chambre ont invité des électeurs à profiter de ce programme. Qu'il ait été officiel ou non, il existait et les députés s'en servaient, appuyant les démarches de leurs électeurs. Nous savons aussi que de nombreux festivals importants et légitimes dans beaucoup de nos circonscriptions ont été financés grâce à ce programme.

Le problème se situe au niveau des intermédiaires, c'est-à-dire dans la transmission des fonds et le versement de commissions. Ce n'est pas qu'un député ne peut pas faire de démarches au nom d'un électeur...

**Le Président:** Le chef de l'opposition a la parole.

**L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, voici comment fonctionnait la caisse noire. Aucune demande n'était nécessaire. Seuls les amis des libéraux pouvaient y avoir accès, et pas besoin de payer de commission, puisque cet argent avait déjà été retenu.

Les députés savent-ils ce que les libéraux ont essayé de faire? Ils ont versé 5 000 \$ dans ma propre circonscription. La différence, c'est que je n'ai pas eu de pot-de-vin. Pourquoi les libéraux recevaient-ils des pots-de-vin?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, en décembre dernier, le gouvernement, par l'intermédiaire du premier ministre, a annulé le programme de commandites. Le premier geste posé par l'ancien ministre des Travaux publics en mai 2000 a été de suspendre le programme jusqu'à ce que le problème des commissions soit réglé.

Des festivals tout à fait légitimes ont été financés grâce à ce programme. Des députés de tous les partis ont fait des démarches tout à fait légitimes aussi. Nous avons un problème dans le milieu, et c'est pourquoi nous avons une enquête publique.

• (1425)

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC):** Monsieur le Président, nous ne contestons pas le mérite de ceux qui ont reçu des fonds. Nous remettons en question le processus d'octroi des subventions. Il était corrompu.

L'argument du gouvernement selon lequel cette caisse noire...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole. Nous devons pouvoir entendre la question. Comment le ministre peut-il répondre s'il n'entend pas la question?

**M. Peter MacKay:** Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui décide qui obtiendra des subventions. Il est ridicule de la part des libéraux de prétendre que l'argent était à la disposition de tous les Canadiens et qu'il a respecté la pratique normale. Lorsque Jamie Kelley a présenté une demande de subvention de 50 000 \$, le programme n'existait même pas, selon les représentants du gouvernement.

Le premier ministre peut-il nous expliquer comment une somme de 50 000 \$ a été remise à un partisan du Parti libéral dans le cadre d'un programme qui n'existait pas et comment...

**Le Président:** Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le

programme existait bel et bien. Peu importe la forme sous laquelle il a été enregistré ou décrit, le programme existait. Bien des députés de l'opposition ont participé au programme, y compris le député de Red Deer.

Hier, le député de Victoria a porté une accusation dont il avait entendu parler par personnes interposées. Ce matin, les journaux nous apprennent que la première personne qui a porté l'accusation ne faisait que blaguer. La deuxième n'est pas sûre de ce qu'elle a entendu. Puis, le troisième intermédiaire, le journal, a publié l'accusation. Alors, vous pouvez...

**Le Président:** Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC):** Monsieur le Président, en parlant d'intermédiaires, voici ceux à qui M. Kelley a eu affaire. M. Kelley s'est adressé au cabinet du ministre de l'Environnement pour obtenir une subvention. Le personnel du ministre lui a parlé d'une caisse secrète.

M. Kelley a envoyé une lettre au ministère des Travaux publics. L'agence Media IDA Vision lui a envoyé deux chèques totalisant 50 000 \$. Sans vérification, deux gros chèques lui ont été remis.

Pourquoi la société Media IDA Vision, l'une des agences de publicité pointées du doigt par la vérificatrice générale, a-t-elle informé M. Kelley, mais non le ministère des Travaux publics, de cette subvention? Les proches du gouvernement ont leurs entrées.

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très surpris que le député, qui fut procureur dans une vie antérieure, ne connaisse pas la différence entre la preuve et le oui-dire, dans ce cas-ci, un oui-dire qui est passé par trois intermédiaires. Il ose porter des accusations à la Chambre en se fondant sur des renseignements qu'il a obtenus par personnes interposées. Qu'il se présente devant la commission d'enquête publique et qu'il dépose ces preuves sous serment. Quelle excellente idée. C'est à la commission qu'il devrait s'adresser.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, selon le *National Post*, les documents du Cabinet révèlent qu'en juin 2002, après la publication du rapport accablant de la vérificatrice générale sur Groupaction, alors que tout le monde était au courant du scandale des commandites, un ministre non identifié continuait à défendre les firmes amies du Parti libéral.

Est-ce que le premier ministre, qui se réclame de la plus pure transparence, peut nous dire quel ministre au comité des communications du Cabinet continuait, malgré tous les abus, à défendre les firmes amies du Parti libéral?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je crois me souvenir qu'à cette époque-là, le premier ministre actuel n'était plus membre du Cabinet.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Je n'ai pas dit que c'était lui, monsieur le Président. Cependant, je voudrais savoir qui était le ministre.

*Questions orales*

Le premier ministre, qui nous disait à cette date qu'en mai 2002, il s'est rendu compte qu'il s'agissait de comportements possiblement criminels, ne peut pas demeurer muet aujourd'hui. Il doit—puisqu'il prêche la transparence comme il l'a fait—avoir la décence de nous dire qui, du président du Conseil privé, de l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales ou des autres ministres présents au comité des communications du Cabinet, continuait à défendre les firmes amies du Parti libéral. Ça, il peut nous le dire, parce que ce sont des documents du Cabinet.

Ce n'était peut-être pas lui...

**Le Président:** L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, si le député fait allusion à des documents du Cabinet qui ont été déposés au Comité des comptes publics, je crois qu'ils sont frappés d'embargo. Je n'y ai pas eu accès. Quoi qu'il en soit, je ne sais pas au juste comment nous pouvons répondre à cette question sans avoir accès à ces documents qui, bien entendu, n'ont pas été rendus publics.

• (1430)

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a suspendu Michel Vennat de la Banque de développement du Canada pour son rôle dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère.

Le premier ministre, tant qu'à demander à Michel Vennat d'aller réfléchir pendant une semaine pour nous expliquer son rôle dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère, n'aurait-il pas pu lui demander également de réfléchir pour nous dire où sont passés les 4,8 millions de dollars qui ont disparu d'Option Canada en 1996, quand il était président du conseil d'administration?

Ça nous intéresserait de savoir où est passé l'argent.

**L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons fait connaître notre décision par rapport à certaines sociétés d'État. Les décisions qui ont été prises en rapport avec M. Vennat sont directement liées au jugement de la Cour supérieure du Québec rendu par le juge Denis et ne sont absolument pas liées à un autre sujet.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, tant qu'à faire le ménage, on devrait faire le ménage comme il faut.

En 1996, Michel Vennat était président du conseil d'administration d'Option Canada, l'ancêtre du Programme des commandites. Il y a 4,8 millions de dollars qui ont disparu complètement. La vérificatrice générale n'en a retrouvé aucune trace. On parle de 4,8 millions de dollars.

Est-ce qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de faire la lumière sur ce que ces gens-là ont fait avec les 4,8 millions de dollars du programme qui est l'ancêtre de celui des commandites? C'est le même Michel Vennat. Peut-être pourrait-il étendre sa réflexion jusqu'à nous donner des réponses.

**L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, comme vous le savez, dans le cas de la Banque de développement du Canada, il y a eu deux dossiers complètement séparés.

D'un côté, il y a le rapport de la vérificatrice générale sur les commandites et, de l'autre, le jugement du juge Denis de la Cour supérieure.

Dans le dossier des commandites, la vérificatrice générale a rencontré elle-même le président du conseil d'administration, M. Ritchie. L'analyste de la vérificatrice générale a rencontré tous les membres du conseil d'administration. La vérificatrice générale s'est montrée satisfaite des réponses qu'elle a obtenues de la part de la Banque de développement du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CANADIEN NATIONAL**

**L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Depuis une semaine maintenant, le Canadien National fait venir des Américains pour faire le travail des cheminots canadiens en grève. Pourtant, le premier ministre et son gouvernement ne font aucun commentaire à ce sujet.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il y a un lien entre ce silence et le fait que l'un de ses copains travaille pour le CN. En effet, John Duffy faisait partie de l'équipe de transition du premier ministre et le 6 février, il a commencé à représenter le CN en tant que lobbyiste. C'est une sinécure qui est offerte aux copains du premier ministre dans le secteur privé. Pourquoi n'y a-t-il rien pour empêcher un de ses copains de travailler pour lui une journée et pour le CN le lendemain?

**L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.):** Monsieur le Président, je peux garantir au député qu'en vertu de la partie I du Code canadien du travail, si des employés ont le sentiment que des gens font leur travail, ils peuvent adresser une plainte au Conseil canadien des relations industrielles.

**L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, où est le premier ministre lorsqu'on fait venir des Américains pour faire le travail de travailleurs canadiens en grève? Une fois de plus, ce silence est-il lié au fait que l'un de ses copains, John Duffy, est maintenant un lobbyiste enregistré travaillant pour le compte du CN? Est-ce là l'explication du silence et de cette réponse pathétique de la part de la ministre du Travail?

Le premier ministre devrait intervenir pour défendre M. Duffy ou pour nous dire qu'il va prendre des mesures pour mettre un terme à ce copinage entre le Parti libéral, le CPM et le secteur privé au Canada.

**L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.):** Monsieur le Président, je vais intervenir en tant que ministre du Travail et défendre le Code canadien du travail en tout temps, car c'est l'oeuvre des employés et des employeurs et nous sommes très fiers de cela de ce côté-ci de la Chambre.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, Jamie Kelley, un ami du ministre de l'Environnement à Victoria, a déclaré: «Il est de la nature même des partis politiques de soutenir et de défendre leurs partisans, et je n'y vois rien de foncièrement répréhensible. C'est comme cela. La vie est ainsi faite.»



*Questions orales*

Pas étonnant qu'un homme qui a une mentalité semblable ait été invité à se présenter candidat libéral.

Je voudrais que le gouvernement libéral me dise si, sur le plan des principes, ces libéraux et le premier ministre actuel croient vraiment que c'est le rôle du gouvernement d'intervenir expressément pour leurs amis et de leur donner de l'argent de préférence à d'autres. C'est cela que le gouvernement veut faire?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député n'a pas situé sa question dans un contexte, mais je présume qu'il veut parler de l'information de quatrième main qui a été présentée hier et qui, depuis, a été modifiée ou niée par les journalistes.

De toute façon, c'est le rôle normal de tout député de faire des démarches pour ses électeurs en leur indiquant des sources de fonds au gouvernement fédéral pour la tenue de manifestations locales. Nous le faisons tous, j'en suis sûr, et je suis persuadé que le député d'en face en a fait autant.

• (1435)

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, ce qui est inacceptable, c'est ce qui est au centre de ce scandale. Ce qui est inacceptable, c'est qu'on vienne demander de l'argent et que le gouvernement l'accorde par l'entremise d'une maison de publicité libérale pour que l'argent revienne ensuite au Parti libéral.

Qu'est-ce que le ministre n'arrive pas à comprendre dans ce système de circulation de l'argent, qui finit par revenir au Parti libéral?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre que je suis est très conscient qu'il y a eu un problème dans la transmission de l'argent entre les électeurs qui présentent des instances légitimes, leurs députés et des festivals ou autres manifestations à financer. Il y a un grave problème dans la transmission de l'argent. C'est pourquoi nous avons commandé une enquête publique. C'est pourquoi le Comité des comptes publics étudie la question. C'est pourquoi nous avons nommé un avocat spécial pour recouvrer l'argent lorsque c'est possible. C'est pourquoi la GRC mène 18 enquêtes.

Nous allons faire toute la lumière. Aidez-nous.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, quel enchevêtrement inextricable. On apprend que l'actuelle ministre de l'Industrie et ancienne présidente du Conseil du Trésor, dans l'année qui a précédé l'approbation...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Nous voulons entendre la question du député de Calgary-Sud-Est, sinon le ministre ne pourra pas répondre.

**M. Jason Kenney:** Je suppose que les accros de la caisse noire sont en désintoxication, monsieur le Président.

On apprend que la ministre de l'Industrie, à l'époque où elle était présidente du Conseil du Trésor, dans l'année qui a précédé l'approbation officielle de ce programme de commandites, a reçu ou aurait reçu, selon le gouvernement, 28 subventions d'une valeur de plus de 3 millions de dollars, des subventions accordées sans les formalités officielles, qui enfreignaient totalement toutes les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Je veux savoir comment l'ancienne présidente du Conseil du Trésor a laissé cela se produire sous son nez.

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais citer les propos que le député de St. Albert a tenus hier: «...je vous prie de respecter le caractère confidentiel de ces documents jusqu'au début de la réunion, jeudi matin.» Il a demandé cela à tous les députés. Les documents dont il est question ont été divulgués en dehors du comité. Cela mine le respect du processus. De ce côté-ci, nous respecterons la demande de la présidence jusqu'à ce que les documents soient rendus publics.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, cela repose sur un document qu'il a déposé. Le ministre ne sait pas de quoi il parle. Le fait est que l'ancienne présidente du Conseil du Trésor trempait jusqu'au cou dans cette affaire et que 28 subventions lui ont été accordées à des fins politiques.

Je voudrais savoir combien d'argent des contribuables a été volé en commissions par les agences de publicité libérales au moyen des subventions qui ont été accordées à l'ancienne présidente du Conseil du Trésor.

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, toutes les subventions provenant de ce programme sont affichées sur le site Web du gouvernement, pour que les députés d'en face puissent voir comment leur circonscription et les autres en ont bénéficié.

Les dons politiques sont du domaine public dans notre pays. Ils sont affichés sur le site Web.

Le Parti libéral du Canada a offert d'engager et a engagé un vérificateur judiciaire indépendant pour qu'il examine les dossiers du Parti libéral du Canada et du Québec.

De ce côté-ci, nous désirons faire toute la lumière sur ce qui s'est produit dans ce programme, et nous avons divers moyens de tirer les choses au clair. Au lieu de continuer de porter des accusations à la Chambre, pourquoi ne parlons-nous pas de la défense antimissile ou...

**Le Président:** Le député de Hochelaga—Maisonnette a la parole.

\* \* \*

[Français]

**LA SANTÉ**

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre du Québec a déclaré hier que les systèmes actuels de santé ne pourront pas être maintenus au-delà de 10 ans, parce que le gouvernement fédéral n'assume pas une part adéquate de financement. Selon notre estimation, c'est beaucoup moins de 10 ans.

Le premier ministre va-t-il enfin comprendre que la très grande priorité de tous les Québécois, c'est d'avoir accès à des soins de santé de la meilleure qualité qui soit et que cela ne peut se faire que si le gouvernement fédéral admet qu'il doit assumer sa juste part du financement, rien de moins?

*Questions orales*

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que le système de santé canadien est la priorité numéro un de tous les Canadiens. Manifestement, c'est reflété par notre propre gouvernement. Dès le deuxième mois après son entrée en fonction comme premier ministre du Canada, ce dernier a choisi de tenir une rencontre fédérale-provinciale avec les premiers ministres des provinces, où l'on a consacré une large part des discussions au sujet de la santé.

Nous sommes attachés aux valeurs du système de santé canadien. C'est notre priorité. Les ministres des Finances en ont parlé la semaine dernière. Nous tiendrons à nouveau une conférence fédérale-provinciale cet été concernant le système de santé.

• (1440)

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre libéral du Québec identifie trois choses qui viennent contredire le premier ministre. Premièrement, il dit que le surplus sera plus important que prévu; deuxièmement, il dit que la péréquation a déjà subi une baisse majeure; et enfin, le premier ministre du Québec qualifie le discours du Trône de discours d'empiètement. Ces déclarations rejoignent celles des premiers ministres des autres provinces. Bref, le premier ministre du Québec conclut en disant qu'on ne sait pas où s'en va le gouvernement fédéral.

Le premier ministre peut-il nous dire en cette Chambre où il s'en va en matière de santé?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, en tout cas, une chose est certaine, on sait que le Bloc est en train de s'en aller par en bas, si l'on se fie aux sondages qu'on a pu voir. Ils ont perdu neuf points depuis une semaine. On sait où s'en va le Bloc.

Dans le domaine des soins de la santé, notre gouvernement a pris un engagement très clair, soit d'en faire notre priorité. La prochaine conférence fédérale-provinciale que le premier ministre s'est engagé à tenir cet été avec les premiers ministres aura suivi une rencontre des ministres des Finances et une rencontre des ministres de la Santé sur ce thème. Nous allons nous assurer de la viabilité à long terme de notre système de santé au Canada.

\* \* \*

**LA PÉRÉQUATION**

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, les prévisions de dépenses du gouvernement fédéral atteignent de nouveaux sommets et augmenteront de 10 milliards de dollars l'an prochain. Des augmentations de 20 p. 100, par exemple, sont prévues au Bureau du Conseil privé. Une autre centaine de millions de dollars iront au registre des armes à feu. Comme si ce n'était pas assez, ces augmentations s'ajoutent aux augmentations des dépenses de fonctionnement, qui totalisent 39 p. 100 en cinq ans.

Comment le gouvernement fédéral peut-il expliquer à la population qu'il est aussi généreux avec sa bureaucratie et aussi radin avec les Québécois et les Québécoises?

[Traduction]

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, le Budget principal des dépenses qui a été déposé hier regroupe les services votés et toutes les nouvelles

dépenses prévues pour cette année et pour lesquelles aucune décision budgétaire n'a été prise. Il s'agit simplement d'un rapprochement des dépenses actuelles, reflétant les changements dans la structure du gouvernement.

Le premier ministre a adopté une politique très agressive et activiste. Il s'est engagé à prendre d'importantes initiatives visant, entre autres, à soutenir les municipalités et les autochtones, et nous les réalisons. C'est ce que dit ce document.

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, contrairement à ce que le gouvernement fédéral nous a dit, cette année, le surplus se situera davantage entre 7 et 8 milliards de dollars. Pendant ce temps, le gouvernement réduit ses paiements de péréquation et promet dans son discours du Trône des empiètements dans tous les champs de compétence du Québec.

Le premier ministre réalise-t-il que si aucune annonce n'est faite dans le dossier de la santé avant le 31 mars prochain—c'est bientôt—, le surplus va tout simplement aller au remboursement de la dette et il n'y aura absolument rien pour la santé?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous nous sommes déjà engagés à faire en sorte que les deux premiers milliards des fonds excédentaires soient affectés à la santé. La Chambre est déjà saisie d'une mesure législative qui permettra aux provinces de recevoir cet argent pendant l'exercice financier de leur choix.

Nous avons établi un processus accepté par tous les premiers ministres pour étudier, au printemps et pendant l'été, la viabilité du système de soins de santé, un exercice qui conduira à d'autres conclusions plus tard cette année. Le processus est déjà en place et il doit être respecté.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, d'après les renseignements fournis par le président actuel du Conseil du Trésor, nous savons que, entre 2001 et 2002, la ministre actuelle de l'Industrie a reçu 28 subventions totalisant plus de 3 millions de dollars. Il revient à la ministre de l'Industrie de se défendre dans cette affaire.

Sur ces 3 millions de dollars, quelle fraction est allée à des agences de publicité amies des libéraux?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement se pose également des questions sur ces transferts de fonds. C'est précisément pour cela que nous procédons à une enquête publique. Nous participons avec le Comité des comptes publics à l'examen de ces questions. Nous avons recruté un conseiller juridique spécial pour récupérer l'argent et nous avons fait des renvois à la GRC.

Je demande aux députés de s'unir à nous dans cette enquête pour que nous puissions obtenir les réponses aux questions que nous nous posons tous.

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, ma question s'adressait à la ministre actuelle de l'Industrie. La ministre estime-t-elle qu'il était acceptable pour elle de recevoir 3 millions de dollars entre 2001 et 2002? Éprouve-t-elle le moindre remords à cet égard?

Elle devrait prendre la parole pour demander que l'on rende des comptes sur les 28 subventions, totalisant plus de 3 millions de dollars, qui ont été attribuées dans sa circonscription sur une période d'un an et demi. C'est complètement inacceptable.

Quelle fraction de ce montant est allée à des agences de publicité amies des libéraux?

• (1445)

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, tout le gouvernement demande d'une seule voix que l'on fasse complètement la lumière sur cette affaire grâce aux enquêtes et aux autres processus que nous avons mis en place. Nous savons qu'il existe un problème relativement à ce programme. Des fonds ont disparu et nous étudions ce qui a pu arriver. Nous vous prions de nous aider afin que nous soyons tous mieux avisés à l'avenir.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, les organismes paravents changent, mais la combine libérale de blanchiment d'argent se poursuit. En 2001, le bureau de circonscription du ministre de l'Environnement a en quelque sorte servi de bureau auxiliaire pour le groupe Media IDA Vision.

Pourquoi les collaborateurs politiques du ministre ont-ils acheminé la demande de Jamie Kelley et blanchi de grosses sommes d'argent par l'intermédiaire de Media IDA Vision? Pourquoi ont-ils agi ainsi?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la seule chose sur laquelle nous pouvons nous baser, et que nous savons être vraie, c'est que le bureau de circonscription du ministre de l'Environnement a conseillé à l'organisateur d'un festival de sa circonscription d'écrire au ministre responsable du programme au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. C'est ce qui s'est produit.

Les organisateurs du festival ont obtenu l'argent qu'ils ont demandé. Le festival a eu beaucoup de succès. Je déposerai après la période des questions des documents qui prouvent que ce programme a remporté beaucoup de succès. Toutefois, en ce qui a trait à l'argent versé aux intermédiaires, c'est justement là l'objet de notre enquête. J'aimerais donc que vous y participiez avec nous.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, il est évident que la combine des contrats de publicité s'est transformée en une combine de programme, mais il n'en reste pas moins que de l'argent a continué d'être blanchi par l'intermédiaire de toutes sortes d'agences de publicité libérales et qu'il fallait toujours avoir des contacts avec les libéraux pour avoir droit à la manne. Le député de Red Deer n'a pas reçu d'argent de tout cela, alors que le ministre de l'Industrie a reçu 3 millions de dollars. Quelle farce!

Pourquoi les collaborateurs politiques du ministre de l'Environnement ont-ils acheminé la demande de Jamie Kelley par l'intermédiaire d'une agence de publicité libérale corrompue? C'est ce que nous aimerions bien savoir.

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il semble que nous répétions toujours les mêmes choses. Nous avons pris des mesures pour faire la lumière sur tout cela. Les députés et leurs bureaux interviennent à juste titre au nom de leurs électeurs pour les aider à s'inscrire à des programmes. Bon nombre de députés de la Chambre ont déjà fait exactement la même chose, et cet argent a servi à la préparation de plusieurs festivals qui ont remporté beaucoup de succès.

### Questions orales

La façon dont les fonds ont été acheminés entre les Travaux publics et les responsables des festivals est justement l'objet de notre enquête. Les députés d'en face et le Comité des comptes publics, qui est présidé par un des leurs, nous apportent leur aide à ce sujet.

\* \* \*

[Français]

### LE CANADIEN NATIONAL

**L'hon. Gilbert Normand (Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail. Près de 5 000 employés du Canadien National sont en grève depuis jeudi dernier.

Quelles mesures la ministre entend-elle prendre pour que les employés retournent au travail? A-t-elle même pensé avoir recours à une loi spéciale pour ramener ces employés au travail?

**L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement n'envisage pas avoir recours à une loi de retour au travail. Les médiateurs fédéraux qui discutent avec les parties depuis la semaine dernière, ont demandé aux parties de reprendre la séance de médiation. Celle-ci débutera plus tard aujourd'hui.

J'invite les employés et les employeurs de venir à la table pour négocier une nouvelle bonne convention collective.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Comme vous le savez bien, monsieur le Président, puisque vous étiez dû annuler votre propre visite à la grande agglomération de Halifax, nos électeurs ont reçu 95 centimètres de neige. Ils ont à peine eu le temps de récupérer de l'ouragan Juan. Il pourrait en coûter 5 millions de dollars à Halifax pour achever le déneigement et, pourtant, la municipalité ne sera peut-être pas admissible à des fonds fédéraux en raison des critères d'assistance aux victimes de catastrophes.

Compte tenu de l'engagement tout récent du gouvernement fédéral d'accorder un soutien aux villes, le gouvernement offrira-t-il une assistance à la municipalité régionale de Halifax si elle en a besoin?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec mes partenaires provinciaux relativement à cette affaire. Nous sommes tous au courant de la tâche herculéenne qui se présente aux résidents de la Nouvelle-Écosse pour ce qui est de se dégager de cette dernière tempête de neige.

Mes fonctionnaires tiennent des discussions avec les fonctionnaires des provinces et il est possible que les AAFCC s'appliquent dans ces circonstances. Ces discussions se poursuivent.

*Questions orales*

●(1450)

[Français]

**LA PÉRÉQUATION**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a réajusté à la baisse les paiements de péréquation aux provinces. Il met ainsi en danger les services publics offerts aux Canadiens et Canadiennes et il ignore les recommandations du rapport Romanow. Selon les premiers ministres provinciaux, c'est une tragédie lorsque le système de santé tombe en morceaux alors que le gouvernement fédéral est assis sur un surplus de plusieurs milliards de dollars.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-ce que le gouvernement libéral va arrêter de donner d'une main en transférant deux milliards de dollars aux provinces et le reprendre de l'autre main, en baissant les transferts de péréquation de 2,2 milliards de dollars?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous en sommes à la dernière année d'une période de cinq ans en ce qui concerne la péréquation. La nouvelle période commence le 1<sup>er</sup> avril. La Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi visant à prolonger l'arrangement actuel. J'ai des discussions avec les provinces et d'autres parties au sujet de la formule de renouvellement.

Lorsque le renouvellement sera en vigueur, il permettra, sur les cinq prochaines années, de verser une somme de l'ordre de 1,3 milliard \$, voire davantage, aux provinces bénéficiaires, en plus du montant de base auquel elles ont droit.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, hier, le premier ministre a dit qu'il allait faire tomber les têtes couronnées. Au lieu de cela, le gouvernement a suspendu trois directeurs de sociétés d'État sans rendre publique l'étude faite par le président du Conseil du Trésor.

Quand le gouvernement rendra-t-il publics les preuves retenues contre ces dirigeants nommés par les libéraux et les arguments invoqués pour leur défense?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, le député parle de preuves retenues comme s'il était question de poursuites intentées devant les tribunaux. Nous avons examiné la conduite des diverses sociétés d'État à la lumière d'informations qui sont déjà du domaine public et qui ont été présentées par la vérificatrice générale.

Nous avons eu d'autres entretiens avec les proches collaborateurs de la vérificatrice générale qui ont confirmé les informations nous ayant été communiquées. Je suis tout à fait disposé à m'asseoir avec le député et à lui signaler les parties du rapport de la vérificatrice générale qui traitent de cela en détail.

J'ai ensuite présenté mes constatations et mon opinion sur la confiance que le gouvernement peut avoir dans les dirigeants de 11 organismes. J'ai été heureux d'annoncer que le gouvernement a confiance dans 8 de ces organismes. J'avais certaines réserves au sujet de trois d'entre eux, et nous avons pris les mesures qui s'imposaient.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, ces preuves devraient être rendues publiques afin que nous puissions faire notre travail, ici, au Parlement.

Pour André Ouellet, qui a autrefois fait partie du Cabinet avec le premier ministre, cette suspension équivaut à des vacances payées de 10 000 \$. En qualité de dirigeant de Postes Canada, cette société d'État responsable d'avoir mal distribué des millions de dollars, il est le bureaucrate le mieux rétribué au Canada. Pourtant, à titre d'ami libéral du premier ministre, M. Ouellet continue de toucher son salaire.

Pourquoi André Ouellet est-il la seule personne impliquée dans ce scandale qui continue d'encaisser un chèque de paie?

**L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question de fermeté, et je pense que le premier ministre et le gouvernement se sont montrés très fermes à l'endroit des sociétés d'État.

C'est aussi une question de justice. Il y va également de l'opinion que les Canadiens ont de Postes Canada et de l'appui qu'ils témoignent à cet organisme.

Ce qu'il faut voir, c'est que nous avons sincèrement compris la recommandation de la vérificatrice générale et que nous avons agi rapidement. Je me suis entretenu avec la présidente du conseil d'administration de Postes Canada. Une vérification indépendante est en cours. Simultanément, il y a une vérification qui porte sur les méthodes de gestion interne. Nous obtiendrons le rapport de ces vérifications dans 90 jours.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, Lester Pearson avait l'habitude d'appeler l'opposition officielle le détergent de la démocratie, ce qui s'avère plutôt paradoxal compte tenu des récentes tentatives ratées du premier ministre de nettoyer son propre gâchis. Il est impossible de nettoyer une garde-robe sale en la cachant dans l'armoire ou en se contentant d'envoyer quelques complets chez le nettoyeur.

Qu'est-ce que le premier ministre essaie de cacher? Le blanchiment et le camouflage ne changent pas le fait qu'il y a encore de la saleté en dessous.

Est-ce que le premier ministre s'engagera à divulguer au public les plaidoyers de défense présentés par les dirigeants des sociétés d'État visées?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une mesure comparable à celle qu'on prendrait contre n'importe quel employé. On s'attend à ce que les personnes qui occupent des postes qui exigent la confiance du public respectent certaines valeurs et agissent en fonction de certaines normes. Les agissements de ces dirigeants ont été évalués à la lumière d'informations fournies par la vérificatrice générale et dont le public peut prendre connaissance.

Il s'agit de nos employés et nous entendons nous occuper de leur cas de façon appropriée et juste, mais nous tenons également à respecter leur vie privée.

●(1455)

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre parle de transparence.

Ce qui est transparent, c'est la volonté du premier ministre de rester rivé sur son siège et d'esquiver les coups; il n'est tout simplement pas disposé à accepter la responsabilité d'une réelle ouverture comme il devrait le faire et il laisse à d'autres le soin de répondre aux questions.

*Questions orales*

Qu'est-il donc arrivé à celui qui prétendait remédier au déficit démocratique? Qu'est-il arrivé à la reddition de comptes? Qu'est-il arrivé au leadership? Pourquoi le premier ministre se cache-t-il? Dans le présent cas, le secret ne sert les intérêts de personne.

Le premier ministre s'engagera-t-il à rendre publiques les déclarations que les dirigeants des sociétés d'État visées présenteront à titre de défense?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, en 1993, la première fois que l'actuel premier ministre a occupé le poste de ministre des Finances, il a dû relever un énorme défi. Il devait éliminer le déficit et rétablir l'équilibre budgétaire.

Aujourd'hui, à titre de premier ministre, il doit relever un nouveau défi de taille et j'assure à la Chambre qu'il s'acquittera de sa tâche.

\* \* \*

[Français]

**LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE**

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ):** Monsieur le Président, on apprenait hier qu'un vice-président de la Monnaie royale canadienne aurait frauduleusement déclaré habiter à Ottawa pour échapper au fisc québécois. Aujourd'hui, on apprend que les hauts dirigeants de la Monnaie royale canadienne ont fait beaucoup d'argent, au sens propre de l'expression, puisque leur plafond salarial a augmenté de 45 p. 100.

Est-ce que le ministre des Finances, qui veut nous faire croire qu'il gratte les fonds de tiroirs pour boucler son budget, trouve normal qu'une poignée d'amis du régime libéral puisse s'en mettre autant dans les poches, alors que la Monnaie royale canadienne a perdu 6,6 millions de dollars en 2002?

[Traduction]

**L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.):** Monsieur le Président, cette question au sujet des impôts concerne uniquement la personne en cause et le gouvernement du Québec. Nous ne sommes pas en mesure de commenter ce sujet à l'heure actuelle.

[Français]

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ):** Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il accepter de couper comme il l'a fait en santé, et en même temps fermer les yeux sur les pratiques de gestion interne de la Monnaie royale canadienne qui a non seulement perdu 6,6 millions de dollars en 2002, mais a même trouvé le moyen d'augmenter de 45 p. 100 le plafond salarial de ses hauts dirigeants?

[Traduction]

**L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.):** Monsieur le Président, le salaire du président de la Monnaie royale canadienne est établi par le Conseil du Trésor. Les salaires des hauts dirigeants de la Monnaie royale canadienne sont établis par le conseil d'administration de cette société.

\* \* \*

**LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA**

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC):** Monsieur le Président, il y a un autre scandale libéral en Colombie-Britannique, qui touche directement le premier ministre. En effet, l'organisateur en chef du premier ministre en Colombie-Britannique, David Basi, fait actuellement l'objet d'une enquête policière relativement à des

activités de blanchiment d'argent et de produits de la criminalité. Le premier ministre ne nie pas ses liens avec David Basi.

Comment peut-on s'attendre à ce que le premier ministre ait la crédibilité voulue pour réparer le scandale qui touche son gouvernement alors que son propre organisateur en Colombie-Britannique fait l'objet d'une enquête policière?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, les insinuations, les insultes et les accusations par association se poursuivent.

L'organisateur en chef du premier ministre en Colombie-Britannique n'a pas été interrogé. Je tiens à le préciser. En fait, comme nous l'avons dit à maintes reprises, si les députés ont des preuves ou des informations particulières à présenter pour étayer leurs accusations, qu'ils les déposent à la Chambre.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC):** Monsieur le Président, je suppose que le premier ministre invoque le cinquième amendement aujourd'hui.

Le fait est que la police a fouillé le domicile de David Basi pour une affaire de blanchiment d'argent et de produits de la criminalité. Le fait est que David Basi a vendu des milliers de cartes de membre du Parti libéral pour le premier ministre. Le fait est que le ministre de premier plan du Cabinet représentant la Colombie-Britannique s'est fait prendre en train de distribuer de l'argent des commandites à des amis libéraux.

Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens croient qu'il va purger son gouvernement de la culture de corruption qui y règne quand ces scandales sont liés si étroitement à lui?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, cette question est inacceptable. Elle ne porte pas sur l'obligation du gouvernement de rendre compte. Cette question n'a pas sa place dans cette enceinte.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**

**M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, je veux poser au président du Conseil du Trésor une question à deux volets au sujet de la fonction publique.

Premièrement, quand le président du Conseil du Trésor a-t-il l'intention de dégeler la reclassification des postes et, deuxièmement, le gouvernement compte-t-il procéder à l'examen des programmes?

● (1500)

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je dois dire que le député d'Ottawa—Orléans s'acharne sur le président du Conseil privé et moi avec cette question.

En ce qui concerne le deuxième volet de la question, le gouvernement entreprend un examen des dépenses. Nous ne relançons pas l'examen des programmes. Toutefois, en ce qui concerne la question du gel des reclassifications, j'ai le plaisir d'annoncer qu'à partir d'aujourd'hui le gel est levé.

*Travaux de la Chambre***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, ce qui est vraiment inacceptable, c'est de voler de l'argent aux contribuables au profit du Parti libéral. C'est vraiment embarrassant pour les habitants de la Colombie-Britannique. Le ministre de l'Environnement, de Victoria...

**Le Président:** C'est la deuxième fois aujourd'hui qu'on parle de voler. Le député sait que ce langage relativement aux députés est inapproprié et contraire au Règlement en fait, et je l'invite donc à reformuler sa question d'une façon acceptable.

**M. Randy White:** Monsieur le Président, comment puis-je rendre tout cela acceptable?

Cela devient vraiment embarrassant en Colombie-Britannique, en toute franchise. Le ministre de l'Environnement, de Victoria, verse 50 000 \$ à l'un de ses copains libéraux sans raison légitime et le principal organisateur de la campagne à la direction du premier ministre en Colombie-Britannique fait l'objet d'une enquête.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas fait en sorte de s'assurer de l'intégrité financière de ses ministres de la Colombie-Britannique et de leurs collaborateurs?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement est un homme intègre et il n'est pas censé être accusé d'avoir commis des actes illégaux. Pourquoi nos vis-à-vis traînent-ils les gens dans la boue? Pourquoi ne se préoccupent-ils pas de ce qui arrive aux municipalités? Pourquoi ne s'inquiètent-ils pas de la santé? Pourquoi se fichent-ils de l'environnement, de l'aide médicale à l'Afrique, de la protection des enfants, de la lutte contre le terrorisme, de la réforme de la démocratie et des problèmes des agriculteurs? Ils aiment se vautrer dans la boue et nous allons les laisser le faire seuls.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, n'essayons pas de faire oublier que le gouvernement a un problème d'intégrité au Canada et que des questions se posent sur la façon dont certaines sommes sont venues grossir les coffres du Parti libéral. C'est ce qui préoccupe les Canadiens.

Le gouvernement prend pour excuse que tous les députés sont au courant du programme de commandites et il dit que cela justifie que l'on vole de l'argent au profit du Parti libéral. Le premier ministre connaît-il la différence entre être au courant d'un programme et en abuser?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, nous pouvons peut-être régler cette question maintenant. J'ai demandé à de multiples reprises aux députés de l'opposition de nous soumettre des faits ou de mettre un terme à leurs calomnies. Si le député veut lancer une accusation, il devrait présenter les faits ou répéter ses paroles à l'extérieur de la Chambre.

\*\*\*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, le 3 février dernier, j'ai déposé à la Chambre une motion pour que le gouvernement modifie le programme d'assurance-emploi afin de créer un statut particulier pour les travailleurs saisonniers, indépendamment de la région économique de l'assurance-emploi dans laquelle ils résident.

Le gouvernement a-t-il l'intention de bonifier le régime en reconnaissant un statut particulier aux travailleurs saisonniers, qui subissent un trou noir d'année en année, en assouplissant les critères d'admissibilité et en augmentant le nombre de semaines de prestations?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà répété plusieurs fois à la Chambre que le gouvernement est en train d'examiner la situation telle qu'elle se présente dans le comté du député et aussi dans toutes les provinces où il y a un problème qu'il faut vérifier. Il y a aussi la situation à l'effet que les autorités régionales et provinciales ainsi que les partenaires du secteur privé ont un rôle à jouer à l'égard de ce problème.

\*\*\*

●(1505)

[Traduction]

**LES MINES TERRESTRES**

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a joué un rôle de chef de file à l'échelle internationale pour interdire les mines terrestres. La Convention d'Ottawa est un texte de loi international ayant force exécutoire qui a été signé il y a cinq ans cette année. Les Canadiens célébreront la semaine prochaine la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines et le 1er mars la Journée canadienne de la sensibilisation aux mines.

Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il faire part à la Chambre des nouveaux développements dans ce domaine et nous dire ce que nous pouvons faire pour mieux nous informer à ce sujet?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. J'aimerais également la remercier d'avoir été parmi les premières à souligner que l'interdiction des mines terrestres partout au monde est une mesure extrêmement importante qui occupe notre pays depuis des années.

Nous célébrerons la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines dans tout le pays au cours de la première semaine de mars. Je sais que bon nombre de groupes religieux, scolaires et autres organiseront des dîners bénéfiques dans le but de recueillir des fonds pour aider les gens des pays touchés par ce fléau.

À titre de gouvernement, nous sommes déterminés à faire disparaître les mines terrestres partout au monde, et à titre individuel, nous sommes déterminés à aider les gens qui en souffrent.

\*\*\*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**Le Président:** Conformément à l'article 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des travaux des subsides.

Que le gouvernement réaffecte les ressources consacrées à des programmes ruineux et inutiles comme celui des commandites ou mal administrés comme celui de l'enregistrement des armes à feu pour faire face à la crise agricole qui sévit au Canada.

[Français]

Cette motion inscrite au nom de l'honorable député de Macleod fait l'objet d'un vote.

Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

*Privilège*

[Traduction]

**PRIVILÈGE**

LE PROGRAMME DE COMMANDITES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 12 février 2004 par l'honorable député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby au sujet des énoncés trompeurs que contiendrait le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Je tiens à remercier l'honorable député d'avoir soulevé cette importante question, ainsi que l'honorable député de St. John's-Ouest, l'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre et l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour leurs interventions.

Lorsqu'il a porté cette question à l'attention de la Chambre, le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby a cité trois paragraphes du rapport annuel de 2003 de la vérificatrice générale où elle affirme que le Parlement a été mal informé par le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Ce rapport sur les plans et les priorités a été déposé le 25 mars 1999, comme cela a été consigné dans les *Journaux* du même jour, à la page 1673. Le député a cité le paragraphe 3.100 du Rapport de la vérificatrice générale, qui se lit comme suit:

Non seulement on n'a pas informé le Parlement des objectifs véritables du Programme de commandites, mais par surcroît on l'a mal informé au sujet de la gestion du Programme. On a contourné le processus parlementaire afin de transférer des fonds à des sociétés d'État. Des fonds votés par le Parlement pour TPSGC ont été utilisés pour financer les activités de sociétés d'État et de la GRC.

[Français]

Dans leurs commentaires, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre ont tous deux fait remarquer que le rapport de la vérificatrice générale a déjà été déferé au Comité permanent des comptes publics. À l'heure actuelle, ce comité se consacre activement à l'étude des difficultés engendrées par le programme des commandites dont la vérificatrice générale a fait état dans son rapport.

● (1510)

[Traduction]

La présidence accorde une importance capitale à cette question. Le choix de mots de la vérificatrice générale témoigne de sa gravité. Elle avance que le Parlement a été «mal informé» et qu'on a «contourné» l'obligation fondamentale qui lui incombe de surveiller et d'approuver les dépenses du gouvernement. Toute tentative visant à empêcher la Chambre de remplir ses obligations constitutionnelles ou à lui faire obstacle devrait être perçue par tous les députés comme une atteinte non seulement à la Chambre, mais également au système de gouvernement responsable du Canada.

Il n'a pas été suggéré que les conclusions de la vérificatrice générale étaient erronées. Je partage les préoccupations de tous les députés quant à la situation actuelle puisque la Chambre ne peut assumer ses responsabilités que si le gouvernement lui fournit des renseignements précis et complets.

Néanmoins, la présidence n'a reçu aucune information sur la source des renseignements trompeurs. Lors de son intervention, le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby n'a pas allégué que le ministre ou le sous-ministre étaient au courant du caractère

trompeur du Rapport sur les plans et les priorités lorsqu'ils l'ont signé.

[Français]

Bien sûr, il n'est pas absolument nécessaire que le ministre sache qu'un document est trompeur pour qu'il y ait outrage. Au sujet de l'exemple datant de 1978 qu'a cité l'honorable député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby, un cas où il y avait eu outrage malgré l'absence d'intention de tromper de la part du ministre, *La procédure et les usages de la Chambre des communes* indique, à la page 87, et je cite:

Le 6 décembre 1978, en constatant que de prime abord il y avait eu outrage à la Chambre, le Président Jerome a statué qu'en induisant délibérément un ministre en erreur, un représentant du gouvernement avait gêné un député dans l'accomplissement de ses fonctions et que, par conséquent, il avait entravé les travaux de la Chambre.

[Traduction]

Dans le cas qui nous occupe, aucune preuve n'a été présentée pour démontrer que, lors de la préparation du Rapport sur les plans et les priorités, les hauts fonctionnaires du ministère avaient l'intention délibérée de tromper leurs supérieurs et ainsi d'entraver les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Je dois par conséquent conclure que l'obligation de prouver de prime abord l'atteinte au privilège n'a pas encore été remplie.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, cette question fait présentement l'objet d'un examen par le Comité des comptes publics. L'examen des questions soulevées par la vérificatrice générale dans ses rapports est un aspect fondamental du mandat qui a été confié à ce comité, comme le prévoit l'alinéa 108(3)g) du Règlement.

Le rapport du Comité des comptes publics pourrait fournir à la Chambre la preuve que certains individus ont fourni des renseignements avec l'objectif délibéré de tromper la Chambre. Cela, si c'était le cas, constituerait certainement un motif à une question de privilège, et les députés pourraient alors délibérer en pleine connaissance des conclusions du Comité.

Je rappelle à la Chambre que la conclusion qu'il n'y a pas à première vue une atteinte au privilège à l'heure actuelle ne porte pas atteinte au droit qu'auraient les députés de soulever une autre question de privilège après la présentation du rapport d'un comité ou la révélation de renseignements pertinents provenant de toute autre source.

Je suis conscient de l'importance de la question soulevée par le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby, mais je ne suis pas persuadé que, à l'heure actuelle, il existe une atteinte au privilège. Comme je l'ai mentionné, je serai à votre disposition pour réétudier la question si de nouvelles preuves devaient être présentées à la Chambre.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Durant la période des questions, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a laissé entendre un certain nombre de choses.

*Affaires courantes*

Il nous sermonne souvent au sujet de la vérité et de la nécessité de voir à ce que les affirmations faites à la Chambre soient fondées sur des faits. En réponse à une question, il a laissé entendre, premièrement, que j'avais écrit une lettre à M. Gagliano au nom de mes électeurs. C'est bien possible, mais j'ai été incapable de trouver cette lettre bien que je cherche depuis environ une demi-heure. Cependant, lorsque mes électeurs viennent me voir pour me demander si certains ministres ou ministères pourraient les aider dans un projet quelconque, bien sûr que nous transmettons la demande au ministre.

On dirait toutefois que le ministre a laissé entendre qu'il y avait quelque chose de louche ou de mal dans ce genre de démarche.

Deuxièmement, il a laissé entendre que j'avais utilisé l'expression caisse noire dans ma demande, que je connaissais donc l'existence de cette caisse noire, tout comme mon collègue, le ministre de l'Environnement, et que j'essayais d'en profiter.

Troisièmement, il a laissé entendre que j'avais reçu de l'argent de la caisse noire. Je viens de vérifier, et ma circonscription n'a absolument rien reçu durant cette période. Je ne peux que conclure que la raison de cela est que je ne suis pas un libéral et que je ne devrais probablement pas écrire à des ministres parce que je ne recevrai pas d'argent de toute façon.

Monsieur le Président, je demande au ministre de s'excuser et, ce qui est plus important encore, de déposer cette lettre afin que vous, monsieur le Président, et la Chambre puissiez connaître la vérité, cette vérité dont le ministre parle toujours.

● (1515)

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de répondre aux préoccupations du député de Red Deer.

Dans ma réponse à une question de l'opposition, j'ai dit qu'il était normal que les députés fassent des démarches auprès du gouvernement pour un électeur. J'ai simplement dit que le député de Red Deer avait lui aussi écrit des lettres au nom d'un électeur, en l'occurrence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux d'alors, M. Gagliano. C'était le 12 décembre 2001. Je déposerai volontiers la lettre et j'en remettrai copie à mon collègue, s'il l'a perdue.

Par votre entremise, monsieur le Président, je rappelle au député que je n'ai pas parlé de «caisse noire» dans ma réponse. Je n'ai jamais employé cette expression à la Chambre. J'estime du reste qu'il est complètement déplacé de l'employer à la Chambre pour désigner un programme.

Il est très clair que ce sont là des démarches qui n'ont rien d'irrégulier. Je faisais tout le contraire d'une critique. J'appuyais le travail du député, qui est intervenu au nom d'un électeur auprès du ministre des Travaux publics de la même manière que le bureau de circonscription du ministre de l'Environnement l'a fait.

Je n'ai rien voulu dire de plus, et je suis tout à fait disposé à remettre au député une copie de sa lettre.

**Le Président:** L'affaire est close. J'ai l'impression que même le député de Red Deer, à la fin de son intervention, ne soutenait pas qu'il y a atteinte au privilège.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, une copie de la lettre adressée au directeur exécutif intérimaire du programme de commandites, en date du 19 février 2001, par un électeur de la circonscription du ministre de l'Environnement, lettre à laquelle j'ai fait référence hier en répondant à une question.

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## COMPTES PUBLICS

**L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je dépose devant le Parlement, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au 20<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 6 du rapport d'avril 2003 de la vérificatrice générale.

\* \* \*

**LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON**

**L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, une copie du rapport annuel de 2003 de la Fondation autochtone de guérison.

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## COMPTES PUBLICS

**M. John Williams (St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des comptes publics sur les chapitres 3, 4 et 5 du rapport de 2003 de la vérificatrice générale du Canada.

Le rapport traite du fait que le président du Conseil du Trésor a comparu devant le comité jeudi le 17 février et qu'il a déclaré qu'il présenterait un projet de loi sur la protection des dénonciateurs au plus tard le 31 mars 2004, et de la motion de la députée de Winnipeg-Centre-Nord, je crois, qui a demandé au comité de demander que ce projet de loi soit présenté le plus tôt possible, et c'est là le contenu du rapport.

\* \* \*

● (1520)

**PÉTITIONS**

## LE MARIAGE

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions portant sur le mariage.



*Affaires courantes*

Les signataires, des Canadiens, dont la plupart vivent dans ma circonscription, soutiennent que la désintégration de la famille infligera à nos citoyens, à nos collectivités et à notre pays les calamités prédites par les prophètes, anciens et modernes, et affirment que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme comme Dieu l'a voulu.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de consacrer le temps et les ressources nécessaires afin de préserver l'institution traditionnelle du mariage, soit l'union entre un homme et une femme.

La seconde pétition, qui porte sur le même sujet, a été signée par 476 personnes qui exhortent le Parlement à préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou d'amender cette définition.

## L'AVORTEMENT

**M. Janko Perić (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par 110 électeurs de ma circonscription, Cambridge.

Les pétitionnaires soulignent que les femmes devraient avoir une information complète sur les risques de l'avortement pour la santé.

Les pétitionnaires sont également d'avis que les médecins devraient être tenus responsables s'ils pratiquent des avortements sans le consentement éclairé de la mère ou si une telle procédure n'est pas nécessaire sur le plan médical.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que le Parlement appuie l'élaboration d'une mesure législative sur le droit des femmes à être informées.

## LE MARIAGE

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC):** Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

La première a été signée par 326 personnes provenant de toutes les régions du pays. Elle concerne la définition du mariage.

Elle affirme que, attendu que la définition du mariage correspond à une union durable entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union et qu'elle ne devrait pas être modifiée par une loi ou un tribunal; attendu que les récentes décisions rendues par les Cours d'appel de l'Ontario et de la Colombie-Britannique redéfinissant le mariage de façon à inclure les unions entre conjoints de même sexe détruisent la définition légale du mariage traditionnel et compromettent la stabilité sociale, la santé et l'épanouissement futurs du pays, nous demandons au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

La deuxième pétition, qui comprend 100 signatures, vient de l'ouest, de l'Ontario et des provinces maritimes. Elle fait la même déclaration au sujet du mariage.

La troisième pétition, qui comprend encore 96 signatures, demande également au Parlement de prendre toute mesure nécessaire pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition signée par un certain nombre de fidèles de l'église presbytérienne St. Andrew's Humber Heights dans ma circonscription, Etobicoke-Nord.

Les signataires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative reconnaissant, dans le droit fédéral, que l'institution du

mariage est l'union à vie d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une pétition qui demande au Parlement de préserver la définition actuelle du mariage et d'empêcher les tribunaux d'invalider cette définition au moyen de la formule d'amendement.

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je présente également des pétitions au nom de quelque 135 résidents de Burlington et de sa région qui demandent au Parlement de reconnaître, dans le droit fédéral, que l'institution du mariage est l'union à vie d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose à la Chambre une pétition de 330 signataires concernant les compressions budgétaires infligées à la station de radio de Radio-Canada CBSI Sept-Îles.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de voir à ce que la Société Radio-Canada redonne aux Nord-Côtiers l'intégrité du service offert par CBSI avant août 2003, et qu'elle injecte les fonds nécessaires pour la production et la diffusion, par les ondes radiophoniques et par le web, d'un contenu régional, comme il se fait partout ailleurs au Canada. Je tiens à remercier Mme Louise Saint-Pierre, de mon comté, qui m'a remis cette pétition.

• (1525)

[Traduction]

## LES BIBLIOTHÈQUES

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC):** Monsieur le Président, je dépose plusieurs pétitions signées par plus de 5 000 personnes de la circonscription de l'Île de Vancouver-Nord, que je représente. Les pétitionnaires sont membres de la bibliothèque régionale de l'Île de Vancouver qui offre ses services à plus de 400 000 personnes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que Patrimoine canadien et Postes Canada renégocient le taux applicable aux livres de bibliothèque sans l'augmenter, et que ce taux s'applique aussi à tous les documents prêtés par des bibliothèques publiques.

## L'AGRICULTURE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je présente une autre pétition au nom de centaines de familles agricoles et de plusieurs autres centaines de Canadiens touchés directement par la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ou ESB.

Les pétitionnaires soulignent que les industries bovine, laitière, caprine et ovine du Canada sont en crise à cause du problème de l'ESB. Ils soulignent que le programme d'aide qui leur est offert est insuffisant, car il ne règle pas les problèmes causés par les prix désastreusement faibles et l'effondrement imminent de secteurs clés de l'économie rurale.

Ces citoyens prient le Parlement d'ouvrir la frontière le plus rapidement possible, d'élaborer une solution à long terme et de prévoir une aide économique qui soit équitable et témoigne de l'importance de ces industries pour le Canada.

*Affaires courantes*

## LA LIBERTÉ DE RELIGION

**M. John Williams (St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je présente un certain nombre de pétitions cet après-midi, dont les premières sont signées par des personnes de ma circonscription et des environs, demandant au Parlement de protéger le droit des Canadiens d'exprimer leurs convictions religieuses sans crainte d'être poursuivis.

## L'ÂGE DE CONSENTEMENT

**M. John Williams (St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des personnes de ma circonscription et des environs qui demandent au Parlement de protéger nos enfants en modifiant les lois pour faire passer l'âge de consentement à 18 ans de sorte qu'aucun adulte ne puisse se livrer à des activités sexuelles avec des enfants âgés de moins de 18 ans.

## LE MARIAGE

**M. John Williams (St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je présente six pétitions signées par des personnes de ma circonscription et des environs demandant que l'institution du mariage soit préservée comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. John Williams (St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je présente d'autres pétitions signées par des électeurs de ma circonscription et des régions avoisinantes. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

## POSTES CANADA

**M. John Williams (St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, en dernier lieu, je présente une pétition concernant Postes Canada et les facteurs indépendants des régions rurales qui demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes pour leur permettre d'avoir un niveau de vie décent.

## LE MARIAGE

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par des électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires enjoignent le Parlement de tenir immédiatement un nouveau débat sur la définition du mariage et de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autre type d'union.

## LE REGISTRE DES ARMES À FEU

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, je présente une pétition signée par 600 électeurs de ma circonscription et de circonscriptions avoisinantes qui demandent au gouvernement d'éliminer le registre des armes d'épaule. Cette pétition porte à 12 000 le nombre de personnes qui se sont prononcés contre ce registre, en faisant ainsi la question la plus importante à l'égard de laquelle j'ai présenté des pétitions.

• (1530)

## LA SANTÉ

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne les produits de santé naturels. Les pétitionnaires pressent le Parlement d'élargir l'accès aux produits de santé naturels et de rétablir la liberté de choix des

Canadiens en ce qui concerne les produits de santé d'usage personnel.

## L'AGRICULTURE

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, la troisième pétition, qui a est également signée par près de 1 000 personnes, en plus des nombreuses autres qui ont déjà signé d'autres pétitions à ce sujet, demande au gouvernement d'agir rapidement pour remédier à la crise de l'ESB au Canada. Les pétitionnaires signalent que la qualité du boeuf canadien est sans égale dans le monde et que notre boeuf est tout à fait sûr et ils demandent au gouvernement de fournir un financement adéquat pour sensibiliser la population à cette question afin de veiller à ce que la demande de boeuf canadien se maintienne.

Ils demandent également au ministre du Commerce international de renégocier nos traités commerciaux internationaux pour veiller à ce que la frontière ne puisse plus être fermée à des produits sûrs à l'avenir. En fait, ils invitent le gouvernement fédéral à offrir de l'aide financière aux producteurs agricoles touchés par la crise.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 24 septembre 2003, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 257 concernant l'aquaculture du flétan et de la morue charbonnière. À la suite de la prorogation du Parlement, la question est restée en plan au *Feuilleton*. J'ai posé la même question le 2 février 2004 et c'est maintenant la question n° 13.

Dans le cadre de l'accès à l'information, j'ai obtenu un certain nombre de documents. L'un de ces documents, une note de service datée du 4 décembre 2004 et venant du directeur des Politiques en matière d'aquaculture, au Bureau de l'aquaculture durable, disait que la réponse à ma première question était prête et qu'elle avait quitté le bureau trois semaines plus tôt. Dans une note de service datée du 5 décembre 2003, Paul Lyon, analyste des politiques au Bureau de l'aquaculture durable, a écrit:

Je crois comprendre que la réponse à la question n° 257 de M. Cummins est prête et je voudrais en obtenir un exemplaire. Même si je reconnais que la Chambre a prorogé ses travaux et que la réponse n'est plus nécessaire, l'information pourrait toujours être utilisée pour répondre à d'autres demandes de renseignements sur la question.

Il a ajouté:

Je soupçonne que [M.] Cummins pourra la soulever de nouveau. Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée de l'avoir prête à l'avance aux fins d'approbation finale.

J'ai posé la question il y a six mois. Si nous avons un gouvernement transparent, comme le premier ministre le laisse entendre, je me demande pourquoi on n'a toujours pas répondu à cette question que j'ai posée il y a si longtemps.

**L'hon. Roger Gallaway:** Monsieur le Président, le député a déjà reconnu que des questions sont restées en plan au *Feuilleton* au moment de la prorogation. S'il a présenté une autre question, il sait que nous avons 45 jours pour y répondre. Si, en fait, il a raison en ce qui concerne sa discussion avec quelqu'un, quelque part, la réponse viendra alors dans les 45 jours prévus et cela ne posera pas de problème.

**Le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

#### DEMANDES DE DOCUMENTS

**L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient reportés.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

#### LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-18, Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

**L'hon. Denis Paradis (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-18, , soit agréé à l'étape du rapport et l'une deuxième fois.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président:** Convoquez les députés.

*Et la sonnerie s'étant arrêtée:*

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, je suggère que l'on diffère le vote jusqu'à 17 h 15 aujourd'hui.

**Le Président:** À la requête du whip du Parti libéral, le vote est différé jusqu'à 17 h 15 aujourd'hui.

\* \* \*

• (1535)

#### LE TARIF DES DOUANES

Projet de loi C-21. L'Ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

24 février 2004—Le ministre des Finances—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes.

**L'hon. Denis Paradis (au nom du ministre des Finances)** propose:

Que le projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes soit renvoyé sur-le-champ au Comité permanent des finances

#### Initiatives ministérielles

—Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes. Je suis également heureux d'appuyer la motion de renvoi de ce projet de loi au comité.

Brièvement, ce projet de loi prévoit le maintien d'une politique de longue date consistant à accorder un traitement tarifaire préférentiel aux pays en développement et aux pays les moins développés.

Les deux programmes tarifaires en question, le tarif de préférence général et le tarif des pays les moins développés, sont mis en oeuvre dans le Tarif des douanes et doivent prendre fin le 30 juin 2004.

Ce projet de loi propose que les programmes soient prolongés pour 10 autres années, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2014, conformément à la pratique antérieure.

Avant de discuter du projet de loi, je tiens d'abord à fournir certains renseignements de base qui permettront de remettre ces mesures dans leur contexte.

[Traduction]

Au milieu des années 1960, il a été de plus en plus reconnu que le traitement commercial préférentiel accordé aux pays en développement constituait un moyen de favoriser la croissance et le bien-être des pays moins bien nantis.

Suivant une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays industrialisés ont commencé à appliquer des tarifs préférentiels unilatéraux à des marchandises provenant de pays en développement afin de les aider à accroître leurs gains d'exportation et de stimuler leur croissance économique.

Le programme canadien du tarif de préférence général, le TPG, a été mis en oeuvre le 1<sup>er</sup> juillet 1974 pour une période de 10 ans, et il a été renouvelé deux fois depuis, en 1984 et en 1994. Comme je l'ai dit, il doit maintenant arriver à échéance le 30 juin 2004.

Aux termes du TPG, plus de 180 pays et territoires versent des droits tarifaires nuls ou faibles sur un éventail de produits visés au Tarif des douanes, à l'exception de certains produits agricoles, du sucre raffiné et de la plupart des textiles, des vêtements et des chaussures.

En 2003, les importations canadiennes auxquelles s'est appliqué le TPG ont été évaluées à 9,3 milliards de dollars et ont représenté 2,8 p. 100 du total des importations canadiennes.

[Français]

En 1983, le Canada a instauré le tarif des pays les moins développés, ou le TPMD, afin d'appliquer un traitement tarifaire préférentiel encore plus généreux pour les marchandises des pays les plus pauvres désignés par les Nations Unies d'après un certain nombre de critères, comme la santé, l'éducation et le revenu au niveau national. Ce programme arrive également à échéance le 30 juin 2004, comme je l'ai déjà indiqué.

Depuis janvier 2003, conformément à un engagement pris au sommet du G-8, tenu en 2002 à Kananaskis, on s'en rappellera, le gouvernement applique, dans le cadre de ce programme, un accès entièrement libre de droits à toutes les importations des 48 pays les moins développés, sauf pour certains produits agricoles, comme les produits laitiers, la volaille et les oeufs.

En 2003, les importations canadiennes aux termes du TPMD ont été évaluées à 408 millions de dollars, soit 0,12 p. 100 du total des importations canadiennes.

*Initiatives ministérielles*

Maintenant que j'ai établi le contexte de ces deux programmes, j'aimerais expliquer pourquoi il faudrait les prolonger.

Pour commencer, le fait de prolonger pour dix autres années le TPG et le TPMD réaffirme l'engagement du gouvernement en faveur de la capacité d'exportation et de la croissance économique des pays en développement et des pays les moins développés, soit la principale raison pour laquelle ces programmes ont initialement été mis sur pied.

Il établit aussi, pour les commerçants qui utilisent ces programmes, un milieu prévisible, tant dans les pays en développement qu'ici même, au Canada. De même, la prolongation serait conforme à la pratique observée dans les autres pays industrialisés, comme les États-Unis, les membres de l'Union européenne et le Japon, qui maintiennent également des programmes semblables.

De plus, le fait de poursuivre ces deux programmes de tarifs préférentiels unilatéraux de longue date sera bien accueilli par les pays bénéficiaires, qui considèrent ces programmes comme un important facteur favorisant leur développement.

[Traduction]

La décision de prolonger ou non le TPG et le TPMD touche un certain nombre de parties prenantes.

D'abord, elle touche les exportateurs des pays en développement et des pays les moins développés qui profitent de l'accès préférentiel prévu par les deux programmes. Le principe qui a mené à l'établissement des programmes tarifaires préférentiels, selon lequel ils favoriseraient une augmentation des exportations en provenance des pays en développement et des pays les moins développés et stimuleraient ainsi leur croissance économique, demeure vrai de nos jours.

Diverses études d'organisations internationales, comme celles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, soutiennent le principe selon lequel l'expansion des exportations contribue à la croissance économique.

Même si ces programmes sont avantageux pour les pays en développement et les pays les moins développés, les Canadiens en profitent également. Grâce aux droits tarifaires moins élevés appliqués aux marchandises de pays en développement, les consommateurs canadiens profitent d'un accès à des importations à des prix concurrentiels, et ils continueront de le faire si ces programmes sont prolongés.

En outre, les producteurs canadiens continueront de profiter des droits tarifaires réduits appliqués aux intrants qu'ils importent des pays en développement, et qui sont utilisés aux fins de la production de marchandises au Canada, ce qui accroît en bout de ligne la compétitivité de l'industrie canadienne.

Si ces programmes n'étaient pas prolongés, les droits accrus auxquels seraient exposés les importateurs et les consommateurs canadiens se chiffraient à environ 272,8 millions de dollars.

• (1540)

[Français]

Comme je l'ai indiqué plus tôt, tous les autres grands pays industrialisés accordent un accès préférentiel aux pays en développement et aux pays les moins développés, et certains d'entre eux, comme les États-Unis, le Japon et les pays de l'Union européenne, ont prolongé des programmes semblables dans les dernières années. À ce titre, le fait de ne pas prolonger le TPG et le TPMD isolerait le Canada sur la scène internationale.

La poursuite de ces programmes serait également conforme à nos engagements d'aide aux pays en développement et aux pays les moins développés. Ces engagements ont été maintes fois réaffirmés sur des tribunes comme le G-8, l'Organisation mondiale du commerce et les Nations Unies. L'image du Canada à l'échelle internationale en souffrirait manifestement si nous laissions ces programmes prendre fin.

Les raisons qui justifiaient l'instauration du TPG et du TPMD, il y a de cela quelques décennies, demeurent encore valides aujourd'hui.

Les économies d'un grand nombre de pays en développement ont encore de grands progrès à réaliser pour que leurs citoyens atteignent des niveaux de revenus acceptables. Ce projet de loi constitue une mesure de fond que le Canada peut adopter pour continuer d'aider les pays en développement à atteindre cet objectif, et il perpétue la tradition canadienne d'aide aux pays en développement.

Dans l'examen de ce projet de loi, j'invite les députés à garder à l'esprit que le Canada, comme tous les autres grands pays industrialisés, notamment les États-Unis, le Japon et les pays de l'Union européenne, appuie les pays en développement au moyen de ces programmes.

Avant de conclure, permettez-moi de passer en revue les avantages de la prolongation du TPG et du TPMD pour dix autres années.

D'abord, le Canada poursuivrait une pratique internationale de longue date qui consiste à appliquer un traitement tarifaire préférentiel à des marchandises des pays les plus pauvres.

Ensuite, la poursuite des programmes pour une période fixe de dix ans assurera certitude et prévisibilité pour les commerçants qui en profitent au Canada, ainsi que dans les pays en développement et dans les pays les moins développés.

Puis, la poursuite des programmes sert de complément aux politiques canadiennes d'aide extérieure.

Enfin, même si ces programmes ont avant tout été conçus comme une mesure d'aide économique aux pays en développement et aux pays les moins développés, ils profitent aussi aux Canadiens en leur donnant accès à des marchandises assujetties à des lois tarifaires moins élevées.

[Traduction]

La prolongation de ces programmes pour une période de 10 ans est conforme aux pratiques antérieures, elle assure un milieu prévisible pour les commerçants et réaffirme l'engagement à long terme du gouvernement en faveur du développement international.

[Français]

En terminant, le gouvernement est conscient de la situation dans l'industrie du textile et du vêtement et étudie présentement des mesures additionnelles visant à soutenir l'industrie.

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je vais commenter le projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Le ministre d'État a exposé les motifs pour lesquels il faut prolonger ce programme, qui est en vigueur depuis un certain temps et prendra fin le 30 juin 2004. Il a présenté cela avec son angle libéral, en indiquant que la prolongation aiderait tout un chacun dans les pays en développement du tiers monde. Il a affirmé que nous devrions le prolonger.

*Initiatives ministérielles*

Le Parti conservateur est d'accord avec le ministre et nous appuierons le projet de loi en raison d'un autre aspect. Si nous ne le faisons pas, nous pourrions nous retrouver dans une situation d'absence de droits de douane et, de ce fait, nos marchés seraient inondés de biens incontrôlés arrivant dans notre pays, ce qui aurait des répercussions sur l'emploi au Canada.

Nous avons besoin d'un régime d'accès contrôlé, accordant un traitement préférentiel aux pays en développement et aux pays les moins avancés, en assurant aussi que nos marchés s'ouvrent lentement aux biens étrangers, tout en en profitant en même temps.

Nous préférons ce que nous appelons des accords de libre-échange. Compte tenu du fait que les pourparlers de l'OMC à Cancun ont abouti à une impasse. Il devient plus important que le régime commercial mondial se penche sur la question de ce qu'il faut faire à propos des droits de douane. Cela est d'une importance cruciale, parce que, dans la mondialisation, toutes les études ont indiqué qu'une diminution des droits de douane applicables aux échanges commerciaux est bénéfique pour tous, y compris pour le Canada.

Je vais partager mon temps de parole, madame la Présidente, avec mon collègue d'Edmonton—Strathcona.

Il est important de comprendre pourquoi un pays comme le Canada, qui dépend des exportations, lesquelles représentent 48 p. 100, maintenant près de 45 p. 100 du PIB, possède un régime réglementant le commerce international. Nous souhaiterions que cela soit fait sous forme d'accords de libre-échange ou d'accords spéciaux avec d'autres pays qui seraient bénéfiques pour nos exportateurs, profiteraient à d'autres consommateurs et auraient des retombées positives pour d'autres pays aussi, la baisse des droits de douane étant avantageuse pour tout le monde.

Dans l'état actuel des choses, en raison de l'échec des pourparlers de l'OMC à Cancun, nous ne savons pas dans quel sens le régime commercial mondial va s'orienter. Pour cette raison, nous appuierons ce projet de loi, parce que nous avons besoin d'un régime qui contrôlera le mouvement des biens d'ici à ce que nous connaissions les résultats des pourparlers de l'OMC, s'ils devaient se poursuivre, et les accords qui entreront en ligne de compte.

Nous parlons de deux tarifs, à savoir le TPG, soit le tarif de préférence général, et le tarif des pays les moins développés.

Je crois avoir bien exposé les raisons pour lesquelles nous appuierons le projet de loi. En bref, en attendant l'aboutissement des pourparlers de l'OMC et l'entrée en vigueur d'autres régimes tarifaires visant le contrôle du mouvement des biens, nous appuyons le projet de loi.

● (1545)

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Le député a noté, à la deuxième ou la troisième minute de son intervention, qu'il souhaitait partager le temps qui lui est imparti avec le député de Edmonton—Strathcona, mais il n'est pas permis de partager une période de 10 minutes. Le député peut poursuivre pendant le temps qui lui reste, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime qu'il peut demander s'il le souhaite.

**M. Deepak Obhrai:** Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le député de Edmonton—Strathcona.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Y a-t-il consentement unanime pour que le député partage son temps de parole?

**Des voix:** D'accord.

**M. Deepak Obhrai:** Madame la Présidente, il y a eu une certaine confusion et nous ne partagerons pas le temps qui nous est accordé maintenant. Il obtiendra son propre temps de parole.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Madame la Présidente, à moins que je fasse erreur, vous avez sollicité le consentement unanime de cette Chambre pour permettre à notre collègue de partager le temps de parole qui lui est alloué et vous avez obtenu ce consentement. Comment se fait-il qu'on revienne sur la décision de la Chambre? Un élément semble m'avoir échappé. J'aimerais que vous puissiez clarifier cela, pour mon bénéfice et celui de l'ensemble des collègues en cette Chambre. Je croyais qu'on avait donné le consentement pour permettre au député de Edmonton—Strathcona de poursuivre le reste du débat.

● (1550)

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** La Chambre a donné son consentement à l'unanimité et le député retire la demande de partager son temps de parole.

**M. Deepak Obhrai:** Madame la Présidente, je voudrais traiter de la question du tarif préférentiel et du tarif du pays le moins développé. Nous savons que pour que les pays en développement sortent de la pauvreté, il importe avant tout qu'ils s'engagent dans des pratiques commerciales loyales qui leur donnent accès aux marchés des pays développés.

J'ai grandi en Tanzanie, un pays figurant dans la liste des pays les moins développés. Nous voyons la pauvreté qu'il y a là-bas sur les écrans de télé, de même que des Canadiens qui aident à construire des puits, des hôpitaux et des salles de classe.

Ce que nous ne voyons pas, ce sont les images de gens comme les membres de ma famille et d'autres familles qui vivaient là-bas et y faisaient des affaires. Nous ne voyons jamais le volet développé de ces pays. Il y a maintenant une grande activité de développement dans ces pays où des entreprises prospèrent et réussissent bien.

Pour pouvoir stimuler la croissance économique, ces entreprises ont besoin d'un marché. Pendant très longtemps, le marché du monde occidental leur a été fermé. Le commerce se faisait dans un seul sens lorsque je vivais là-bas, c'est-à-dire du Canada à la Tanzanie; rien ne passait de la Tanzanie au Canada. En fait, ces pays-là ne faisaient que fournir de la matière première aux pays développés. Ce n'est pas comme cela que l'on crée de la richesse. On crée de la richesse quand on fabrique des produits manufacturés et qu'on les exporte dans d'autres pays.

Grâce au tarif de préférence général et au tarif des pays les moins développés, en vertu desquels les tarifs sont presque nuls, les pays visés ont la chance d'accéder à ces marchés, ce qui ne peut que les aider. Cependant, il ne suffit pas de leur donner accès à d'autres marchés, il faut aussi stimuler les investissements dans ces pays-là afin qu'ils puissent profiter des tarifs avantageux. S'il n'y a pas d'investissements dans ces pays et si ceux-ci ne disposent pas d'une base industrielle, à quoi leur servirait-il d'avoir droit à des tarifs plus avantageux s'ils ne peuvent rien exporter?

*Initiatives ministérielles*

Je sais que le premier ministre a été désigné par les Nations Unies pour examiner les flux d'investissements privés. En fait, je lui ai écrit, non pas en sa qualité de premier ministre, mais en sa qualité de membre du groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner les flux d'investissements privés. Je lui ai donné mon avis sur ce qu'il devrait y avoir dans le rapport au sujet de la façon dont nous pourrions stimuler les investissements privés dans ces pays pour qu'ils puissent profiter d'une croissance économique forte.

Il est devenu assez évident, et toutes les études le montrent, que la mondialisation a pour effet de faire sortir presque 200 millions de personnes de la pauvreté tant en Chine qu'en Inde. Il y a des preuves concrètes de ce phénomène, contrairement à ce que prétendent nos amis du NPD, soit que la mondialisation n'a pas eu cet effet.

En conclusion, nous allons appuyer le projet de loi. Même si cette mesure sera en vigueur pendant dix ans, nous devons penser à d'autres moyens pour atteindre l'objectif de la réduction des tarifs douaniers afin d'aider les pays les moins développés et les pays en développement.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Madame la Présidente, je vous indique d'emblée que je n'ai pas l'intention de partager mon temps avec qui que ce soit. Je devrais normalement utiliser tout le temps qui m'est alloué.

Je voudrais, d'entrée de jeu, vous signaler que le Bloc québécois sera favorable à cette législation. Le projet de loi C-21 vise à prolonger jusqu'au 30 juin 2014 les articles de la Loi sur le Tarif des douanes, qui permet au Canada d'offrir un tarif préférentiel aux importations provenant des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, de même qu'aux importations provenant des pays les moins avancés.

Je dis que le Bloc québécois sera d'accord avec cette législation parce que nous ne pouvons tout simplement pas être en désaccord. Nous prononcer contre cette législation reviendrait à nier nos engagements internationaux au niveau de l'Organisation mondiale du commerce, par exemple. Cela reviendrait également à nier nos engagements internationaux en termes d'aide au développement, particulièrement les engagements pris par le Canada à Kananaskis à l'égard de l'Afrique. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

Mon collègue de l'Alliance canadienne, il y a quelques instants, faisait référence aux impacts découlant de ce processus de mondialisation. Dieu sait qu'il y a nombre d'impacts à ce processus, impacts positifs s'il en est, mais également certains impacts négatifs. Je disais hier, dans une autre allocution, qu'il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre la mondialisation. Il s'agit bien davantage de tâcher d'en tirer profit et de limiter au maximum les effets pervers du phénomène de mondialisation. C'est un phénomène qui nous apparaît de plus en plus irréversible et nous devons nous y adapter.

Le chef du Bloc québécois, je le rappelais également hier, répète fréquemment que nous n'avons pas à nous demander si on doit être pour ou contre la mondialisation, comme nous n'avons pas à nous demander, en nous levant le matin, si nous sommes pour ou contre la marée. Nous devons vivre avec ce phénomène, chercher à en tirer profit, autant que faire se peut, et chercher à en limiter les effets pervers.

Or, des avantages, il y en a bien sûr. Il y en a pour des pays industrialisés comme le nôtre, mais il y en a aussi pour des pays en développement qui veulent profiter de ce processus de mondialisation, de globalisation des marchés, pour s'insérer dans le réseau international des échanges commerciaux. Le projet de loi que nous

avons sous les yeux actuellement nous permet justement de faciliter l'insertion des pays en développement, les pays moins avancés, dans ce réseau d'échanges commerciaux internationaux.

Toutefois, il y a également des impacts négatifs. J'entendais tout à l'heure le secrétaire d'État aux institutions financières nous dire, en conclusion de son discours, qu'il avait l'intention d'annoncer incessamment des mesures d'adaptation ou d'aide, pour les secteurs mous de l'économie canadienne qui résistent difficilement au processus de mondialisation, à savoir des secteurs comme le textile, la chaussure, le vêtement. Fort bien! Toutefois je me souviens que lorsque nous avons débattu de l'opportunité ou non de faire en sorte que le Canada se joigne à un éventuel accord de libre-échange nord-américain, des voix discordantes laissaient justement entendre qu'il y aurait des impacts négatifs sur un certain nombre de secteurs manufacturiers au Canada et au Québec.

Ces voix exigeaient, réclamaient et suppliaient le gouvernement de mettre en place des mesures d'adaptation, à la fois pour les travailleurs et les travailleuses de ces industries, mais également pour les industries elles-mêmes. En effet, le phénomène de mondialisation ne signifie pas pour autant que nous devons faire une croix sur les opérations manufacturières dans les pays industrialisés. Le phénomène de mondialisation signifie simplement que nous devons modifier, réorienter et moderniser nos secteurs, nos créneaux économiques.

Quand on parle d'industries manufacturières, il faut souligner qu'on doit tirer profit d'un certain nombre d'avantages, comme celui de la présence de capitaux importants et également d'une technologie qui nous permettent de nous orienter vers des produits manufacturiers à haute valeur ajoutée.

• (1555)

Au lieu de produire des vêtements pour produire des vêtements, nous avons la technologie et les capitaux qui nous permettront, par exemple, de produire des vêtements et des textiles dans les domaines sanitaire et alimentaire, qui nous permettront de nous constituer des créneaux qui seront particuliers au Canada.

Or, je reviens sur l'intervention de notre collègue, le secrétaire d'État responsable des Institutions financières, qui disait, presque deux décennies plus tard, qu'il nous faut mettre en place des mesures pour aider l'industrie manufacturière dans le domaine du textile et du vêtement. On se serait attendu, de la part de ce gouvernement, qu'il agisse pour ces secteurs bien avant cela.

Or, les impacts négatifs se font déjà sentir dans nos circonscriptions et nos communautés. Tout récemment, une entreprise de ma circonscription, Genfoot Lafayette, établie depuis plus de 100 ans à Contrecoeur, qui fabrique les fameuses bottes Kamik, a annoncé qu'elle fermera ses portes à la fin de cette semaine pour déménager ses opérations, du moins la production qui s'effectuait à Contrecoeur, en République populaire de Chine.

Qu'a fait ce gouvernement? Absolument rien. Pendant ce temps, les entreprises ferment, les travailleurs et les travailleuses de nos communautés perdent leur emploi. Dans le cas de Genfoot Lafayette, ce sont près de 200 travailleurs et travailleuses, dont bon nombre sont des femmes de plus de 50 ans et qui auront beaucoup de difficulté à se relocaliser sur le marché du travail. Ces gens perdent leur emploi sans que le gouvernement ait prévu quoi que ce soit pour leur venir en aide.

*Initiatives ministérielles*

D'ailleurs, ce gouvernement est celui qui s'est retiré du programme d'adaptation des travailleurs âgés, ce qui rend d'autant plus difficile leur relocalisation. J'ose espérer que le ministre des Ressources humaines acceptera, à la demande de son collègue responsable de l'Économie et de la Solidarité sociale du Québec, de reconduire le projet pilote PPTA, qui aide modestement, je dois le dire, mais qui aide néanmoins à la relocalisation, sur le marché du travail, des travailleurs âgés. On n'a toujours pas de nouvelles du gouvernement à cet égard.

Devant l'absence presque totale de mesures pour aider les travailleurs et les industries des secteurs mous du textile, du vêtement ou de la chaussure, par exemple, il faut au moins que le gouvernement s'engage rapidement à reconduire le PPTA pour aider les travailleuses et les travailleurs de Contrecoeur qui perdront leur emploi d'ici la fin de cette semaine.

Cela se poursuit. Une entreprise de Drummondville a fermé ses portes. Ce n'est pas une «binerie»; on parle d'une entreprise qui fabrique des produits en denim griffés qui ferme ses portes. Ce sont plusieurs centaines d'employés de Drummondville qui perdront leur emploi.

Que fait ce gouvernement? Il nous annonce qu'éventuellement, il nous arrivera avec des mesures d'aide pour les industries du textile, du vêtement et de la chaussure. C'est en 1988, en 1989 et en 1990 qu'il fallait penser à cela. On est rendu en 2004 et le gouvernement nous annonce qu'il y réfléchit encore. Pendant ce temps, des emplois se perdent.

Il y a bien sûr des éléments négatifs, mais il y a, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, des éléments positifs au processus de mondialisation. Il nous faut d'abord être conséquents avec les engagements internationaux que nous avons pris à l'égard des membres de l'Organisation mondiale du commerce, mais il nous faut être conséquents à l'égard d'un certain nombre de pays moins avancés et des 49 pays moins avancés qui figurent sur la liste de l'ONU, dont 34 sont des pays africains. Or, on connaît l'engagement du Canada en faveur des pays africains. Nous devons donc appuyer cette législation.

Je donne des statistiques qui étaient évoquées en 1994 par mon collègue Philippe Paré, à l'époque député de Louis-Hébert. Je dois vous dire que c'est un peu pour moi un retour dans le passé, puisque je suis intervenu en 1994 au sujet du projet de loi qui reconduisait les tarifs préférentiels jusqu'à la fin de juin 2004. Ce que je veux vous dire, c'est que les sommes que perdent les pays en développement à cause du protectionnisme des pays industrialisés sont de loin plus importantes que toute l'aide accordée au développement.

C'est une mesure importante et positive pour les pays en développement, et on doit se prononcer en faveur de cette législation.

● (1600)

[Traduction]

**M. Rahim Jaffer:** Madame la Présidente, je crois que, si vous le demandez, vous obtiendrez le consentement unanime pour que la motion du Parti conservateur inscrite au *Feuilleton* pour la journée d'opposition de demain, le 26 février 2004, soit remplacée par ce qui suit:

Que le gouvernement réaffecte les ressources consacrées à des programmes ruineux et inutiles comme le programme de commandites, ou à des programmes mal gérés comme le registre des armes à feu, pour faire face à la crise agricole qui sévit au Canada.

● (1605)

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Le député d'Edmonton-Strathcona a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, qu'il soit précisé que c'est un député libéral qui a refusé l'amendement proposé par l'opposition officielle.

Je n'interviens pas à ce sujet à ce moment-ci. J'interviens à propos du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes. Comme l'ont déjà dit d'autres orateurs, ce projet de loi prolongerait le tarif de préférence général et le tarif des pays les moins développés pour une période de 10 années supplémentaires, puisque leur échéance était prévue en juin 2004.

Ces règles permettraient d'importer au Canada, sans droits de douane, une liste de produits provenant de 48 pays moins développés et d'autres pays ayant un statut de partenaire commercial privilégié.

À l'origine, la liste des produits qui pouvaient être importés de pays moins développés était relativement courte, mais à la suite de l'initiative concernant les pays les moins développés, annoncée par le gouvernement du Canada après les rencontres du G-8 tenues à Kananaskis en 2002, la liste des produits autorisés comprend tout produit qui ne fait pas partie d'une certaine catégorie de produits agricoles.

Bien qu'il puisse être louable d'ouvrir le marché canadien aux produits des pays en développement, la difficulté que pose ce projet de loi—nous ne nous y opposons pas, mais tenons à signaler ce fait—c'est qu'il renforce le système qui a cours actuellement en Amérique du Nord, où des détaillants peuvent obtenir des produits à meilleur marché, en particulier des vêtements, dans les pays en développement. Or, dans ces pays, il n'y a ni code du travail, ni salaire minimum, ni normes environnementales.

Bien qu'il soit important que les pays en développement aient la possibilité d'exporter des marchandises au Canada, le gouvernement canadien doit intervenir plus activement qu'il ne l'a jamais fait pour faire en sorte que ces produits proviennent de milieux de travail syndiqués et équitables, et l'on ne tient pas compte de cette préoccupation dans le mécanisme d'application du tarif des pays les moins développés.

Nous sommes tous d'accord pour que nos marchés soient plus ouverts aux pays les moins développés parce que nous savons que, dans une certaine mesure, c'est essentiel à leur croissance économique. Je dois cependant dire que, à mon avis, le modèle en vertu duquel on attend des pays qu'ils développent leur économie en mettant excessivement l'accent sur les marchés d'exportation peut également avoir un effet destructeur, car il est souvent arrivé dans le passé que l'on détruise des économies locales stables et durables sous prétexte de créer des marchés d'exportation. Et cela a souvent eu un effet désastreux sur l'environnement et sur le mode de vie durable des populations de divers pays.

Nous ne devrions pas tenir pour acquis que la seule voie de développement des pays les moins développés passe par une accentuation excessive des marchés d'exportation. Dans la mesure où les marchés d'exportation jouent un rôle dans le développement des pays les moins développés, il est de la responsabilité des pays développés d'ouvrir leurs marchés. Mais devrions-nous ouvrir nos marchés aux produits provenant de ces pays les moins développés sans tenir compte de leur mode de production?

*Affaires courantes*

Si les produits qui entrent dans notre pays, par suite de la réduction du tarif, sont des produits fabriqués dans des ateliers de misère, ou dans des lieux de travail où non seulement il n'y a pas de syndicat mais où il ne peut pas y en avoir, ou encore dans des lieux de travail où les normes de travail sont déficientes, comme c'est le cas dans certains pays en particulier, parle-t-on vraiment d'un régime commercial équitable? Pas le moins du monde. C'est la raison d'un grand nombre d'objections que l'on présente contre le modèle de mondialisation actuel, dont tout le monde fait l'éloge depuis 20 ans.

Nous ne laissons pas entendre qu'un pays moins développé devrait adopter les mêmes normes du travail que celles dont nous bénéficions ici, au Canada. Je me demande parfois si nous en bénéficions encore lorsque nous constatons que le CN peut importer des briseurs de grève des États-Unis, en toute impunité, en raison de l'actuelle grève dans les chemins de fer. Mais croyons à notre propre mythologie pendant un instant et disons que le Canada possède de bonnes normes du travail.

Dans toutes les tribunes où je me suis fait le porte-parole du NPD pour le commerce, et beaucoup d'autres néo-démocrates et social-démocrates du monde ont également pris la parole, on nous a constamment demandé de reconnaître et d'appliquer les normes fondamentales du travail.

• (1610)

Qu'est-ce qu'on entend par des normes fondamentales du travail? Il s'agit essentiellement du droit de former un syndicat, du droit de s'organiser, du droit de ne pas être victime d'esclavage. Ce sont des droits très fondamentaux. Si ces seuls droits étaient reconnus et appliqués dans le monde, nous nous rapprocherions de l'objectif que tout le monde dit viser, soit des règles du jeu équitables, mais ces règles ne sont pas équitables.

Elles sont peut-être équitables d'une façon ou d'une autre pour les entreprises, mais elles ne le sont pas pour les travailleurs canadiens. Elles ne sont pas équitables lorsqu'ils doivent concurrencer des travailleurs d'autres pays qui n'ont même pas de normes fondamentales du travail, qui ne peuvent pas s'organiser, qui ne peuvent pas se défendre sans finir dans une rivière, sans être victimes d'un escadron de la mort ou perdre leur emploi, quels que soient les divers châtiments infligés selon le pays. Ce ne sont pas des règles du jeu équitables.

Voilà le gros mensonge qui est au coeur du modèle actuel de mondialisation, à savoir que, d'une façon ou d'une autre, nous nous dirigeons tous vers de fantastiques règles du jeu équitables, où les travailleurs qui sont concurrentiels connaîtront la prospérité et ceux qui ne le sont pas seront écartés. Il n'y a rien de concurrentiel, dans le meilleur sens du terme, dans l'exploitation.

Nous avons actuellement un système économique mondial qui récompense les pays en fonction de la mesure dans laquelle ils persécutent leurs travailleurs. À mon avis, ce n'est pas de la concurrence. Je ne crois pas que l'exploitation de travailleurs devrait constituer un avantage comparatif, pour employer un terme théorique de l'économie traditionnelle. Je ne crois pas que l'exploitation soit un avantage comparatif ou devrait être considérée comme tel dans le système de commerce mondial.

C'est pourquoi, à la Chambre, en 1994, lorsqu'on a présenté le projet de loi de mise en oeuvre de l'Organisation mondiale du commerce, j'ai présenté des amendements qui demandaient au gouvernement d'interdire les importations en provenance de pays qui obligeaient des enfants à travailler.

Un autre aspect des normes fondamentales du travail, c'est l'interdiction du travail des enfants. Est-ce là une idée radicale socialiste, l'interdiction du travail des enfants?

À l'égard du système commercial mondial, on devrait se montrer aussi empressés d'assurer l'application de règles de concurrence équitables qu'on ne l'est pour protéger les droits des investisseurs. Actuellement, selon une hiérarchie morale perverse, on protège les droits de propriété et les droits des investisseurs et des multinationales parce qu'ils sont sacrés.

En revanche, un travailleur peut perdre son emploi du jour au lendemain si un propriétaire d'entreprise trouve un groupe capable de lui fournir son produit à meilleur marché ailleurs dans le monde, dans des conditions d'exploitation encore plus pénibles. C'est ce qui arrive aux emplois dans le secteur de la fabrication au Canada, aux États-Unis et même au Mexique étant donné que le capital recherche toujours le plus petit dénominateur commun. Le Canada perd des emplois aux mains des États-Unis, qui en perdent aux mains du Mexique, qui se met lui-même à en perdre aux mains de la Chine, où l'on retrouve le pire de tous les mondes possibles.

On retrouve en Chine le pire du communisme et le pire du capitalisme: un parti unique dirige une économie capitaliste. Notre gouvernement est si peu présent sur le marché chinois que ces relations commerciales sont pour ainsi dire inexistantes. Il ne critiquerait donc pas la Chine par crainte de nuire aux possibilités que nous pourrions avoir de pénétrer son marché.

J'ai participé à une mission qui s'est rendue en Chine. J'ai été dégoûté de voir à quel point l'élite des affaires et le gouvernement du Canada se montraient obligeants là-bas. Voilà qui en dit long sur la cécité volontaire du gouvernement dans le scandale des commandes. Toutefois, cela n'est rien par rapport à la cécité volontaire du monde entier à l'endroit de la Chine.

Qu'advient-il si on pouvait tout fabriquer en Chine? Que feraient nos travailleurs?

Ce ne sont là que quelques-unes des préoccupations que soulève ce type de mesure législative. Nous comprenons le but de la mesure, mais faute de reconnaître et d'appliquer les normes fondamentales du travail, elle ne mène nulle part. Cette mesure est une recette pour l'exploitation et elle ne résoudra pas les difficultés économiques mondiales.

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1615)

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.):** Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a unanimité pour adopter la motion suivante:

Que le sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les membres et membres associés des comités soit réputé déposé et adopté.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.



(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il se fait tard et je crois qu'on est encore davantage disposé à collaborer et que vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que la motion inscrite au *Feuilleton* pour la journée d'opposition du Parti conservateur, demain le 26 février 2004, soit remplacée par ce qui suit:

Que le gouvernement réaffecte les ressources consacrées à des programmes ruineux et inutiles comme celui des commandites ou mal administrés comme celui de l'enregistrement des armes à feu pour faire face à la crise agricole qui sévit au Canada.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LE TARIF DES DOUANES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Madame la Présidente, je veux moi aussi parler du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Je veux parler de certains aspects concernant notamment la position du Parti conservateur et profiter de l'occasion pour répondre à certaines préoccupations du député néo-démocrate. Il a parlé avec éloquence des réserves que le Canada devrait avoir relativement à ses échanges commerciaux avec certains pays en développement, aux normes de travail et à ce genre de questions qui préoccupent vraiment l'ensemble des Canadiens.

Pour que les gens comprennent bien ce que fait le projet de loi C-21, disons qu'il modifie deux dispositions du Tarif des douanes. Disons plus précisément qu'il propose de prolonger d'environ 10 ans, jusqu'au 30 juin 2014, le tarif de préférence général et celui des pays les moins développés. Actuellement, la loi à ce sujet arrive à échéance le 30 juin 2004.

Certains députés des deux côtés de la Chambre ont dit qu'un des problèmes si ces dispositions arrivent à échéance sans qu'on s'en soit préoccupé, c'est que le Canada pourrait être inondé de biens en provenance de partout dans le monde. Cela pourrait désavantager considérablement nos sociétés et nos industries, notamment si l'on tient compte de certains droits en vigueur à l'étranger.

Dans certains secteurs, nous avons vu comment les mécanismes et les dispositions législatives fonctionnent. Pour certains pays, des décrets du conseil peuvent réduire le tarif général. Il y a trois catégories de tarifs reconnues par le Canada. Il y a le tarif de la nation la plus favorisée, le tarif de préférence général et celui des pays les moins développés.

Même si notre taux tarifaire est actuellement fixé à 35 p. 100, et il ne devrait pas être plus élevé, des décrets du conseil permettent normalement de réduire ce taux pour certains pays, selon les relations commerciales que nous entretenons avec eux ou nos

### Initiatives ministérielles

stratégies d'aide extérieure visant à stimuler l'économie d'un grand nombre d'entre eux. Souvent, par le biais de décrets du conseil, les taux tarifaires sont réduits pour certains pays.

À notre avis, il faut agir de la sorte pendant un certain temps. Je ne crois pas que nous puissions éliminer ces droits tarifaires, notamment si d'autres pays ont des droits plus élevés à l'égard de nombreux produits canadiens qui sont exportés vers ces pays. Cela désavantagerait réellement le Canada si nous éliminions ces droits tarifaires du jour au lendemain.

Le Parti conservateur du Canada appuie le libre-échange et l'engagement envers les pays en développement en vue de favoriser l'amélioration de leur situation et, faut-il l'espérer, une évolution de leur économie similaire à celle des pays industrialisés. Nous voulons aider ces pays à développer leurs capacités d'exportation et, bien entendu, à générer plus de richesses sur leur territoire. D'une manière générale, nous aimerions que le tarif douanier soit réduit pour différents pays, mais nous saisissons clairement qu'il faut agir avec précaution dans ce dossier. Dans la mesure où nous continuerons d'établir des accords de libre-échange avec ces pays, il est souhaitable que les tarifs tombent complètement dans le cas de bon nombre d'entre eux, ou du moins qu'ils soient réduits progressivement.

Mon collègue du Nouveau Parti démocratique a parlé avec ferveur des problèmes rencontrés dans beaucoup de pays du tiers monde avec lesquels nous faisons affaire et des normes en vigueur dans ces pays. Au Canada, même s'il y a parfois des contestations liées aux normes du travail et à la conclusion d'ententes entre les entreprises et les travailleurs, on pourrait dire d'une manière générale que ces normes sont très élevées, particulièrement lorsqu'on les compare à celles de certains pays du tiers monde. Selon moi, de nombreux pays dont les pratiques de travail sont douteuses sont en voie de transition. Ces pays diversifient leurs activités et créent des conditions favorables au développement de leur économie, et il faudra du temps avant que certaines de ces économies rejoignent celles des pays industrialisés.

Nous devons les aider dans leur transition. Cela ne veut pas dire que nous appuyons le travail chez les enfants ou la persécution de quelque groupe que ce soit. Nous devons continuer d'aider à constituer une classe moyenne et à générer de la richesse pour que leurs normes puissent évoluer.

● (1620)

Nous sommes tous passés par là au cours de notre histoire. Pensons par exemple à la révolution industrielle occidentale et à certaines des normes de l'époque, puis à la création de richesse, ce qui nous a permis d'améliorer les normes du travail. Nous avons amélioré les conditions de nos travailleurs. Comme je l'ai dit, celles-ci ne sont peut-être pas parfaites mais elles ont beaucoup évolué depuis la révolution industrielle.

*Initiatives ministérielles*

Je peux m'inspirer de l'expérience de ma propre famille, qui vient d'Afrique. Les membres de ma famille ont quitté l'Afrique au début des années 70 en tant que réfugiés et ont immigré dans ce pays. La classe ouvrière en Afrique était en pleine transformation. Un grand nombre des familles qui vivaient dans ces pays, y compris ma propre famille, participaient à des activités industrielles. Nous étions des fabricants, des détaillants, des importateurs. Il y avait beaucoup d'occasions qui ont été mises à profit par un grand nombre de gens qui ont émigré en Afrique orientale.

Cette époque était très difficile. Une grande partie de la classe ouvrière vivait dans la pauvreté. Il était impératif pour ces gens de rechercher des occasions pour améliorer leur condition. Souvent, des gens qui avaient immigré là-bas en provenance de l'Inde, comme ma propre famille, plusieurs générations auparavant, créaient des environnements de travail et donnaient ensuite la chance à bien des travailleurs d'améliorer leur sort. Leurs conditions de travail étaient souvent très bonnes. Peu à peu, cela a évolué, avec la concurrence qui s'est développée dans ces pays et les occasions ont continué de se multiplier.

Cela n'est pas arrivé du jour au lendemain comme nous le savons bien du fait que cela n'arrive pas ici non plus, mais nous ne pouvons pas fermer la porte aux pays dont les pratiques ne sont pas adéquates. À long terme, en créant des possibilités et en alimentant la concurrence tout en leur donnant la possibilité d'exporter certains de leurs produits, nous les aidons à développer une classe moyenne et à générer la richesse. Ces pays peuvent alors modifier leurs normes.

Ce serait manquer à nos responsabilités que de suivre la route tracée par mon collègue du NPD, qui a fermé la porte à un grand nombre de ces pays qui vivent présentement les mêmes épreuves.

Dans nombre de cas, il est possible d'utiliser ce tarif comme moyen de négociation. Compte tenu du processus actuel, comme je l'ai souligné, si on modifie ces tarifs particuliers, établis par décret en conseil du gouvernement, les pays avec lesquels nous avons des différends pourraient être particulièrement visés et cela pourrait les inciter à améliorer leurs conditions. Par conséquent, si nous réduisons ces tarifs en leur faveur, ils pourraient continuer de créer de la richesse sur leur propre territoire.

Dans l'ensemble, la clé est d'équilibrer la croissance et l'évolution continues de nos industries ici au Canada avec les pays en développement. Nous savons que les Canadiens sont très favorables à l'idée de l'aide étrangère à nombre de pays dans le monde. Pourrait-il y avoir une meilleure façon de les aider à se prendre en main qu'en leur permettant de fabriquer eux-mêmes des produits dans leur pays, pour ensuite les exporter vers des pays disposés à les acheter, comme le Canada?

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes conscients de l'importance du projet de loi C-21 dont la Chambre est présentement saisie. Nous comprenons que la prolongation des tarifs pour une période de dix ans est nécessaire à l'évolution et à l'équilibre des échanges commerciaux de nos industries ici au Canada.

Toutefois, nous voulons également nous assurer que lors de l'étude en comité de ce projet de loi, on envisagera la possibilité de réduire ces tarifs, pour aider ces pays en développement. Espérons que la plupart d'entre eux ne seront plus dans les trois catégories distinctes où ils figurent actuellement, et que nous les considérerons comme des partenaires commerciaux internationaux bénéficiant d'un tarif de préférence. Voilà dans quelle direction je préférerais que le projet de loi se dirige. Néanmoins, nous appuierons le projet de loi dans sa forme actuelle.

●(1625)

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** La motion est adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des Finances.

(La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS**

**L'hon. Reg Alcock (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.)** propose: Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC):** Madame la Présidente, je suis un peu surpris d'être ici en train de parler à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, le projet de loi sur la marijuana. Je suis très déçu.

Je ne crois pas que le gouvernement sache de quoi il traite ici. En fait, le premier ministre a indiqué à la population canadienne qu'il apporterait des amendements de fond au projet de loi par rapport à l'ancienne position du premier ministre, mais il ne l'a pas fait.

Il y a deux jours, ici à la Chambre, j'ai posé au premier ministre une question à ce sujet. Il s'est contenté de sourire, a haussé les épaules et n'a pas répondu. C'est comique de voir à quel point, une fois devenu premier ministre, une personne change de position sur quelque chose, sur des promesses et des engagements pris envers une nation.

Je vais prendre le temps de dire ce qui cloche avec le projet de loi, mais, auparavant, je dois dire à la population canadienne que nous avons étudié les problèmes de drogue depuis environ 18 mois. Nous avons environ 41 recommandations de fond. Bon nombre d'entre elles étaient passablement bonnes et permettraient d'alléger les problèmes causés par l'ecstasy, la méthamphétamine en cristaux, la cocaïne, l'héroïne, etc.

Cependant, quand le gouvernement s'est rendu compte que ces recommandations étaient, par nature, plutôt conservatrices, il s'est empressé de proposer cette décriminalisation de la marijuana, a retiré tout le monde du dossier et est allé de l'avant avec le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

*Initiatives ministérielles*

En fait, cette mesure n'était pas très responsable parce que la décriminalisation de la marijuana ne permettra pas de régler les problèmes liés aux drogues. C'est là le vrai problème. Ce qu'il nous faudrait au Canada à l'heure actuelle, c'est une stratégie nationale antidrogue. Des Canadiens meurent chaque jour des suites de surdoses ou de dépendance aux médicaments d'ordonnance ou aux drogues comme le crack, l'héroïne ou la méthamphétamine en cristaux. Je trouve tout à fait absurde de discuter de décriminalisation de la marijuana alors qu'il n'existe pas de stratégie antidrogue au pays. C'est là le vrai problème.

J'aimerais revoir les grandes lignes du projet de loi. Nous parlons de drogues. Les libéraux ont du mal avec ce genre de choses. Vous aurez peut-être du mal à me croire, mais ils ne savent pas vraiment de quoi je parle. Je vais dire quelques mots sur les amendements que l'on ne trouve pas dans ce projet de loi et sur les problèmes qui ne sont pas réglés.

Je sais que je ne devrais pas souligner l'absence des libéraux, mais je trouve inconcevable d'être ici en train de parler d'un projet de loi aussi important alors qu'il n'y a pas de libéraux pour écouter ce que j'ai à dire.

Tout d'abord, le gouvernement dit aux Canadiens qu'il compte prendre des mesures sévères en rapport avec la marijuana et il adopte des peines maximales pour punir la culture de la marijuana. Le gouvernement a dit qu'il allait s'attaquer tout particulièrement à l'aspect de la production et que la culture de quatre à 25 plants serait considérée comme une infraction passible d'une amende de 25 000 \$ ou d'une peine de 18 mois d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. C'est bien beau tout cela, mais dans ma province, la Colombie-Britannique, et dans bon nombre d'autres endroits au pays, un juge trouverait probablement risible de penser qu'on pourrait imposer une amende de 25 000 \$ pour la culture de marijuana. Les amendes les plus courantes pour une telle infraction sont d'au plus 500 \$ et les accusés s'en tirent même souvent avec une remontrance et une tape sur les doigts. Ils sortent du tribunal en riant et s'empressent de reprendre leurs opérations.

Il pourrait être utile de prévoir des amendes maximales si les juges et les avocats comprenaient le problème et qu'ils appliquaient ces amendes, mais ce n'est pas le cas et ce n'est pas ainsi que les choses se passent au pays. Ce qu'il faudrait plutôt prévoir, ce sont des amendes minimales que les juges seraient forcés d'imposer dans des cas de ce genre. C'est une erreur de laisser le soin aux tribunaux de décider ce qui convient. Je ne sais pas combien de fois je l'ai dit au gouvernement déjà, mais il n'écoute pas. Lorsque le gouvernement dit aux Canadiens qu'il fait preuve de fermeté à l'égard des producteurs, ce n'est pas vrai du tout.

•(1630)

Examinons certains autres points que le gouvernement n'aborde pas dans le projet de loi.

Le gouvernement dit qu'il y aura des amendes dans les cas de possession simple. Les amendes imposées aux adultes diffèrent de celles imposées aux jeunes. Quand je parlais de cette question au Comité de la justice et au Comité sur la consommation de drogues, la réponse donnée par l'autre côté était que les jeunes ne pourraient pas payer les amendes. S'ils peuvent se payer de la marijuana, ils peuvent payer les amendes. La propension à dire qu'ils sont jeunes et que, par conséquent, l'amende devrait être moindre que celle imposée à un adulte est ridicule. Le gouvernement dit aux jeunes qu'il leur en coûte moins cher de se faire prendre. C'est injustifié.

Un autre point en lien avec ce projet de loi est qu'aucune ressource n'a été fournie aux policiers pour qu'ils puissent sévir à l'endroit du

crime organisé, qui profite du laxisme dans l'application des lois. Le gouvernement dit qu'il mettra en oeuvre ce beau programme visant à réduire la consommation de drogues, mais il ne fournit pas les ressources nécessaires aux services de police. Que vont faire les policiers? Vont-ils prendre l'argent provenant de l'explosion des installations de culture et du commerce des drogues dures? Je ne crois pas. Le gouvernement doit assurer le financement de ce qu'il propose.

Examinons les autres points que le gouvernement n'aborde pas dans ce projet de loi.

La loi sur les produits de la criminalité n'a pas été modifiée pour tenir compte des saisies de drogues. Elle n'a pas été modifiée d'un iota. En fait, je peux réciter une litanie de cas, et je les ai ici, des centaines, sinon des milliers de cas.

•(1635)

Madame la Présidente, mon vis-à-vis qui prétend être ministre ne comprend pas le principe, alors il chahute. Il m'importe peu qu'il chahute. Je dirai même que cela m'amuse. Je voudrais qu'il soit assez intelligent pour saisir les conséquences de ce qu'ils ne font pas. C'est cela le problème avec le gouvernement. Il envoie quelques ministres qui ne savent pas de quoi ils parlent, mais tentent de comprendre un problème aussi sérieux que celui de la drogue au Canada.

Voici de quoi il s'agit. La loi sur les produits de la criminalité doit être modifiée. Le problème est le suivant. Dans bien des cas, dans notre pays, c'est le cas notamment des installations de culture, des laboratoires de métamphétamines ou du trafic des drogues plus dures, les voitures qu'ils conduisent, l'argent qu'ils font, tout cela revient aux individus. En fait, il y a eu des cas...

**L'hon. Reg Alcock:** Non, c'est faux.

**M. Randy White:** Le ministre dit que non. Mais le fait est que j'ai vu des cas, un grand nombre de cas, où les criminels, les trafiquants s'en sortent le plus souvent dans les causes relatives aux produits de la criminalité. C'est malheureux.

Il faudra bien un jour parler de la nécessité de remédier aux dommages causés, notamment, par les installations de culture et les laboratoires de métamphétamines. Des discussions doivent être tenues entre le gouvernement fédéral et les provinces, voire les municipalités.

Il arrive de plus en plus souvent que des jeunes en particulier achètent des maisons qui ont été endommagées par ce genre d'activité. En fait, je reçois quantité de lettres dans lesquelles des jeunes me disent qu'ils ont acheté une maison avec toute leur fortune et qu'en en prenant possession ils se sont aperçus qu'elle avait été gravement endommagée au point où ils avaient besoin de 80 000 \$, de 90 000 \$ ou de 100 000 \$ pour la rénover et la rendre habitable.

À titre d'exemples de pareils dommages, mentionnons les modifications non sécuritaires du système électrique, de la moisissure dans les murs, des odeurs dangereuses causées par les laboratoires de métamphétamines, etc. Malgré l'ampleur de ce problème, il n'y a eu aucune discussion à cet égard au sein des trois ordres de gouvernement. Seule est proposée une loi comme celle-ci qui ne traite que d'un très petit élément du problème de la drogue.

### *Initiatives ministérielles*

Aucune mesure n'a été présentée pour lutter contre le financement par les institutions financières des hypothèques liées aux installations de culture. Cela peut sembler un peu surprenant, mais il y a une société de fiducie du pays qui a financé un grand nombre d'installations de culture. Voici comment cela se passe. Des individus font des demandes d'emprunt, en disant occuper tel ou tel emploi, un emploi très mal rémunéré, et les demandes sont rapidement étudiées et acceptées par une société de fiducie.

En fait, je viens de me pencher sur le cas quelqu'un vivant de l'aide sociale depuis son arrivée au Canada, il y a neuf ans. Il n'avait pas le sou lorsqu'il est arrivé. Il vit de l'aide sociale depuis neuf ans. J'ai découvert non seulement qu'il fait le trafic de drogues et qu'il cultive de la marijuana, mais aussi qu'il possède trois maisons, toutes financées par la même société de fiducie. Comment peut-il avoir trois maisons alors qu'il vit de l'aide sociale depuis son arrivée au Canada? Ce n'est pas une loi sur les produits de la criminalité qui pourra faire perdre ou qui fera perdre ces maisons à cette personne.

Il y a deux situations. D'une part, des sociétés de crédit financent les productions de marijuana parce que c'est lucratif, les revenus tirés du trafic sont à l'abri de l'impôt et la mesure législative sur les produits de la criminalité n'atteint pas ses objectifs. D'autre part, il n'y a aucune coordination entre les agences fédérales, provinciales ou municipales en matière d'aide sociale. Par l'intermédiaire de mes sources, j'ai constaté que des bureaux d'aide sociale trouvent de plus en plus de prestataires d'aide sociale qui tirent des revenus de la production de cannabis. Ces personnes ont des revenus beaucoup plus élevés que ce n'était le cas auparavant, mais elles continuent de courir parce que les efforts de coordination qui permettraient de les attraper ne sont pas là. Voilà le type de discussions que l'on doit avoir avant d'opter pour une solution qui prendrait la forme de la décriminalisation.

•(1640)

La magistrature ne s'est nullement engagée à augmenter les sanctions en fonction des limites établies dans le projet de loi ni à suivre les lignes directrices relatives à la possession de marijuana. Là est le problème. Bien sûr, les personnes trouvées en possession de 31 ou 33 grammes de marijuana se présenteront devant le tribunal. Le juge leur dira que la possession d'une quantité maximale de 30 grammes est passible d'une amende, mais il ne voudra pas les reconnaître coupables d'un acte criminel pour la possession de 31,32 ou 33 grammes.

Le terrain sera encore très glissant. Il y aura des juges qui diront que la quantité maximale devrait être portée à 50, 60 ou 100 grammes, que nous devrions suivre l'exemple de certains pays qui ont établi la limite à 100 grammes.

Il faut s'entendre avec la magistrature pour qu'elle respecte les décisions que nous prenons à la Chambre des communes en matière d'amendes et de sanctions. Il est tout à fait inapproprié que les juges établissent les règles et appliquent les sanctions en fonction de leur perception de ce qui est bon. Cela nous fait perdre beaucoup de temps et d'argent et cela réduit nos efforts à néant.

Il est ici question de décriminalisation, c'est-à-dire d'infliger une amende pour la possession simple d'une petite quantité de marijuana. Le gouvernement considère comme possession simple, la possession de 0 à 30 grammes. Pour la possession de 0 à 15 grammes, il propose d'infliger une amende, et pour celle de 15 à 30 grammes, il propose d'infliger une amende ou de porter des accusations au criminel, mais ce qui est plus probable, c'est que la personne trouvée en possession de 0 à 30 grammes s'exposera à une amende.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que 30 grammes, c'est l'équivalent d'environ 45 à 50 joints. Un individu peut circuler aux abords d'une école avec pareille quantité et se voir infliger une amende. Quiconque se promène avec 35, 50 ou 55 joints, n'est pas un usager occasionnel. Un usager occasionnel...

**L'hon. Reg Alcock:** Vous n'en savez rien.

**M. Randy White:** Ce ministre mal informé dit que je n'en sais rien. En fait, je le sais pertinemment. En fait, quiconque a en sa possession autant de joints n'est pas un usager occasionnel. Quiconque connaît un peu le milieu est assez intelligent pour comprendre cela, et n'importe quel fumeur de marijuana le corroborera.

Je signale à ceux qui suivent ce débat que je me fais rabrouer par un ministre, mais ce qui m'irrite au plus haut point, c'est que ce ministre ne connaît et ne comprend rien, mais qu'il serait prêt à appuyer un projet de loi qui laisse vraiment à désirer et qui, de toute façon, ne réglerait pas le problème.

C'est le THC contenu dans la marijuana qui, en gros, crée l'accoutumance et qui procure l'effet euphorisant, déprimant ou autre que ressent l'usager. Au fil des ans, la teneur en THC est passée d'environ 3 ou 4 p. 100 à 15 ou 16 p. 100 à l'heure actuelle. En fait, le premier décès attribuable à l'usage de marijuana a été enregistré il y a deux semaines en Angleterre. Il a été certifié que le décès était directement attribuable à la consommation de marijuana. Celle que la victime a fumée provenait d'Afrique. La puissance de la marijuana sur le marché de nos jours a beaucoup augmenté et il y en a beaucoup plus de types disponibles. Alors que des souches plus nombreuses et variées sont mises au point, nous constatons qu'elles ne sont essentiellement assujetties à aucun contrôle. Il n'y a pas de paramètres concernant, à proprement parler, la puissance du THC.

Aujourd'hui, nous sommes donc saisis d'un projet de loi qui vise des individus ayant en leur possession une quarantaine de joints dont la teneur en THC est d'environ 8 ou 10 p. 100. Cela ne sera pas nécessairement le cas demain, dans deux jours, dans cinq mois ou dans cinq ans. Le gouvernement s'appuie sur une hypothèse qui est fautive et il n'a absolument pas pris cet aspect en considération.

•(1645)

Je tiens à dire ceci: notre pays a besoin d'une stratégie nationale antidrogue. J'ai parcouru le pays assez souvent pour régler des questions touchant les toxicomanes. Je suis allé en Europe, aux États-Unis, au Mexique et partout au Canada, alors je sais de quoi je parle. C'est même moi qui suis à l'origine du comité spécial chargé d'étudier l'utilisation illégale de drogues.

Ce dont nous avons besoin en réalité, c'est une façon d'éloigner des drogues et des médicaments nos jeunes et nos personnes âgées. Je trouve répréhensible le fait que le gouvernement envisage de financer une piquerie à Vancouver alors qu'il ne met pas d'argent dans les centres de réadaptation et de désintoxication d'un bout à l'autre de notre pays. Je trouve cela répréhensible.

En fait, un centre de ce genre vient de fermer ses portes dans ma localité. Nous avons un centre de réadaptation pour les jeunes adolescentes toxicomanes. J'avais dit à l'ancien ministre de la Santé que nous avons besoin d'argent pour le garder ouvert. Les parents faisaient la queue pour essayer d'obtenir une place pour leur enfant dans ce centre. Le gouvernement a tergiversé pendant quatre ou cinq mois, et rien ne s'est fait. Rien ne s'est fait, et ces enfants sont maintenant dans la rue. C'est dégoûtant. Puis je découvre que le gouvernement finance, en partie, une piquerie.

*Initiatives ministérielles*

Qu'on réfléchisse à ceci. Les parents qui ont des enfants toxicomanes, et j'en connais, demandent l'aide du gouvernement pour leurs enfants. Voulons-nous un gouvernement qui va envoyer ces enfants dans une piquerie où ils pourront se piquer dans un environnement relativement propre ou voulons-nous un gouvernement qui prendra nos enfants et les mettra dans des centres de désintoxication et de réadaptation? Les parents n'ont pas le choix. Je sais ce qu'ils choisiraient.

Le gouvernement doit agir à l'égard de ces questions comme le ferait un parent judicieux. Il doit avoir une stratégie nationale antidrogue qui met l'accent sur l'abstinence, et non sur la permission de consommer. C'est malheureux que cette mesure ait été présentée à la Chambre. La décriminalisation de la marijuana est un aspect très mineur d'une stratégie antidrogue, tellement mineur qu'il ne compte même pas. Je suis triste de voir que c'est tout ce que le gouvernement trouve à nous proposer aujourd'hui.

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai suivi les propos de mon collègue. Il a dit être au courant qu'un organisme financier avait profité des produits de la criminalité. Je voudrais savoir s'il a dénoncé cette situation à la police. Sinon, pourquoi?

**M. Randy White:** Monsieur le Président, non seulement je l'ai dénoncée à la police, mais j'ai aussi écrit au Bureau du surintendant des institutions financières. Tout ce qu'on m'a répondu, c'est qu'on ne pouvait rien me dire. C'est confidentiel.

Je peux dire ceci. J'estime qu'il est répréhensible qu'une institution financière, au Canada, finance sciemment par un prêt hypothécaire des installations de culture de la marijuana. C'est un fait. On l'a vu à la télévision. J'ai les documents sous la main. C'est un fait ou une coïncidence que plus de 400 prêts hypothécaires ont été consentis par cette seule institution. L'individu dont j'ai parlé vivait de l'aide sociale depuis environ six ans et n'avait pas d'argent quand il est arrivé au Canada. Il a maintenant trois maisons, et elles sont toutes les trois financées par des prêts hypothécaires consentis par cette même institution. Je ne dirais pas que c'est une coïncidence.

Effectivement, j'ai dénoncé cette situation.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC):** Monsieur le Président, je félicite le député de Langley—Abbotsford de ses recherches sur les problèmes de drogue au Canada et l'inefficacité de l'action du gouvernement et de ses organismes dans la lutte contre ces problèmes. Il est certain que la drogue est un fléau pour notre société.

L'autre problème qui revient sans cesse est celui de la culture. Elle rapporte des montants énormes au crime organisé, détruit des biens immobiliers et alimente largement l'industrie de la drogue au Canada. Or, nos organismes ne semblent pas arriver à prendre le dessus.

À ce propos, j'ai une question à poser au député. Quelle mesure législative souhaiterait-il pour réprimer la culture de la marijuana et y mettre fin une fois pour toutes? Comment les forces de l'ordre pourraient-elles appliquer leurs stratégies pour l'éliminer?

• (1650)

**M. Randy White:** Monsieur le Président, pour ce qui est des activités de culture et des laboratoires de fabrication de méthamphétamine en cristaux, il doit y avoir des peines et des amendes minimales. Cet aspect de la question ne peut être laissé à la discrétion des juges parce qu'ils n'utilisent pas ce pouvoir.

Il faut saisir les installations des trafiquants de même que les véhicules et les produits de ces activités criminelles. Il n'y a pas matière à discrétion à cet égard.

Dans ma circonscription, Langley, j'ai récemment vu un juge utiliser sa discrétion. Il y avait eu une saisie de drogues. La drogue se trouvait dans la même pièce qu'une somme de 400 000 \$ enveloppée dans du plastique sous vide, à environ dix pieds de la drogue. La police a saisi la drogue et a intenté des poursuites judiciaires contre les trafiquants. Cependant, pour ce qui est de l'argent qui se trouvait à dix pieds de la drogue, le juge a déclaré que rien ne prouvait qu'il provenait du narcotrafic. Il a ajouté qu'il aurait pu être gagné de façon légitime comme les trafiquants le soutenaient. Je signale que ce n'était pas la première saisie dont ces trafiquants étaient l'objet. Quoi qu'il en soit, le juge a rendu 400 000 \$ exempts d'impôt à ces trafiquants parce qu'il a estimé ne pas avoir de preuve quant à la provenance de cet argent. Dites-moi, qui dissimulerait 400 000 \$ en liquide dans une pièce? Les gens d'affaires n'ont pas de telles habitudes.

Cet argent aurait dû être saisi. Il aurait dû être confié à la Couronne ou à tout le moins à la force policière qui a effectué la saisie et il aurait dû être utilisé à meilleur escient.

**L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-10 à l'étape de la troisième lecture, qui modifiera la législation du Canada liée à la possession ou à la culture de cannabis.

Le projet de loi C-10 est le fruit d'un long processus qui illustre de quelle façon la Chambre devrait aborder d'importantes réformes du droit dans un esprit non partisan.

Tous les partis peuvent reconnaître des parties du projet de loi qui répondent à des préoccupations qu'ils ont soulevées et qui abordent des points qu'ils ont fait valoir. Tant à la Chambre qu'à l'échelle du pays, il y a des divergences d'opinion sur la question; toutefois, le projet de loi C-10 constitue une façon moderne spécifiquement canadienne de contrer les méfaits de la marijuana.

Les députés sont tous bien conscients des mesures importantes qui ont mené à cette réforme. En mai 2001, la Chambre a convenu d'établir un comité spécial sur l'usage non médical de drogues. Le comité a tenu de vastes audiences publiques d'un bout à l'autre du pays. Il a entendu les témoignages de représentants de ministères, de spécialistes des questions de drogue, d'éducateurs, de policiers et de Canadiens préoccupés.

Le comité a formulé de nombreuses recommandations sur la politique globale en matière de drogues. Le gouvernement a donné suite à ces recommandations en renouvelant la stratégie nationale sur les drogues et en consacrant 245 millions de dollars, sur une période de cinq ans, à l'éducation, à la prévention, à l'application de la loi et à des stratégies de réduction des méfaits de la marijuana. Le comité a également recommandé des mesures de rechange pour le traitement des cas de possession et de culture de 30 grammes ou moins de cannabis.

Il est important de noter que trois rapports minoritaires ont été présentés. Les députés de l'Alliance canadienne considéraient que 30 grammes représentaient une trop grande quantité, tandis que les députés néo-démocrates et les députés bloquistes appuyaient l'intention de la recommandation, même s'ils avaient des réserves.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

Le projet de loi C-38, déposé par le gouvernement en mai 2003, a donné suite à la recommandation du comité spécial. Ce projet de loi a été renvoyé au comité spécial avant la deuxième lecture.

● (1655)

[Traduction]

À cette époque, le ministre de la Justice a dit que cela était la preuve que le gouvernement était réceptif et disposé à considérer des amendements pour nous assurer que nous avions fait ce qu'il fallait, et que le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments était bien placé pour examiner cette question à la suite du travail en profondeur qu'il avait accompli dans la préparation de son rapport, qui a été publié en décembre dernier.

Le Comité spécial, de son côté, a pris ses responsabilités au sérieux. Je tiens à remercier les membres de ce comité multipartite, y compris son président, le député de Burlington.

Il a apporté des changements importants au projet de loi. En particulier, il a recommandé que le projet de loi considère comme une infraction la communication de renseignements personnels à des gouvernements étrangers et à des organisations internationales dans les cas d'infractions reliées à la possession ou à la culture de petites quantités de marijuana qui sont pénalisées par une contravention. Ce sont toujours des infractions, mais c'est la façon de distribuer les amendes et les peines qui a été modifiée.

Le projet de loi rend la culture d'un à trois plants destinés à la consommation personnelle passible d'une amende de 500 \$ pour un adulte et de 250 \$ pour un jeune. Il stipule que, lorsqu'il y a un accord entre le Canada et une province, l'infraction fait l'objet d'une contravention en vertu de la Loi sur les contraventions. Il exige du gouvernement qu'il examine l'impact de la nouvelle mesure législative dans les trois ans. Nous nous félicitons de cet ajout.

[Français]

Les modifications au projet de loi C-38 qui ont été proposées par le comité spécial ont été acceptées par le gouvernement. Le résultat de toutes ces démarches est le projet de loi C-10 que vous avez devant vous, un projet de loi qui, à mon avis, répond aux attentes des Canadiens.

[Traduction]

Les députés sont conscients des problèmes qu'une condamnation au criminel pour une petite quantité de marijuana peut causer à une personne. Elle peut lui faire manquer des occasions d'emploi et l'empêcher de voyager dans d'autres pays.

En tant que société, les Canadiens ont décidé qu'il n'était pas logique qu'une jeune personne qui fait un mauvais choix dans sa vie en faisant l'expérience de la marijuana doive porter le fardeau d'une condamnation au criminel et subir des conséquences aussi graves.

[Français]

Les députés savent aussi que les Canadiens veulent des mesures plus sévères à l'égard des opérations importantes de culture de la marijuana, qui sont à la fois un danger pour nos communautés et une source de revenu pour le crime organisé.

[Traduction]

Le projet de loi C-10 correspond à ce que veulent les Canadiens. La marijuana reste une substance prohibée et sa possession est toujours considérée comme une infraction. C'est le message que les jeunes doivent bien recevoir; ils doivent savoir qu'ils encourent des sanctions. Il n'est pas question de légalisation.

Le projet de loi C-10 tient compte de ce que les Canadiens nous disent. La marijuana reste une substance prohibée et sa possession constitue toujours une infraction. Mais l'on modifie la procédure appliquée pour punir une personne inculpée de possession, à des fins personnelles, d'une petite quantité de marijuana ou de résine de cannabis, afin de mieux rendre compte du niveau de gravité que les Canadiens attribuent à cette infraction.

● (1700)

[Français]

La possession de 15 grammes ou moins de marijuana sera punie par procès-verbal de contravention et non par procédure sommaire. L'amende sera fixée à 150 \$ pour un adulte et à 100 \$ pour un adolescent, s'il n'y a pas de circonstances aggravantes.

[Traduction]

Les policiers conserveront le pouvoir discrétionnaire d'émettre un procès-verbal ou une sommation de comparaître devant un tribunal pénal pour la possession d'une quantité de marijuana comprise entre 15 et 30 grammes. S'ils assignent quelqu'un à comparaître, l'infraction restera passible d'une amende maximale de 1 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines. Ces amendes seront plus élevées dans bien des cas que celles que les contrevenants reçoivent pour l'instant.

Il convient de remarquer que, lorsqu'un jeune fait face à un chef d'accusation, ses parents doivent en être avisés. Nous croyons que, aux yeux des Canadiens, la punition encourue pour possession est désormais proportionnelle à l'infraction.

[Français]

Le projet de loi C-10 répond aussi aux attentes des Canadiens quant à la culture de la marijuana. Il doublera la punition maximale pour la culture, quand l'inculpé cultive plus de 50 plants. De plus, il énonce une série de circonstances aggravantes qui feront en sorte que les tribunaux devront motiver le fait de ne pas imposer une peine d'emprisonnement.

[Traduction]

Il est normal que l'on réduise la peine associée à la culture de trois plants de cannabis ou moins. Une personne qui cultive au plus trois plants le fait, selon toute apparence, pour son usage personnel; mais nous déplorons l'usage de la marijuana. Les Canadiens reconnaissent cependant que la culpabilité diffère selon que la personne fait pousser de la marijuana pour son usage personnel ou pour en vendre à d'autres. Le projet de loi C-10 établit cette distinction.

Tous les députés savent que le projet de loi C-10 lui-même ne suffira pas à résoudre tous les problèmes attribuables aux drogues au Canada, mais il importe bien sûr de moderniser le droit criminel. Le projet de loi C-10 devrait donner lieu à une application plus uniforme de la prohibition de la marijuana.

Actuellement, cette application diffère en fonction de la ville, de la province ou du territoire où l'on réside. Nous espérons que cette mesure législative aidera les agents de police à faire face à ce problème. Les gens paieront des amendes. Les montants que paieront les jeunes correspondront à ceux qu'ils sont eux-mêmes en mesure de payer; cet argent ne proviendra pas de la poche de leurs parents. Les sanctions sont adaptées aux jeunes.

*Initiatives ministérielles*

Ces sanctions permettront aux policiers d'avoir plus de temps à leur disposition pour effectuer un travail plus important, au lieu d'émettre de nombreux chefs d'accusation dans certaines régions et de faire des réprimandes verbales dans d'autres. Si des jeunes qui se trouvent dans une ville reçoivent un avertissement verbal, cela ne semble pas une sanction très grave par rapport à un procès-verbal qui leur coûtera chaque fois de l'argent.

Le projet de loi C-10 devrait entraîner une application plus uniforme de l'interdiction de la possession de marijuana. Les peines plus sévères imposées pour la culture de marijuana, alliées aux ressources policières supplémentaires que le gouvernement affecte aux termes de la stratégie nationale antidrogue, devraient réduire le nombre de cultures. Nous savons tous combien il est important de lutter contre ces cultures.

Cependant, les problèmes de drogue que connaissent nos collectivités dans tout le Canada nécessitent une action globale pour qu'on puisse s'attaquer aux causes sous-jacentes de la toxicomanie. Une bonne partie des efforts qui ont été faits en ce sens n'incombent pas au gouvernement fédéral. Il est donc particulièrement important de noter que l'engagement du gouvernement à renouveler la stratégie nationale antidrogue consiste à collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités, les centres de désintoxication, les organisations non gouvernementales, les organisations et les associations professionnelles, les forces de l'ordre, le secteur privé et les groupes communautaires, pour réduire les effets néfastes de la toxicomanie sur les gens et la société.

Le gouvernement joue le rôle de premier plan qu'il devrait jouer pour lutter contre la toxicomanie et rejette l'attitude selon laquelle «le gouvernement fédéral a raison», qui a nui à la collaboration avec nos partenaires par le passé. Au moyen d'une conférence tenue tous les deux ans, dont la première aura lieu cette année, le gouvernement réunira tous les intervenants pour établir des programmes de recherche, de promotion de la santé et de prévention de la toxicomanie.

À cet égard, il faut accueillir favorablement l'amendement présenté par le comité spécial et accepté par le gouvernement, à savoir qu'un examen complet des effets des peines de substitution sur la société canadienne doit avoir lieu tous les trois ans. Il s'agissait d'un bon ajout au projet de loi.

Je crois sincèrement que, lorsque le Parlement examinera les effets du projet de loi C-10 sur la société canadienne, il constatera que cette mesure établit un juste équilibre et que le projet de loi C-10 aura joué un rôle important, avec les nombreuses personnes qui travaillent et les nombreuses initiatives qui sont financées aux termes de la stratégie nationale antidrogue pour réduire le tort que les drogues causent aux Canadiens.

J'aimerais souligner aux Canadiens que le fait de conduire un véhicule automobile avec des facultés affaiblies par quelque substance que ce soit constitue une infraction criminelle grave. La conduite avec facultés affaiblies par les drogues, y compris la marijuana, est prévue aux termes de l'alinéa 253 a) du Code criminel. L'article 254 du Code criminel prévoit des peines minimales pour la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies, dont une amende obligatoire minimale de 600 \$ pour une première infraction, une peine minimale de 15 jours d'emprisonnement pour une deuxième infraction et une peine minimale de 90 jours d'emprisonnement pour une troisième infraction. La peine maximale pour la conduite en état d'ébriété est de cinq ans, à moins que quelqu'un ait été blessé ou tué, ce qui porte alors la peine maximale à 14 ans de détention.

Le défi pour les policiers dans les cas de conduite alors que les facultés sont affaiblies par les drogues est de prouver l'incapacité de la personne, parce qu'il n'existe pas encore de dispositif de dépistage scientifique permettant de déterminer le niveau d'affaiblissement des capacités par les drogues. Le gouvernement tente de régler le plus rapidement possible les problèmes techniques liés à l'établissement de la preuve dans les cas de conduite alors que les facultés sont affaiblies par la drogue.

• (1705)

Les consultations entreprises l'automne dernier sont terminées. Nous avons l'intention de procéder très rapidement. C'est un dossier très important pour le gouvernement et je ne voudrais pas que les Canadiens croient que nous n'irons pas jusqu'au bout. Nous travaillons activement dans ce dossier.

Je sais que le projet de loi a soulevé certaines difficultés pour les députés, mais nous n'avons pas été envoyés ici pour nous la couler douce. Je crois sincèrement que tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, veulent améliorer la vie des Canadiens. Nous voulons que les peines et les sanctions imposées soient appropriées aux infractions et qu'elles ne servent pas à détruire des vies, mais bien à permettre, dans certaines circonstances et particulièrement dans le cas des jeunes, à une personne qui a commis une erreur de jugement de purger sa peine et de reprendre par la suite sa vie normale sans avoir à porter ce fardeau pour le reste de sa vie.

Bon nombre de mes collègues ont parlé de la réhabilitation. Le Canada a un mécanisme d'octroi de la réhabilitation. Les gens peuvent en faire la demande à titre individuel. Certains députés, qui ont consacré de très grands efforts au projet de loi, auraient aimé que nous puissions brandir une baguette magique et effacer les casiers judiciaires de gens où ne figure qu'une condamnation pour possession simple. Il y a peut-être plus de 6 000 personnes au Canada qui possèdent un casier judiciaire uniquement parce qu'elles ont été condamnées pour possession simple.

Malheureusement, il n'existe pas de mécanisme permettant d'accorder une amnistie ou une réhabilitation générale, parce que nous devons étudier la situation précise de chacun. Lorsque nous envisageons la possibilité d'octroyer une réhabilitation, une partie importante du processus consiste à déterminer exactement ce qui fera l'objet de la réhabilitation, par exemple, le point de savoir si une transaction pénale a permis d'abaisser la gravité de l'infraction initiale. Nous ne devrions pas accorder de réhabilitation générale avec effet rétroactif.

Il y a des étudiants qui se préparent à fréquenter une université ou une école professionnelle, qui feraient des membres de la société bons et productifs, mais qui peuvent avoir participé, pendant leur jeunesse, à des activités qui sont toujours illégales dans notre pays. Ils pourraient être dans l'impossibilité d'obtenir un emploi, ou de suivre des cours à l'université, ou de travailler pour le gouvernement s'ils ont un casier judiciaire. Il leur faudra peut-être retarder leurs études.

Je ne crois pas que personne ne soit prêt à excuser un mauvais comportement. Toutefois, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avec l'aide de ceux qui étudient sérieusement le projet de loi dont nous sommes saisis et qui songent à ce que nous avons la chance de changer dans la société, nous pensons qu'il y a amplement lieu de changer la loi aujourd'hui.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-10 mérite l'appui de la Chambre. Mesdames et messieurs, collègues à la Chambre, il a tardé à venir. La Commission Le Dain remonte à près de 30 ans. Je crois que nous devrions avancer avec prudence. D'aucuns préconisent le passage immédiat à la légalisation. La plupart du temps, nos projets de loi avancent étape par étape. La loi, comme toute chose, est un arbre vivant. Je demande instamment à tous les députés à la Chambre d'appuyer le projet de loi C-10.

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui parce que ce que nous faisons à la Chambre relativement à ce projet de loi me préoccupe vivement.

J'ai lu un document de recherche de l'Université de Californie, à Berkeley. Ce document de recherche, ainsi que d'autres que j'ai lus, indique que le premier joint a des effets sur les cellules du cerveau et que ces effets se font sentir pendant neuf jours. Le premier joint change la façon de voir les choses, de ressentir les choses. Il change toute l'attitude d'une personne.

Avant d'être députée au Parlement, j'ai travaillé dans une église. Tous les jours, à midi, 23 jeunes de l'école secondaire locale se réunissaient dans la cour de l'église où un homme leur donnait de la marijuana. Cet homme leur en a donné jusqu'à ce qu'ils deviennent toxicomanes. C'est une substance toxique. Je ne pense pas que le gouvernement s'en rend compte.

J'ai dit au ministre de mon église que j'allais offrir à ces jeunes de leur acheter des hot dogs et des boissons gazeuses et que je les ferais entrer dans l'église. Qu'ils ne pourraient pas fumer avant, mais que nous n'appellerions pas la police s'ils fumaient après. Je lui ai dit que je voulais voir si nous pouvions éloigner ces jeunes de la cour de l'église.

Il a fallu quelques semaines, mais nous avons enfin réussi à les éloigner et nous avons pu les éloigner aussi de l'homme qui voulait leur faire payer la marijuana qu'il leur avait fournie.

La veille de Noël, il y a cinq ans, on sonne chez moi. En ouvrant la porte, je vois un jeune homme qui me demande: «Mme Wayne, vous souvenez-vous de moi?» Je lui dis que son visage m'est familier. Il me dit que sa mère et son père l'attendent dans la voiture et qu'il revient de Toronto. Je lui dis: «Tu t'appelles Tony.» Je lui demande ce qu'il fait et il me répond qu'il est dessinateur à Toronto. C'est alors qu'il ajoute que si je ne l'avais pas éloigné de la cour de l'église il serait devenu cocaïnoman.

Ceux qu'on trouve en possession d'une petite quantité de marijuana devraient avoir une sanction. Ils seront graciés. Certains ont été graciés. Je ne comprends pas comment les députés ministériels peuvent dire que c'est très bien pour eux d'avoir...

• (1710)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je m'excuse d'interrompre le député, mais il faut donner au député la chance de répondre.

**L'hon. Sue Barnes:** Monsieur le Président, je réponds à ma collègue d'en face que quand elle dit que c'est très bien, elle envoie le mauvais message. Ce n'est pas acceptable. Chaque fois qu'un député à la Chambre, qui a une certaine crédibilité...

**Mme Elsie Wayne:** Nous n'avons jamais dit que c'était acceptable. Ce que vous avez fait est mal.

**L'hon. Sue Barnes:** ...déclare que c'est acceptable, il envoie le mauvais message. Le message est que ce n'est pas acceptable, et c'est ce que nous devons dire. Contribuer à diffuser le mauvais message ne résout en rien le problème. Ce que nous devons faire, c'est d'honorer nos obligations internationales.

Nous avons la convention sur les stupéfiants, la convention sur les substances psychotropes et la convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Le Canada est partie à ces trois conventions internationales concernant les drogues illicites. Ces traités exigent que les pays membres interdisent certaines activités, y compris la production, le trafic, l'importation et l'exportation des drogues. Les pays imposent, comme ils en ont l'obligation, des sanctions adéquates, y compris l'emprisonnement dans le cas des infractions graves en matière de drogues.

**Mme Paddy Torsney:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vais parler sans détour. Pendant que nous tenons cette discussion, la députée d'en face m'accuse d'être droguée ou de consommer des substances illicites. C'est absolument et totalement inacceptable. Cela n'ajoute rien au débat et c'est inexact. Il faut lui demander de s'excuser. Les gens peuvent avoir des divergences d'opinions sans se faire accuser de commettre des actes illégaux.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je demande à la députée de Saint John de prêter attention. Si l'allégation que la députée de Burlington vient de formuler est vraie, j'en appelle à votre parole, à votre honneur, si c'est vrai, je vous demande de vous excuser.

**Mme Elsie Wayne:** Ce que j'ai dit, c'est que je lui ai demandé si elle avait pris de la drogue.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Non, je vous demande, si c'est vrai, de présenter des excuses.

**Mme Elsie Wayne:** J'ai dit, monsieur le Président...

**Le président suppléant (M. Bélair):** Madame la députée de Saint John, voulez-vous répéter ce que vous venez de dire?

**Mme Elsie Wayne:** Est-ce que je veux répéter?

• (1715)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Oui.

**Mme Elsie Wayne:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Répétez ce que vous venez de dire car je n'ai pas entendu.

**Mme Elsie Wayne:** Monsieur le Président, j'ai demandé à la députée si elle avait pris de la drogue, car elle criait et beuglait contre moi à la suite de mes observations, et vous n'avez pas entendu non plus ses commentaires à elle. Il y a eu un débat entre nous deux, chose que personne n'aime, sauf erreur.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Ce sont deux choses tout à fait distinctes.

**Mme Paddy Torsney:** Elle m'a demandé si j'avais pris de la drogue. C'est illégal.

**Le président suppléant (M. Bélair):** C'est la question que je pose à la députée de Saint John à nouveau. Avez-vous accusé la députée de Burlington d'avoir pris de la drogue?

**Mme Elsie Wayne:** J'ai posé la question. Je n'ai pas dit qu'elle en avait pris. J'ai posé la question, monsieur le Président, à cause des commentaires qu'elle formulait.

[Français]

**M. Richard Marceau:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Quand ma collègue de Burlington a parlé, à la suite de son intervention, j'ai applaudi, et la députée de Saint John s'est retournée vers moi en disant, et je cite: «So you're high too?».



Je pense qu'accuser de cette façon d'autres députés de cette Chambre qui ont une opinion différente de la députée de Saint John, c'est complètement inapproprié. Je pense qu'il est, au minimum, impératif qu'elle s'excuse envers la députée de Burlington et envers moi-même. Accuser des membres de cette Chambre d'être sous l'influence de la drogue alors qu'on parle d'un sujet aussi sérieux est complètement inapproprié.

**Le président suppléant (M. Bélair):** La présidence est quand même dans une position assez précaire, dans ce sens qu'il sera probablement impossible de vérifier les «bleus» et de savoir exactement ce que la députée de Saint John vient de mentionner.

Puisqu'il sera extrêmement difficile d'en arriver à une conclusion avec cela, si les deux députés sont satisfaits, je demande à ce qu'on passe au vote par appel nominal.

[Traduction]

**Mme Paddy Torsney:** Monsieur le Président, je vous demande bien entendu de réexaminer cette question. En fait, lorsque la députée de Saint John est intervenue et a avoué avoir demandé si j'avais pris de la drogue, elle a reconnu qu'elle accusait notre collègue et moi-même d'être sous l'influence de substances illégales.

Je veux dire carrément ici qu'il n'en est rien et que je ne consomme pas de marijuana. Je pense qu'on devrait lui demander de présenter des excuses.

**Le président suppléant (M. Bélair):** La députée de Saint John vient de quitter la Chambre, ce qui n'aide absolument pas les choses. Cependant, j'ai déclaré il y a déjà un moment qu'il serait très difficile de vérifier les «bleus». J'ignore si le fonctionnaire dans l'allée a entendu quoi que ce soit que la députée de Saint John a dit. Nous examinerons la question un peu plus en profondeur. Nous allons régler cette question le plus tôt possible.

\* \* \*

[Français]

## LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Comme il est 17 h 15, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape du rapport et de la deuxième lecture du projet de loi C-18.

Convoquez les députés.

• (1745)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 18)

### POUR

Députés

Adams  
Allard  
Anderson (Victoria)  
Augustine  
Bakopanos  
Barnes (Gander—Grand Falls)  
Bélanger  
Bennett  
Binet  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brisson  
Bryden

Alcock  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Assadourian  
Bagnell  
Barnes (London West)  
Barrette  
Bellemare  
Bevilacqua  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Breitkreuz  
Brown  
Bulte

Burton  
Calder  
Carroll  
Castonguay  
Cauchon  
Charbonneau  
Comuzzi  
Cullen  
Cuzner  
DeVillers  
Discepolo  
Dromisky  
Duplain  
Efford  
Eyking  
Forseth  
Gallant  
Godfrey  
Goodale  
Guarnieri  
Harvard  
Hearn  
Hilstrom  
Ianno  
Jaffer  
Jordan  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Longfield  
Lunney (Nanaimo—Alberni)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Marleau  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McLellan  
McTeague  
Mills (Red Deer)  
Mitchell  
Myers  
Nystrom  
O'Reilly  
Owen  
Pagtakhan  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proulx  
Redman  
Regan  
Ritz  
Robinson  
Savoy  
Scherrer  
Shepherd  
Skelton  
St-Jacques  
Steckle  
Telegdi  
Thibeault (Saint-Lambert)  
Toews  
Torsney  
Valeri  
Vellacott  
Wappel  
Wayne  
White (North Vancouver)  
Williams  
Yelich — 177

### Initiatives ministérielles

Cadman  
Caplan  
Casey  
Catterall  
Chamberlain  
Comartin  
Cotler  
Cummins  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Doyle  
Duncan  
Easter  
Eggleton  
Fontana  
Frulla  
Galloway  
Godin  
Graham  
Hanger  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hubbard  
Jackson  
Jobin  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Lanctôt  
LeBlanc  
Leung  
Lincoln  
Lunn (Saanich—Gulf Islands)  
MacAulay  
Macklin  
Marcel  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCallum  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McNally  
Merrifield  
Minna  
Murphy  
Neville  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Obhrai  
Pacetti  
Paradis  
Peric  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Price  
Rajotte  
Reed (Halton)  
Reid (Lanark—Carleton)  
Robillard  
Saada  
Schellenberger  
Sgro  
Simard  
Solberg  
St. Denis  
Stoffer  
Thibault (West Nova)  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tonks  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Wasylycia-Leis  
Whelan  
Wilfert  
Wood

### CONTRE

Députés

Bachand (Saint-Jean)  
Bigras  
Crête  
Desrochers  
Gagnon (Québec)  
Bergeron  
Cardin  
Dalphond-Guiral  
Duceppe  
Gagnon (Champlain)

*Initiatives parlementaires*

Gauthier  
Guimond  
Lalonde  
Paquette  
Plamondon  
Roy  
St-Hilaire — 23

Guay  
Laframboise  
Ménard  
Perron  
Rocheleau  
Sauvageau

## PAIRÉS

## Députés

Asselin  
Drouin  
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)  
Girard-Bujold  
Mahoney  
Parrish  
Provenzano

Bourgeois  
Fournier  
Gaudet  
Karetak-Lindell  
Marceau  
Peschisolido  
Tirabassi — 14

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je déclare la motion adoptée.

[Français]

Comme il est 17 h 50, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

### LE PEUPLE ARMÉNIEN

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ)** appuyée par les députés de Brampton-Centre, de Calgary-Sud-Est et de Halifax, propose:

Que la Chambre reconnaisse le génocide arménien de 1915 et condamne cet acte comme étant un crime contre l'humanité.

—Monsieur le Président, avant de commencer mon allocution, j'aimerais remercier les députés du Parti conservateur du Canada et du Nouveau Parti démocratique, soit les députés de Calgary-Sud-Est et de Halifax, qui se sont ajoutés comme secondeurs à ma motion.

• (1750)

Nous débattons aujourd'hui d'un sujet qui, avec le temps, est devenu une constante à la Chambre des communes. Toutefois, le débat que nous entamons aujourd'hui, soit la reconnaissance du génocide arménien de 1915, revêt un caractère particulier cette fois-ci, puisqu'il devrait être sanctionné par un vote, à moins que le déclenchement des élections mette prématurément un terme aux travaux du Parlement.

Ceux qui me connaissent ne sont pas sans savoir que je m'intéresse à cette question depuis longtemps déjà. Ils savent, tout comme moi, que la reconnaissance de l'histoire est essentielle pour éviter la répétition des erreurs du passé. Une telle reconnaissance nous offre également une lunette privilégiée pour analyser les conflits sociopolitiques actuels et à venir susceptibles de présenter des risques de génocide.

Nous reverrons donc l'historique de la reconnaissance du génocide arménien au Parlement fédéral, les stratégies employées par le lobby négationniste, la situation au Québec et sur la scène internationale et, en terminant, les faits et l'importance de voter en faveur de la motion M-380 proposée.

Tout d'abord, le texte de la motion se lit comme suit:

Que la Chambre reconnaisse le génocide arménien de 1915 et condamne cet acte comme étant un crime contre l'humanité.

Depuis le début de la 37<sup>e</sup> législature, c'est-à-dire depuis les dernières élections fédérales de 2000, c'est la quatrième fois que nous débattons d'une motion relative à la reconnaissance du génocide arménien. Des trois motions débattues précédemment, j'ai eu le plaisir d'en initier deux, et le député de Brampton-Centre en a présenté une autre.

Bien que la majorité des interventions étaient favorables à la reconnaissance du génocide, nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer par le biais d'un vote, en raison des anciennes règles de procédure des affaires émanant des députés. Ce sera donc la première fois depuis bien longtemps que nous aurons l'occasion de prendre véritablement position dans ce débat.

Nous devons remonter jusqu'à 1996 pour retracer le dernier vote sur ce sujet à la Chambre des communes. À cette occasion, les parlementaires, dont je faisais partie, avaient unanimement appuyé la motion suivante:

Que la Chambre reconnaisse, à l'occasion du 81<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie arménienne qui a causé la perte de quelque 1,5 million de vies humaines le 24 avril 1915 et en raison d'autres crimes commis envers l'humanité, la semaine du 20 au 27 avril de chaque année comme la semaine commémorant l'inhumanité de l'être humain envers son prochain.

Cette motion, présentée par le Bloc québécois et amendée par le parti ministériel, fut certes un pas dans la bonne direction. Toutefois, vous remarquerez qu'elle ne faisait pas mention d'un génocide, mais plutôt d'une tragédie. Cette formulation n'était pas celle proposée au départ. Nous parlions initialement d'un acte de génocide, mais il a semblé difficile pour certains parlementaires d'utiliser ce terme, ce qui a conduit à l'amendement que vous connaissez.

Par contre, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis, et c'est la raison pour laquelle il est d'autant plus pertinent d'actualiser le débat. D'ailleurs, aussi surprenant que cela puisse paraître au Parlement du Canada, c'est le Sénat qui a fait figure de précurseur dans ce dossier.

En effet, le 13 juin 2002, le Sénat canadien a adopté une motion visant essentiellement trois objectifs: tout d'abord, reconnaître les événements de 1915 comme étant un génocide; ensuite, condamner toute tentative qui viserait à nier ce fait historique ou à tenter de le dépeindre autrement que comme un génocide; et, enfin, désigner le 24 avril de chaque année comme étant la Journée de commémoration du génocide arménien.

Le Sénat a adopté cette motion et la terre n'a pas cessé de tourner. Cela n'a pas non plus engendré d'actes de violence ou d'attentats terroristes, comme voudraient malheureusement nous le faire croire certains opposants à la motion M-380.

Il n'est pas inutile ici de rectifier certains faits quant aux pressions émanant des tenants de la théorie négationniste. Que des gens ne souscrivent pas à ma démarche, je peux le concevoir. Que des gens n'aient pas la même perception de l'histoire, personne ne s'en étonnera. D'ailleurs, vous savez qu'on dit de l'histoire qu'elle doit être lue avec discernement, car elle a la faiblesse d'être écrite par les vainqueurs. Toutefois, je déplore que l'on utilise la crainte du terrorisme pour discréditer la reconnaissance du génocide arménien et je me refuse à souscrire à l'affirmation qui veut que la motion M-380 soit empreinte de racisme.

La démagogie n'est certes pas la meilleure façon de faire valoir ses arguments. Dans cet esprit, les diverses menaces quant à la paix et à la détérioration des relations entre le Canada et la Turquie ne tiennent pas compte des précédents en matière de reconnaissance du génocide arménien.

*Initiatives parlementaires*

• (1755)

Il faut bien savoir que la Chambre des communes ne créera pas de précédent en votant pour cette motion. Juste de l'autre côté de la rivière des Outaouais, tout comme ce fut le cas en Ontario, l'Assemblée nationale du Québec a reconnu officiellement le génocide en 1980. Plus récemment, soit le 10 septembre 2003, le Québec a même adopté une loi proclamant le 24 avril, Jour commémoratif du génocide arménien.

Sur la scène internationale, plusieurs États et Parlements ont reconnu le génocide arménien. Pour n'en nommer que quelques-uns, il y a eu l'Argentine, la Belgique, la France, la Russie, le Parlement européen, le Conseil européen et plus récemment, la Suisse. Nombre d'États américains, soit près d'une trentaine, ont également reconnu ce génocide.

Le cas des États et des Parlements européens est particulièrement intéressant. Alors que la Turquie menaçait de représailles économiques et diplomatiques les pays qui ont reconnu le génocide, elle espérait, du même coup, recevoir un appui pour faire son entrée au sein de l'Union européenne. Ces différentes menaces ne se sont pas concrétisées et l'ambassadeur de Turquie à Paris, après avoir été rapatrié pour une courte période suite à la reconnaissance du génocide par l'Assemblée nationale française, est toujours en poste.

Cette reconnaissance n'a pas non plus entraîné de tensions particulières dans les relations franco-turques, pas plus qu'elle n'a provoqué d'actes de violence ou de terrorisme entre les Français d'origine arménienne et ceux d'origine turque.

Un des arguments utilisé par les opposants à la motion devant nous est que l'histoire appartient aux historiens et que ce n'est pas le rôle des politiciens de juger de la véracité des faits. Concernant les faits, plusieurs experts, universitaires, historiens et chercheurs ont reconnu les faits et ont affirmé qu'il s'agit bel et bien d'un génocide. Parmi eux, le professeur William Schabas, expert en droit international, Léo Kuper, expert en matière d'acte de génocide, l'éminent professeur Raphaël Lemkin, acteur important dans l'élaboration de la Convention des Nations Unies concernant le génocide. Eux, ont toujours reconnu le génocide de 1915.

Parmi les personnages politiques ayant reconnu le génocide mentionnons Winston Churchill et David Lloyd George, tous deux anciens premiers ministres de la Grande-Bretagne, ainsi que Adolf Hitler qui a dit, et je cite:

«Who, after all, speaks today of the annihilation of the Armenians?»

Pour ceux qui se demandent encore s'il est de notre ressort de se remémorer l'histoire, la réponse vient d'être fournie.

Un million et demi d'Arméniens ont été tués au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces gens n'ont pas été tués dans des combats menés lors de la Première Guerre mondiale, mais bien dans le contexte de cette guerre, ce qui est très différent. Dans le même ordre d'idée, pourrait-on dire aujourd'hui que les six millions de Juifs tués durant la Deuxième Guerre mondiale sont morts au combat? Non, ils sont morts dans le contexte de la Deuxième Guerre et non en raison de cette guerre, il va sans dire.

Il me fait d'ailleurs aujourd'hui plaisir de saluer un geste éminemment humain qui a été posé lors de cette guerre de 1939-1945 par l'ambassadeur de Turquie en France. Il a sauvé des camps de concentration et d'une mort probable, sinon certaine, un nombre important de Juifs de la communauté lyonnaise.

Avant la Première Guerre mondiale, 20 p. 100 de la population à l'intérieur des frontières de la Turquie était non musulmane. Après la guerre, ce pourcentage était de l'ordre de 2,5 p. 100. Ces données

sont des faits et ont été reconnues par un grand nombre d'historiens et d'experts.

Maintenant, pourquoi mes collègues devraient-ils appuyer ma démarche? Laissez-moi vous donner un exemple. Si une personne commet un meurtre délibéré devant vos yeux, que tout le monde le sait, que les avocats, les juges et les policiers le savent, mais que personne ne reconnaît qu'il s'agit là d'un meurtre, sur quel critère pourront-ils se baser dans l'avenir pour déterminer ce qui est un meurtre de ce qui ne l'est pas? Le fait de fermer les yeux sur une réalité historique présente le danger de faire de cette non-reconnaissance une forme de jurisprudence pour les événements qui ont lieu en ce moment, et ceux à venir.

Planifier un génocide requiert des stratégies et une dynamique bien définies et nous devons les connaître, à leur juste valeur, pour comprendre quels sont les éléments qui engendrent et permettent ces crimes contre l'humanité. En reconnaissant que les événements survenus en 1915 représentent un génocide, nous permettons aux chercheurs, historiens et universitaires d'étudier ce qui s'est passé en gardant en mémoire qu'il s'agit bel et bien d'un génocide. De cette façon, ils pourront tenter d'établir des liens entre différents génocides pour faire ressortir les éléments similaires et les circonstances propices à leur perpétration.

• (1800)

Une fois que nous aurons les outils nécessaires nous permettant de mieux saisir l'organisation d'un génocide, peut-être, alors, la communauté internationale sera capable de les identifier à temps pour réagir rapidement, évitant ainsi une intervention trop tardive, comme ce fut le cas pour le génocide rwandais que nous venons d'ailleurs tout juste de reconnaître en cette Chambre.

Cette reconnaissance n'a pas pour objectif de condamner le gouvernement turc actuel. Et la motion M-380 ne lui demande pas non plus d'offrir une quelconque compensation financière ou territoriale aux Arméniens. En reconnaissant le génocide arménien, le Canada n'envoie pas le gouvernement turc au banc des accusés. Il reconnaît l'histoire, c'est tout.

En terminant, j'aimerais rassurer les membres de la communauté turque. Je tiens à leur dire que cette motion ne cherche nullement à les tenir responsables de ce qui s'est produit au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui est arrivé fait partie du passé, et nous devons le reconnaître comme tel, puisque nous sommes contre toute forme de violence et les malheurs qu'elle engendre.

Évidemment, nous ne ressusciterons pas les victimes, mais nous aurons à tout le moins le mérite de rendre justice à l'histoire et de nous donner les outils nécessaires pour bâtir un monde meilleur. Au cours de leur existence, les personnes comme les peuples sont souvent blessés. Plus profondes sont ces blessures, plus difficile est leur guérison. Je crois profondément qu'en reconnaissant le génocide perpétré contre le peuple arménien, nous contribuons à atténuer leurs cicatrices et à redonner à ce peuple et à la communauté internationale la volonté de regarder en avant solidairement, dans le respect des différences.

*Initiatives parlementaires*

**L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais premièrement féliciter ma collègue. Je sais qu'elle est très passionnée par ce sujet. Nous avons eu plusieurs occasions de travailler ensemble dans ce dossier. Je la félicite encore une fois d'être assez tenace pour apporter, une fois de plus, son point de vue sur ce sujet qui est très important pour la communauté arménienne au Canada. Je tiens aussi à la féliciter d'avoir fait le survol de tous les faits très importants.

Je regrette beaucoup, mais je dois dire que de ce côté de la Chambre, il n'y a pas unanimité. Il y a certes beaucoup d'appui, c'est vrai, et on va quand même le lui démontrer quand notre tour viendra.

J'aimerais lui poser une question et lui donner l'occasion d'élaborer. Est-ce que, dans les pays où cette motion a déjà été adoptée, il y a eu des conséquences négatives? C'est une des critiques que l'on entend partout, à savoir qu'il y a eu des retombées négatives dans les pays concernés.

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son commentaire et je l'apprécie grandement.

Il est clair que les menaces de type économique ont quelquefois de l'impact. On les utilise parce qu'on pense qu'elles ont du pouvoir. Ce qu'on sait, particulièrement pour la France, c'est qu'il n'y a pas eu de désengagements entre la Turquie et la France relativement aux différents contrats qui les lient. Je suis convaincue que ce sera également la même chose ici.

Vous savez, en affaires, on a l'habitude de dire que l'argent n'a pas d'odeur et qu'on va vers un pays ou vers un autre quand on évalue qu'il est dans notre intérêt économique de le faire.

Au même titre qu'on pense que le Canada continuera bien à négocier avec le Québec, parce que le Canada veut faire des affaires avec le Québec, je pense que, dans tout ce dossier du génocide arménien et de la possibilité que, peut-être, le gouvernement turc modifierait ses investissements au Québec ou dans le reste du Canada, c'est une façon d'exercer des pressions. Mais à titre de parlementaire et comme membre de la population, je sais que c'est le genre de choses qui n'influencera pas notre décision collective.

[Traduction]

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite la députée du Bloc québécois d'avoir présenté cette motion.

J'aimerais qu'elle nous dise quelques mots à propos des deux questions suivantes. Le gouvernement français a adopté récemment une motion sur le génocide, et le gouvernement suisse lui a emboîté le pas. Peut-elle dans un premier temps nous parler de la réaction du gouvernement turc qui a protesté contre la décision du gouvernement suisse?

Deuxièmement, nous avons reçu des États-Unis beaucoup de lettres de plainte reprenant le point de vue turc. Ces Américains nous disent quoi faire. Je me demande si la députée peut commenter ces deux points.

• (1805)

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral:** Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue de sa question. Il est clair que ce dossier est extrêmement sensible, autant pour le peuple arménien que pour la communauté turque. Je n'ai pas de difficulté à comprendre cela.

Qu'ils reçoivent cela comme un opprobre qu'on ferait à la communauté turque et qu'ils utilisent un lobby très puissant pour tenter d'influencer les parlementaires qui siègent dans cette enceinte, je peux le comprendre aussi. Néanmoins, nous n'avons pas nécessairement toujours été impressionnés par des commentaires qui venaient de nos amis les Américains. Le récent conflit en Irak en est la preuve évidente.

Je souhaite donc profondément que ces pressions, qui sont de bonne guerre, n'aient pas l'influence qu'ils espèrent y voir.

[Traduction]

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, la députée, dans sa correspondance avec différents députés, a indiqué que cela n'aurait aucune incidence sur les terres ou les réparations. Lorsque le NPD a présenté cette motion à la Chambre, il n'en était pas toujours question, mais la politique officielle du parti dit en fait qu'il devrait y avoir réparation en ce qui concerne les terres et autres biens revenant au peuple arménien.

J'éprouve une grande tristesse à l'égard des événements survenus pendant cette affreuse période. Toutefois, je m'inquiète du fait que lorsqu'un pays, n'importe quel pays au monde, adopte une telle motion, elle sert alors aux divers...

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je dois interrompre le député, la période de questions et observations est terminée.

[Français]

Avec l'indulgence de la présidence, je permets à la députée de Laval-Centre de répondre brièvement.

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral:** Monsieur le Président, dans tout ce dossier, je pense que ce n'est pas la réparation qui est importante. Ce qui est important, c'est que le peuple arménien sache que sa réalité historique et les blessures qui lui ont été infligées sont reconnues par la communauté internationale. De mon point de vue, c'est bien plus qu'une réparation. Vous savez, il est très facile de donner de l'argent ou de donner un petit bout et, au fond, ne rien reconnaître.

**L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour saluer les députés qui participent à ce grand débat. Je tiens surtout à souligner, de notre côté, la ténacité des députés de Ahuntsic et de Brampton-Centre. Étant donné que c'est la première fois que j'occupe ce poste, au cours des derniers jours, ils m'ont fourni beaucoup d'information concernant cette question. Je prononce maintenant un discours sur ce grand sujet. Je tiens aussi à remercier l'honorable députée de Laval-Centre, qui a présenté cette motion, ainsi que le député de Verchères—Les-Patriotes.

J'aimerais remercier également tout le monde qui participe à ce grand débat à propos des événements tragiques qui se sont déroulés entre 1915 et 1923, pendant la Première Guerre mondiale et lors de l'implosion de l'empire ottoman. Ces événements ont fait tellement de victimes au sein de la communauté arménienne et d'autres communautés dans la région.

De nombreuses atrocités ont été perpétrées au cours de ces années et toute l'Europe, tout le Moyen-Orient et toute l'Asie mineure ont beaucoup souffert. Des millions de personnes ont été déplacées de force et, en plus de l'angoisse terrible de l'exode, beaucoup n'ont pas survécu. Répétons-le, notre gouvernement a exprimé à maintes occasions, à la Chambre et ailleurs, sa profonde compassion pour le peuple arménien, entre autres, qui a tant souffert pendant cette période.

*Initiatives parlementaires*

J'aimerais d'ailleurs citer un passage du message personnel adressé par l'ancien premier ministre aux Canadiens d'origine arménienne à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie arménienne de 1915:

Le Canada reconnaît et déplore le fait qu'un grand nombre d'Arméniens aient été tués pendant les guerres qui ont marqué la fin de l'empire ottoman et il témoigne de sa sympathie à la communauté arménienne.

Après la guerre, nombre d'Arméniens déplacés sont venus au Canada et leur contribution, ainsi que celle de leurs descendants, enrichit beaucoup la société canadienne. J'espère que le souvenir de ce qui s'est passé nous rappellera toute l'importance de la tolérance et du respect de la diversité de notre population.

● (1810)

[Traduction]

J'aimerais également réaffirmer que lors du débat de 1996 sur la tragédie dont ont été victimes les Arméniens, et comme on l'a mentionné plus tôt, la Chambre a adopté une motion en vertu de laquelle la semaine du 20 au 27 avril de chaque année serait la semaine commémorant l'inhumanité de l'être humain envers son prochain.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que le 10 juin 1999, après de vastes consultations, la position du gouvernement du Canada en ce qui concerne ces événements a été clairement énoncée dans une déclaration faite à la Chambre par le député de Halton, qui prenait la parole au nom du ministre des Affaires étrangères.

J'aimerais citer une réponse du ministre des Affaires étrangères faite à la Chambre le 18 avril 2002, suite à une question de notre collègue, le député de Brampton-Centre, et le ministre disait:

[Le député] se souviendra sûrement que le gouvernement et le premier ministre ont très souvent exprimé, au nom de notre pays et de nos concitoyens, la compassion que nous éprouvons tous devant la tragédie qui a frappé le peuple arménien au moment de la chute de l'Empire ottoman.

Évidemment, le ministre a ajouté:

Nous souhaitons rappeler à tous que ces événements tragiques doivent être commémorés dans leur contexte historique et que nous devons veiller à faire régner la paix et l'harmonie entre tous les peuples.

Ces déclarations ne laissent planer aucun doute, nous nous souvenons des souffrances occasionnées par cette période pénible et nous tenons à tout prix à nous assurer que le souvenir de cette tragédie humaine sera préservé dans notre conscience collective et communiqué aux générations futures.

Le Canada a toujours été une terre d'espoir pour les millions d'immigrants qui sont venus s'établir ici et qui continuent à le faire dans un esprit de renouveau et de réconciliation. Il faut absolument s'en rappeler. Notre diversité demeure l'une des plus grandes qualités de notre pays, et elle nous aide non seulement à forger des liens économiques, politiques et culturels avec le reste du monde, mais aussi à projeter et promouvoir nos idéaux et nos valeurs tels la tolérance, le respect des droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit.

Nous nous employons tous à faire en sorte que ces valeurs se reflètent dans le travail des organismes internationaux et dans les outils mis au point pour éviter que les horreurs du passé ne se reproduisent afin de faire observer les droits de la personne. Nous jouissons d'une très grande crédibilité dans de nombreux pays et sur la scène internationale, comme aux Nations Unies et au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, lorsqu'il s'agit de discuter de la véritable possibilité que des gens de cultures et d'origines différentes peuvent vivre ensemble en paix et en sécurité.

Manifestement, le monde écoute ce que nous disons parce que nous savons articuler clairement notre propre réalité. Le Canada a toujours appuyé énergiquement l'élaboration d'instruments interna-

tionaux pour promouvoir et défendre les droits de la personne et la primauté du droit.

Nous sommes particulièrement fiers du rôle prépondérant que joue le Canada dans la promotion d'importantes initiatives internationales telles que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et les initiatives concernant la Cour pénale internationale qui font partie intégrante des objectifs généraux du Canada en matière de sécurité des personnes.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'établissement de relations positives, globales et bien sûr productives avec tous les pays de la région et entre ceux-ci, notamment la Turquie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Incontestablement, une région stable et prospère où la réconciliation a triomphé et où règne la confiance mutuelle pourrait générer des développements positifs et des retombées qui s'étendent au-delà des frontières immédiates des pays concernés.

Insérons cette question dans le contexte d'un rêve européen où les tensions se dissipent et où les cas de solutions pacifiques aux problèmes politiques se multiplient, afin de saisir toute la dimension des relations entre l'Arménie et la Turquie. J'insiste encore une fois sur l'importance de ce que nous avons appris, à savoir que l'Arménie et la Turquie ont entamé des négociations en vue d'armorcer un processus qui mènera, nous l'espérons, à la normalisation de leurs relations.

Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'établir des contacts, d'engager le dialogue et de nouer des liens dans toutes les circonstances et dans toutes les régions où il est possible de le faire. C'était là l'objectif du ministre des Affaires étrangères lorsqu'il a écrit aux ministres des Affaires étrangères de l'Arménie, d'Azerbaïdjan et de la Turquie pour encourager le dialogue et faire part de notre empressement à aider. L'adoption de cette motion à la Chambre serait inopportune, car elle ne ferait que perturber le dialogue qui se poursuit entre l'Arménie et la Turquie.

Je sais bien que la motion qui a été déposée est de nature à polariser les députés et il est important à mon avis de tenir compte du bon travail accompli par une multitude de gens pour que ces efforts réussissent. Un célèbre premier ministre a affirmé que nous devons rechercher inlassablement la justice; il est impossible d'y parvenir dans toutes les circonstances, mais ce qu'il faut certainement rechercher avant tout, c'est la justice à l'époque où nous vivons.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le distingué député de Calgary-Sud-Est.

● (1815)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Le député doit obtenir le consentement unanime pour le faire pendant la période des initiatives parlementaires.

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour partager mon temps de parole.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** J'ai entendu un non.

Le député de Cumberland—Colchester a la parole.

*Initiatives parlementaires*

**M. Bill Casey:** C'est un peu décevant, monsieur le Président, que nous ne puissions pas partager notre temps de parole dans ce débat. C'est décevant, car ici, au Canada, nous tentons d'aplanir nos divergences en exprimant différents points de vue. Nous ne recourons ni à la violence ni à une action militaire. C'est tout simplement décevant que les choses se soient passées ainsi.

C'est la troisième fois que je parle de cette question depuis plusieurs années. Je félicite le député de Brampton-Centre de l'avoir soulevée auparavant et de le faire encore une fois aujourd'hui, car c'est une question qui intéresse vivement un grand nombre de personnes. Elle suscite beaucoup d'émotion et de tristesse dans le cœur des gens lorsque nous en parlons.

Je songeais justement au fait que nous, en Amérique du Nord, avons tous été bouleversés par les terribles attentats du 11 septembre, qui ont fait plusieurs milliers de morts. Il est question ici d'environ un million et demi de personnes, soit 250 fois plus, qui ont perdu la vie pendant la période allant de 1915 à 1923. Cette catastrophe aux proportions monstrueuses s'est produite à la fin de l'empire ottoman et pendant la Première Guerre mondiale.

Nous ne pouvons que nous imaginer ce que c'est pour les Arméniens que de comprendre la situation alors que nous avons mis tout le continent sens dessus dessous à cause des événements du 11 septembre. En fait, ce n'était qu'une petite tragédie à côté de ce qu'ils ont vécu.

Tout le débat tourne autour du terrible massacre qui a eu lieu de 1915 à 1923 où, selon les estimations, plus d'un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants ont perdu la vie. Il y a eu de la violence, des déportations, l'internement dans des camps, des assassinats collectifs et toutes sortes d'atrocités. Nous pouvons difficilement nous imaginer ce qui s'est passé.

Il est bon de soulever ces questions, d'en discuter et de sensibiliser le public à leur égard et de transmettre notre sympathie à ceux qui souffrent toujours de ces événements épouvantables et qui en sont encore bouleversés.

Nous avons en horreur les assassinats collectifs et les tueries, que ce soit au Rwanda, au Proche-Orient ou en Europe, par quelque pays que ce soit ou quelque groupe que ce soit. Il est important de se souvenir de ces questions et de travailler à trouver des moyens de les prévenir. Nous avons la responsabilité au Canada de faire cela maintenant, et nous avons la responsabilité de faire en sorte que les atrocités du passé ne soient pas oubliées. Nous sommes très chanceux ici de la manière dont nous réglons nos différends et chanceux de n'avoir jamais eu à subir quoi que ce soit qui ressemble à ce que ces gens ont vécu.

Je crois qu'il est très important que nous fassions tout ce qui est possible de faire pour prévenir ces situations, comme nous le faisons par notre présence en Afghanistan maintenant et dans d'autres régions du monde. Il est certainement important que nous sensibilisions le public à ces questions de sorte que nous n'oublions jamais ces événements tragiques qui sont survenus.

Je terminerai sur cette note. Il s'agit du troisième des trois débats auxquels j'ai participé et peut-être que, si je n'avais pas eu à participer à ces débats, je n'aurais jamais rien su de toute cette question. J'espère que les Canadiens qui écoutent en tireront une leçon, qu'ils s'informeront de cette question et qu'ils y réfléchiront sérieusement.

[Français]

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir, ce soir, d'appuyer et de seconder cette motion de

reconnaissance du génocide arménien d'il y a 90 ans, et de condamner cette atrocité comme un crime contre l'humanité.

Je veux féliciter la députée de Laval-Centre pour son initiative à propos de cette motion, ce soir, concernant ce sujet très important. De plus, je veux féliciter les citoyens et les citoyennes, spécialement les Canadiens-Arméniens, de continuer la lutte pour que justice soit rendue à ce sujet.

Comme vous le savez, mon collègue de Burnaby—Douglas a présenté encore et encore, pendant plus de 10 ans, des motions allant dans le même sens dans ce Parlement.

● (1820)

[Traduction]

Il est également vrai que le NPD, par l'entremise du député de Burnaby—Douglas, a demandé que le 24 avril soit désigné officiellement comme journée à la mémoire des 1,5 million d'Arméniens qui ont été victimes du premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle.

Nous avons tous entendu de faux arguments sur les raisons pour lesquelles le Canada ne devrait pas reconnaître ce génocide. Je dois malheureusement dire que nous avons entendu, ce soir, ce genre d'arguments de la bouche du nouveau secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères. C'est très regrettable.

L'argument le plus familier—et je crois qu'on devrait y réfléchir un instant—c'est celui voulant que, si le Parlement du Canada reconnaissait officiellement le génocide arménien, cela aurait des effets préjudiciables sur les relations que le Canada entretient avec la Turquie.

J'imagine que ceux qui font valoir cet argument diraient aussi que le Canada aurait dû participer activement à la guerre en Irak sous la direction de Bush de peur qu'on exerce des représailles contre nous. En réalité, nombreux sont ceux qui diraient que, dans une certaine mesure, nous faisons l'objet de représailles. Toutefois, le Canada a pris cette importante position de principe pour s'opposer à la guerre illégale et injustifiée en Irak, et le temps est venu que le Parlement adopte une position de principe similaire pour reconnaître le génocide arménien.

Ne voulant pas empiéter sur le temps d'autres députés, je veux terminer brièvement, en citant le président actuel du Comité national arménien du Canada, et souligner l'important travail qui a été réalisé, contrairement au secrétaire parlementaire qui, si j'ai bien compris, a dit plus ou moins: pourquoi ne pas laisser faire tout simplement et se tourner vers le futur?

Il faut comprendre que les gens surmontent le choc d'une expérience aussi traumatisante subie par leur peuple, et surtout par des parents et des êtres chers, lorsqu'on reconnaît que ces atrocités ont été commises. Ces gens sont alors capables de tourner la page. C'est une question psychologique, une question politique et une question de justice historique.

Pour terminer, je cite un extrait du très sérieux mémoire du Comité national arménien du Canada:

La reconnaissance du fait historique du génocide arménien par une entité politique est une réelle expression de respect envers la justice, respect envers la mémoire des victimes et respect envers leurs fils et leurs filles partout au monde, y compris au Canada.

Ce n'est pas un acte de vengeance comme le dépeignent souvent les politiciens de la dénégation, ce n'est pas un acte d'obligation de restitution comme l'ont professé les autorités de la falsification, ce n'est pas un acte pouvant créer une haine quelconque entre les communautés comme le présentent injustement des sources extérieures.

*Initiatives parlementaires*

C'est uniquement un acte de justice historique.

Il est temps pour le Canada d'ajouter son nom à la liste des pays [qui l'ont déjà fait].

J'espère que nous le ferons ici, ce soir.

**M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.):** Monsieur le Président, le climat à la Chambre a certainement changé par rapport à ce qu'il était il y a deux heures. Selon moi et de l'avis de tous, c'est parce qu'il s'agit d'une occasion solennelle et unique pour tous les députés ici présents.

Je voudrais dire à la Chambre qu'en octobre 1995, j'ai eu la chance de faire un voyage en Turquie. Pourquoi suis-je allé en Turquie? J'ai formé le Groupe d'amitié parlementaire Canada-Turquie et je m'intéressais beaucoup à ce pays. J'espérais établir des relations plus positives avec un pays dont je ne savais que très peu de choses, à l'instar de la plupart des parlementaires.

Ce fut un voyage très bien organisé et planifié, un voyage pour lequel j'avais déterminé les sujets de discussions et les préoccupations qui seraient abordés, les lieux qui seraient visités et les personnes que j'allais rencontrer, des plus hautes instances gouvernementales et religieuses en passant par les vendeurs de bagels de la rue. Ce fut indiscutablement une expérience fantastique et très instructive.

Avant de quitter le Canada, j'ai fait beaucoup de recherches et j'ai pu rencontrer certains Canadiens d'origine arménienne ainsi que des dirigeants de leur communauté.

Je n'oublierai jamais cette rencontre, car ils ont tout fait pour me convaincre de ne pas aller en Turquie. Ils m'ont décrit la Turquie comme un pays où les droits de la personne étaient inexistantes et où les Kurdes étaient persécutés quotidiennement.

Je me souviens très bien, par exemple, de m'être fait dire que, si quelqu'un était pris dans la rue ou dans un autobus ou un tramway à parler un des dialectes kurdes, il pouvait être dénoncé et puni. On m'a aussi raconté d'autres histoires semblables.

J'ai vite découvert qu'aucune de ces histoires d'horreur n'était vraie. Le protocole constitutionnel du gouvernement turc prévoit ceci:

Les différentes langues, confessions ou origines de notre culture nationale sont un enrichissement pour notre vie culturelle. La condition préalable naturelle d'une structure sociale démocratique, c'est que ces différences puissent s'exprimer librement, dans les limites de l'intégrité nationale.

Au début de 1995, 17 modifications à la Constitution ont permis d'apporter des réformes démocratiques touchant les droits de la personne, les modifications les plus importantes concernant la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion.

Ces réformes fonctionnent. J'ai constaté qu'il y avait 15 journaux kurdes, de nombreux livres écrits dans différents dialectes kurdes, et aujourd'hui, huit ans plus tard, les preuves sont encore plus éclatantes, avec l'existence de plus de 3 000 stations de radio indépendantes et non assujetties au contrôle gouvernemental, dont un certain nombre qui diffusent des émissions en dialecte kurde.

Lorsque j'ai visité la Grande Assemblée Nationale turque, en l'occurrence le Parlement de la Turquie, j'ai découvert que plus de 100 députés qui y siègent sont d'origine kurde, notamment le ministre des Affaires étrangères, M. Hikmet Cetin.

Compte tenu de l'ensemble des progrès démocratiques survenus en Turquie depuis 1995 -et je compare la situation à celle des pays avoisinants- je crois fermement que la Turquie se démarque et constitue l'État le plus laïc et le plus démocratique du Moyen-Orient.

Lors de ma première visite, j'ai rencontré nombre de Canadiens qui avaient investi dans des projets en Turquie. De Montréal, il y avait entre autres l'École internationale de mode du Collège LaSalle, dont les diplômés travaillent dans de nombreuses maisons de couture dans le monde. Il y avait également la société Netas, un géant dans le secteur des télécommunications à Istanbul, dont 51 p. 100 des actions sont détenues par Northern Telecom. Et la liste est encore bien longue.

● (1825)

Le clou de mon séjour a été la visite de l'énorme et complexe réseau de métro, actuellement en construction, à Ankara, la capitale. Des officiels du gouvernement, des ingénieurs et des représentants des sociétés Bombardier et de SNC-Lavalin, du Québec, et une délégation de dirigeants de l'usine de Bombardier à Thunder Bay—ma circonscription—où on fabrique les wagons du métro, m'ont fait participer au premier essai des wagons du réseau. Au cours de cet essai, j'ai constaté que tous étaient vivement impressionnés par l'efficacité du système et par la qualité supérieure de fabrication des wagons.

Je ne dispose pas d'assez de temps pour parler des relations économiques entre les entreprises canadiennes et turques. Cependant, le fait d'appuyer et d'accepter cette motion, que n'était aucune preuve d'un génocide planifié contre les Arméniens, aurait des conséquences économiques désastreuses sur l'économie canadienne.

En ce moment même, en fonction de l'aboutissement de cette motion, nous pourrions remporter ou perdre un contrat d'un milliard de dollars prévoyant la construction de 300 wagons de métro à l'usine de Bombardier à Thunder Bay. Est en cause l'emploi de plus de mille employés, pour la plupart des travailleurs syndiqués très bien formés et qualifiés. Les pièces sont fabriquées à Thunder Bay, ce qui fait intervenir un grand nombre d'autres ouvriers qualifiés, et un grand nombre de pièces et de systèmes sont fabriqués au Québec.

SNC-Lavalin, grand contributeur aux systèmes de télécommunications et de contrôle pour le métro, serait aussi sévèrement touchée, ce qui se traduirait par la baisse de l'effectif de cette entreprise, non seulement en Ontario, mais particulièrement au Québec.

Nos liens avec la Turquie connaissent une croissance très positive et il ne faut pas que nous compromettions cette croissance bénéfique en agissant de manière émotive, imprudente et téméraire.

Je voudrais dire un mot, maintenant, de ce que certains qualifient de génocide planifié. L'Empire ottoman se composait de 25 pays. Pendant de nombreuses années, certaines régions ont été en proie à des troubles, particulièrement dans l'est de l'Anatolie et de l'Arménie, qui se trouvent dans la section extrême-orientale de ce que nous appelons aujourd'hui la Turquie. Même avant le début de la guerre des Balkans en 1912, bon nombre de personnes ont commencé à quitter cette région à la recherche de lieux plus sereins. Avant 1912, selon ce qu'affirment des sources britanniques, françaises et ottomanes, la population arménienne se situait entre 1,05 million et 1,5 million de personnes.

L'historien Justin McCarthy, de l'université de Louisville, l'historien britannique Arnold Toynbee et Mgr Touchet, un missionnaire français, ont tous calculé que les Arméniens ont perdu environ 600 000 personnes entre 1912 et 1920. Toutefois, pendant la même période, plus de 2,5 millions de musulmans, dont des Turcs, des Kurdes et des Tartares, sont morts dans l'est de l'Anatolie. Je ne sais pas du tout combien de Russes ont été tués.

*Initiatives parlementaires*

La délégation arménienne à la Conférence de paix de Paris, en 1920, a déclaré qu'après la guerre, 280 000 Arméniens sont demeurés dans la partie anatolienne de l'Empire ottoman occupé, tandis que 700 000 Arméniens ont émigré vers d'autres pays, comme la France, l'Australie, les États-Unis et le Canada, la majorité de ces derniers immigrants s'établissant au Québec. Manifestement, donc, une grande partie des Arméniens ottomans n'ont pas été tués, contrairement à ce que certains soutiennent.

Chaque mort superflue est tragique. Tout aussi tragiques sont les mensonges visant à enflammer et à perpétuer la haine ethnique. Ce n'est pas la façon de faire canadienne.

• (1830)

En conclusion, je voudrais citer la déclaration faite par l'ancien premier ministre Jean Chrétien le 24 avril 2002:

Il ne faut pas oublier à quel point il est important d'unir nos efforts pour éliminer l'intolérance et le fanatisme dès qu'ils apparaissent, et de promouvoir la réconciliation et la coopération entre les peuples.

Voilà la façon de faire canadienne.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, avant de passer au débat, j'aimerais savoir ce qui a été prévu au niveau de l'alternance au cours de ce débat. Je sais qu'il a été question d'y apporter des modifications.

**Le président suppléant (M. Bélair):** À l'heure actuelle, j'essaie d'alterner entre le gouvernement et l'opposition et de donner la parole à tous les partis chaque fois que c'est possible. À ce moment-ci, la parole devrait être accordée à un député conservateur et par la suite à un député libéral, ce qui devrait nous mener à la fin du débat, à 18 h 30.

• (1835)

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, par considération pour mon collègue de Brampton, je ne prendrai que trois ou quatre minutes.

J'ai déjà pris la parole dans un débat sur des motions semblables à quelques reprises et j'ai rapporté ce que je considère être des faits historiques pertinents et indéniables. Au cours de ma dernière intervention sur cette question, j'ai commencé à citer des grands titres publiés dans les médias nationaux en 1915 et en 1916. J'aimerais poursuivre ma lecture.

J'aimerais que le député de Thunder Bay puisse entendre ce que les journaux canadiens ont rapporté comme étant des faits s'étant produits au cours du génocide.

On pouvait lire en gros titre dans le *London Free Press* du 22 octobre 1915 que «La race arménienne pourrait bien disparaître avant la fin de cette guerre. Le Vatican est intervenu en faveur de ce malheureux peuple».

Le journal *Globe*, prédécesseur du *Globe and Mail*, rapportait le 23 octobre 1915, que «Un million d'Arméniens ont été anéantis par les Turcs. Il ne restent plus que 200 000 Arméniens en Turquie».

Le *Globe* du samedi 27, en 1915, parlait de l'«inavouable cruauté envers les arméniens, de massacres d'une horreur sans égale, de gens brûlés vifs, de tortures indescriptibles pratiquées contre des chrétiens sans défense.»

Ce sont là les paroles du vicomte Bryce.

Le *Ottawa Evening Journal* rapportait le 29 novembre 1915 «des saturnales comportant des massacres perpétrés selon des méthodes raffinées, alors que de jeunes Turcs se sont lancés dans une opération d'éradication de la race arménienne».

Le *Ottawa Evening Journal* du 30 novembre 1915, affirmait, «le crime des Belges aura l'air d'un péché véniel à côté du massacre arménien».

C'était le genre de grands titres dans les médias canadiens de l'époque.

Enfin, le quotidien *Globe* du 15 décembre 1915, affirmait, «un million d'Arméniens massacrés par des Turcs. Lord Bryce publie un rapport sur les atrocités de l'Asie mineure».

C'était le genre de reportages des journalistes canadiens et de leurs sources directes dans la région à cette époque. Ceci n'est pas un quelconque débat obscur entre des historiens de différents côtés. C'est un fait historique et objectif reconnu qui ne peut être nié.

Je me reporte brièvement aux propos du secrétaire parlementaire qui continue d'utiliser le langage d'une tragédie du gouvernement. Oxford décrit une tragédie comme «un grave accident [...] ou une catastrophe naturelle», alors qu'il définit un génocide comme «l'extermination massive d'êtres humains, surtout d'une race ou d'une nation particulière».

Or, le fait historique me semble absolument clair et indéniable que c'est précisément ce qui est arrivé dans cette région durant la première guerre mondiale. Une attaque délibérée visant à détruire le peuple arménien a été commise par un élément du gouvernement de l'Ottoman de l'époque. Tout comme le monde occidental a reconnu la réalité de l'Holocauste et a appris des terribles leçons historiques de cette époque, je crois que nous avons des leçons à tirer du premier grand génocide du dernier siècle.

Pour conclure, je tiens à dire que j'ai beaucoup d'amis dans la communauté turque au Canada. J'ai reçu des commentaires de l'excellent ambassadeur de Turquie au Canada, du consul de Turquie à Calgary et d'autres membres de cette communauté. Je crois que l'adoption de cette motion ne devrait jeter aucun voile sur la merveilleuse contribution des immigrants turcs au Canada ni paralyser nos formidables relations avec notre allié de l'OTAN et aspirant à l'intégration à l'Union européenne.

Je rejette catégoriquement l'idée que, en acceptant la réalité historique du génocide, nous paralyserons nos relations avec la Turquie. Je crois en ces relations. J'éprouve beaucoup d'enthousiasme pour la Turquie en tant que pays musulman cherchant à ouvrir la voie en matière de démocratie et de droits de la personne. Il est certes encore imparfait et il reste évidemment encore des améliorations à apporter dans bien des domaines, en ce qui a trait aux minorités, mais il est nettement en avance sur bien des pays de la région. Nous devons continuer à consolider ces relations et à veiller à ce que les Turcs au Canada ne sentent pas que cette motion impose une culpabilité au peuple turc. C'est tout simplement trompeur.

Au nom de la vaste majorité des députés de mon parti, je déclare qu'il est nécessaire de reconnaître les réalités historiques afin que nos grands-enfants et leurs propres grands-enfants sachent qu'il s'agissait là du premier grand génocide; nous devons reconnaître ce fait historique si nous voulons prévenir la réapparition de ce genre d'événements dans l'avenir.



*Initiatives parlementaires*

• (1840)

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de Laval-Centre d'avoir présenté cette motion. Ce n'est pas la première, et ce ne sera pas la dernière non plus. J'aimerais bien que ce soit la dernière parce que nous avons travaillé fort à ce dossier dans le passé et avons d'autres questions à débattre à la Chambre qui ont rapport à la relation entre l'Arménie et la Turquie. J'espère que nous appuierons cette motion et que nous pourrions ensuite aller de l'avant.

Je veux revenir sur les remarques faites par mon collègue de Thunder Bay. Il a mentionné que la Turquie était prête à se joindre à l'Union européenne. C'est faux, car la Turquie a essayé de se joindre à l'Union européenne à plusieurs reprises au cours des 30 ou 40 dernières années, mais n'a jamais été acceptée pour diverses raisons. La première raison était le traitement d'une minorité par le gouvernement turc du point de vue des droits de la personne. La deuxième raison était le traitement de la minorité kurde. La troisième raison était le génocide arménien. La quatrième raison était la question de Chypre. Si elle ne règle pas ces quatre questions, la Turquie ne sera jamais membre de l'Union européenne.

Mon collègue a mentionné que la constitution turque était un instrument fantastique. Il a peut-être raison, mais elle a été rédigée après le génocide. Aucune constitution dans le monde ne contiendrait ce genre de disposition. Même la constitution d'Hitler ne prévoyait pas le génocide des juifs. La constitution du Rwanda et celle de la Bosnie ne contenaient pas de disposition prévoyant l'extermination d'une minorité.

Ces actes sont posés au nom de la sécurité nationale. À l'époque, la Turquie estimait que les Arméniens posaient une menace pour la sécurité. «Éliminons-les; réglons le problème une fois pour toutes.»

Ma collègue néo-démocrate a mentionné l'Irak, les États-Unis et le Canada. Elle a entièrement raison. Nous pouvons nous permettre de déplaire aux États-Unis, avec qui nous avons des échanges commerciaux d'environ 1 milliard de dollars par jour. Dans le cas de la Turquie, nos échanges commerciaux avec ce pays s'élèvent à 1 milliard de dollars pour deux ans. Si nous pouvons provoquer les États-Unis dans ces conditions, pourquoi aurions-nous peur de provoquer la Turquie? Nous savons bien sûr que tout cela n'est que de la frime.

Lorsque la France a adopté une résolution il y a deux ou trois ans, l'ambassadeur turc a été rappelé de Paris à Ankara et, six mois plus tard, il est retourné à Paris. La Turquie avait dit qu'elle annulerait un contrat, mais aucun contrat n'a été annulé. Donc, l'argument est totalement faux.

D'après mon collègue de Thunder Bay, SNC-Lavalin et le gouvernement du Canada ont un contrat avec le gouvernement de Turquie pour fournir quelque 300 wagons de chemin de fer. Je suis le dossier depuis assez longtemps, depuis 25 ou 30 ans. Il y a trois ans, il était question que la Turquie nous achète un réacteur CANDU.

Chaque fois qu'il y a une motion à la Chambre selon laquelle la question est près de se régler définitivement, la Turquie propose ce qu'elle appelle un protocole d'entente. Si quelqu'un croit que la Turquie va acheter ces wagons à Bombardier, je lui souhaite bonne chance. Il faut être naïf pour croire que la Turquie va payer. Elle n'a pas de quoi payer ses propres dépenses courantes. Comment pourrait-elle se payer ce genre de service exceptionnel? Bombardier devrait être plus avisé. On utilise cette société pour inciter le gouvernement du Canada à se prononcer contre une dénonciation du génocide arménien.

On a dit tout à l'heure que nous nous devons à nous-mêmes de connaître et d'accepter cet épisode de l'histoire. Le gouvernement de la Turquie n'est pas en cause. En fin de compte, les relations entre les deux pays, la Turquie et l'Arménie, s'amélioreront parce que la question aura été réglée.

J'ai en main une liste des gouvernements qui ont reconnu le génocide. Le plus récent est le gouvernement suisse, qui l'a reconnu le 16 décembre 2003. D'autres sont le Sénat du Canada, le 13 juin 2002; l'Assemblée du Parlement européen, le 24 avril 2001; la Chambre des députés de l'Italie; le Parlement libanais; l'Assemblée nationale de France; le Sénat de Belgique; la Chambre des représentants des États-Unis; le Sénat d'Argentine; et le Parlement européen. Une loi a été adoptée en France le 20 janvier 2001. Là encore, il y a le Parlement européen; l'Assemblée nationale de France; le parlement suisse; le Conseil du Parlement européen; le Parlement libanais; le Parlement hellénique; la Douma russe; le Parlement européen; le Parlement de Chypre et l'Uruguay. Le 23 mai 1915, une déclaration conjointe de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie dénonçait les actes commis contre les Arméniens.

Mon collègue de Calgary a également lu quelques pages d'un ouvrage.

• (1845)

J'ai en main des articles du *Evening Telegram*, du *Globe and Mail*, du *London Times* et du *New York Times*. J'ai également en main toutes les résolutions que j'ai lues plus tôt, d'une quarantaine ou d'une cinquantaine de pages, qui ont été adoptées par les parlements du Canada et des États-Unis et par le Parlement européen. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer ces documents auprès du greffier, aux fins d'étude ultérieure.

Je me souviens du débat sur cette question il y a longtemps. Je me souviens qu'il y avait le Parti créditiste il y a 30 ou 40 ans. Il avait soulevé cette question...

**Le président suppléant (M. Bélair):** J'aimerais obtenir un éclaircissement du député, car nous ne sommes pas sûrs de ce qu'il veut.

**M. Sarkis Assadourian:** Monsieur le Président, je voudrais déposer les documents dont j'ai fait mention plus tôt. J'ai des coupures tirées du *Evening Telegram*, du *New York Times*, du *London Times* et du *Globe and Mail*. Ces documents traitent de la question à l'époque. Ils n'ont pas été révisés. Ce sont simplement des faits historiques de la façon dont on en a rendu compte en 1915.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Le député a-t-il le consentement unanime pour déposer les documents?

**Des voix:** D'accord.

**M. Sarkis Assadourian:** Monsieur le Président, je suis certain que quiconque veut examiner ces faits historiques constatera que nombre d'entre eux sont indéniables.

J'ai dit plus tôt que le Parti créditiste avait été le premier parti à la Chambre des communes à soulever la question du génocide arménien, dans les années 60. Depuis, dans les années 70 et 80, la Chambre a adopté plusieurs résolutions en vue de saisir la population canadienne de cette question.

*Initiatives parlementaires*

Je dois dire que la question était sans appel et qu'elle a suscité nombre de pistes de solution. Je suis heureux que le Parlement ait adopté toutes ces résolutions au cours des dix dernières années. Une d'entre elles fut adoptée par le Sénat il y a quelques années. Elle demandait au gouvernement et au Parlement du Canada de reconnaître le génocide en tant qu'événement historique.

La deuxième résolution fut adoptée à neuf voix contre sept par le Comité des affaires étrangères. Ce fut un jour historique. Le comité a accepté que la Chambre des communes reconnaisse l'acte de génocide et a transmis la résolution au gouvernement du Canada. J'aimerais que cette motion soit adoptée de nouveau.

Elle était formulée comme ceci:

Que le comité invite la Chambre des communes à reconnaître le génocide des Arméniens, que les Turcs ottomans ont commencé à perpétrer au cours de la Première Guerre mondiale, au tournant du siècle dernier.

Il y eut aussi une résolution adoptée en 1996, dont il a été question plus tôt. La résolution proposait que la Chambre reconnaisse la semaine du 20 au 27 avril de chaque année comme la Semaine commémorant l'inhumanité de l'être envers son prochain.

Il importe que nous continuions cette lutte au nom des Arméniens et au nom des Turcs, mais il est essentiel que nous reconnaissons ce génocide comme un fait historique. Le fait de prendre des mesures positives contribuera à réunir des deux nations pour toujours. Ces gens vivront ensemble car l'Arménie et la Turquie existent toujours. L'Arménie pas plus que la Turquie ne disparaîtront.

Nous avons le devoir de faire notre part afin de réunir les Arméniens et les Turcs de manière à ce qu'ils puissent vivre ensemble dans la paix, la sécurité et la prospérité.

[Français]

**Le président suppléant (M. Béclair):** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Puisqu'il est 18 h 49, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 49.)

---





## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 25 février 2004

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>See Jane Run</b>	
Mme Redman .....	1035
<b>L'agriculture</b>	
M. Hilstrom .....	1035
<b>L'environnement</b>	
M. Reed .....	1035
<b>La station de télévision CKCO</b>	
M. Peric .....	1035
<b>Le mois des jeunes entreprises</b>	
M. LeBlanc .....	1036
<b>Les ressources naturelles</b>	
M. Hearn .....	1036
<b>Elizabeth Beaton</b>	
M. Eyking .....	1036
<b>La Coupe du monde de plongeon</b>	
Mme Dalphond-Guiral .....	1036
<b>La Journée internationale de la femme</b>	
Mme Bulte .....	1036
<b>La réforme démocratique</b>	
M. White (North Vancouver) .....	1037
<b>Exportation et développement Canada</b>	
M. Binet .....	1037
<b>La situation de la femme</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	1037
<b>La Voie maritime du Saint-Laurent</b>	
M. Bergeron .....	1037
<b>L'industrie pétrolière</b>	
M. Gallaway .....	1038
<b>La santé</b>	
M. Casson .....	1038
<b>Le Mois de l'histoire des noirs</b>	
M. Malhi .....	1038

### QUESTIONS ORALES

<b>Le programme de commandites</b>	
M. Hill (MacLeod) .....	1038
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1038
M. Hill (MacLeod) .....	1038
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1039
M. Hill (MacLeod) .....	1039
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1039
M. MacKay .....	1039
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1039
M. MacKay .....	1039
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1039
M. Duceppe .....	1039
M. Saada .....	1039
M. Duceppe .....	1039
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1040

M. Gauthier .....	1040
Mme Robillard .....	1040
M. Gauthier .....	1040
Mme Robillard .....	1040

### **Le Canadien National**

M. Blaikie .....	1040
Mme Bradshaw .....	1040
M. Blaikie .....	1040
Mme Bradshaw .....	1040

### **Le programme de commandites**

M. Moore .....	1040
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1041
M. Moore .....	1041
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1041
M. Kenney .....	1041
M. Alcock .....	1041
M. Kenney .....	1041
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1041

### **La santé**

M. Ménard .....	1041
M. Pettigrew .....	1042
M. Ménard .....	1042
M. Pettigrew .....	1042

### **La péréquation**

M. Paquette .....	1042
M. Alcock .....	1042
M. Paquette .....	1042
M. Goodale .....	1042

### **Le programme de commandites**

M. Rajotte .....	1042
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1042
M. Rajotte .....	1042
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1043
M. Solberg .....	1043
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1043
M. Solberg .....	1043
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1043

### **Le Canadien national**

M. Normand .....	1043
Mme Bradshaw .....	1043

### **L'assistance gouvernementale**

Mme McDonough .....	1043
Mme McLellan .....	1043

### **La péréquation**

M. Godin .....	1044
M. Goodale .....	1044

### **Le programme de commandites**

M. Jaffer .....	1044
M. Alcock .....	1044
M. Jaffer .....	1044
M. Keyes .....	1044
M. Pallister .....	1044
M. Alcock .....	1044

M. Pallister .....	1044
M. Alcock .....	1045
<b>La Monnaie royale canadienne</b>	
M. Marceau .....	1045
M. Keyes .....	1045
M. Marceau .....	1045
M. Keyes .....	1045
<b>Le Parti libéral du Canada</b>	
M. McNally .....	1045
M. Alcock .....	1045
M. McNally .....	1045
M. Saada .....	1045
<b>La fonction publique du Canada</b>	
M. Bellemare .....	1045
M. Alcock .....	1045
<b>Le programme de commandites</b>	
M. White (Langley—Abbotsford) .....	1046
M. Saada .....	1046
M. White (Langley—Abbotsford) .....	1046
M. Alcock .....	1046
<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Asselin .....	1046
M. Volpe .....	1046
<b>Les mines terrestres</b>	
Mme Torsney .....	1046
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) .....	1046
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
Le Président .....	1046
<b>Privilège</b>	
<b>Le programme de commandites—Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	1047
<b>La période des questions orales</b>	
M. Mills (Red Deer) .....	1047
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1048
<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
<b>Le programme de commandites</b>	
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1048
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Comptes publics</b>	
M. Mitchell .....	1048
<b>La Fondation autochtone de guérison</b>	
M. Mitchell .....	1048
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Comptes publics</b>	
M. Williams .....	1048
<b>Pétitions</b>	
<b>Le mariage</b>	
M. Hanger .....	1048
<b>L'avortement</b>	
M. Peric .....	1049
<b>Le mariage</b>	
Mme Wayne .....	1049
M. Cullen .....	1049
M. Cummins .....	1049

Mme Torsney .....	1049
<b>La Société Radio-Canada</b>	
M. Asselin .....	1049
<b>Les bibliothèques</b>	
M. Duncan .....	1049
<b>L'agriculture</b>	
M. Adams .....	1049
<b>La liberté de religion</b>	
M. Williams .....	1050
<b>L'âge de consentement</b>	
M. Williams .....	1050
<b>Le mariage</b>	
M. Williams .....	1050
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Williams .....	1050
<b>Postes Canada</b>	
M. Williams .....	1050
<b>Le mariage</b>	
M. Mills (Red Deer) .....	1050
<b>Le registre des armes à feu</b>	
M. Reid .....	1050
<b>La santé</b>	
M. Reid .....	1050
<b>L'agriculture</b>	
M. Reid .....	1050
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Gallaway .....	1050
M. Cummins .....	1050
<b>Demandes de documents</b>	
M. Gallaway .....	1051

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Projet de loi C-18. Étape du rapport .....	1051
M. Paradis (au nom du ministre des Finances) .....	1051
Motion d'adoption et deuxième lecture .....	1051
Report du vote .....	1051

### Le Tarif des douanes

Initiatives ministérielles: Projet de loi C-21 .....	1051
M. Paradis (au nom du ministre des Finances) .....	1051
Motion .....	1051
M. Obhrai .....	1052
M. Bergeron .....	1054
M. Blaikie .....	1055

## AFFAIRES COURANTES

### Les comités de la Chambre

#### Procédure et affaires de la Chambre

Mme St-Jacques .....	1056
Motion d'adoption .....	1056
Adoption de la motion .....	1057

### Les travaux de la Chambre

M. Jaffer .....	1057
Motion .....	1057
la motion est adoptée .....	1057

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Le Tarif des douanes

Projet de loi C-21. Reprise de l'étude de la motion .....	1057
M. Jaffer .....	1057
Adoption de la motion; renvoi du projet de loi à un comité .....	1058

### La Loi sur les contraventions

M. Alcock .....	1058
Projet de loi C-10. Troisième lecture .....	1058
M. White (Langley—Abbotsford) .....	1058
M. Assadourian .....	1061
M. Hanger .....	1061
Mme Barnes (London-Ouest) .....	1061
Mme Wayne .....	1064

### Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Projet de loi C-18. Motion d'adoption et deuxième lecture .....	1065
Le président suppléant (M. Bélair) .....	1065

la motion est adoptée .....	1066
Adoption de la motion .....	1066

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### Le peuple arménien

Mme Dalphond-Guiral .....	1066
Motion .....	1066
Mme Bakopanos .....	1068
M. Assadourian .....	1068
M. Vellacott .....	1068
M. McTeague .....	1068
M. Casey .....	1069
Mme McDonough .....	1070
M. Dromisky .....	1071
M. Kenney .....	1072
M. Assadourian .....	1073

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**